



BURKINA FASO

février 2019

CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO

Dans le cadre des consultations de 2018 au titre de l'article IV, de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, de la demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et de la demande de modification d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Des **communiqués de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration et résumant les avis du conseil d'administration tels que formulés le 28 décembre 2018 lors de l'examen du rapport des services du FMI relatif aux consultations au titre de l'article IV et à l'accord conclu entre le FMI et le Burkina Faso.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du conseil d'administration le 21 décembre 2018. Ce rapport a été rédigé à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 30 octobre 2018 avec les autorités burkinabé sur l'évolution et les politiques économiques du pays. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 12 décembre 2018.
- Une **annexe d'information** établie par les services du FMI.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** établie conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burkina Faso.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités burkinabé*

Mémoire de politique économique et financière des autorités burkinabé*

Protocole d'accord technique*

Questions générales

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 19/01
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
7 janvier 2019

Fonds monétaire international
Washington, D. C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2018 au titre de l'article IV avec le Burkina Faso

Le 21 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV¹ avec le Burkina Faso. Le conseil a achevé aussi la première revue des résultats économiques obtenus par le Burkina Faso dans le cadre d'un programme triennal appuyé par un accord avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) ; un [communiqué de presse](#) a été publié séparément à ce sujet.

L'économie du Burkina Faso s'est montrée très résiliente face à des problèmes de sécurité considérables au cours des deux dernières années. Le PIB a progressé de 6,3 % en 2017, après une hausse de 5,9 % en 2016, et sa croissance devrait se stabiliser à 6 % en 2018. L'activité est portée par une politique budgétaire expansionniste, notamment une augmentation des dépenses d'équipement en 2017. L'inflation s'est établie à 2,1 % sur un an fin décembre 2017 et est restée à ce niveau en 2018. La dette publique est tombée à 38,4 % du PIB en 2017 : l'impact des nouveaux emprunts a été compensé par l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar et par une croissance vigoureuse du PIB. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse, principalement en raison de la menace de nouvelles attaques terroristes, qui pourraient peser sur l'activité minière et le tourisme, ainsi que des tensions et des troubles sociaux, qui pourraient compromettre la perception des recettes et accentuer la pression sur les dépenses courantes.

Évaluation par le conseil d'administration²

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils saluent les résultats globalement satisfaisants qui ont été obtenus dans le cadre du

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des informations économiques et financières et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission préparent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

² À l'issue des délibérations, la directrice générale, en qualité de présidente du conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

programme appuyé par la FEC. Les administrateurs notent que le Burkina Faso est confronté à des problèmes de développement considérables, qui se sont intensifiés récemment en raison de la situation sécuritaire et des troubles sociaux. En dépit des progrès enregistrés au cours des dernières années, les indicateurs de développement humain du Burkina Faso restent parmi les plus bas du monde et la pauvreté demeure élevée. Étant donné les risques de révision à la baisse des perspectives, les administrateurs soulignent qu'il importe pour les autorités de mettre en œuvre fermement leur politique macroéconomique et leurs réformes structurelles pour préserver la stabilité macroéconomique, favoriser une croissance inclusive et améliorer les conditions de vie.

Les administrateurs soulignent qu'il importe de renforcer la discipline et la transparence sur le plan budgétaire. Ils notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à maintenir le déficit budgétaire en-deçà de 3 % du PIB d'ici 2019, et qu'elles ont décidé de fonder leurs budgets sur des projections de recettes réalistes. Étant donné l'augmentation des besoins de dépenses de sécurité, conjuguée au vaste programme social et de développement, les administrateurs engagent les autorités à redoubler d'efforts pour mobiliser des recettes intérieures supplémentaires en opérant des réformes dans les administrations de l'impôt et des douanes ainsi qu'en agissant sur la politique fiscale. Ils saluent l'ajustement récent des prix des carburants à la pompe face à l'augmentation des prix internationaux des carburants, ainsi que l'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants qui devrait protéger le budget contre des besoins de subventions imprévus, tout en encourageant les autorités à prendre des mesures pour protéger les groupes les plus vulnérables. Les administrateurs notent avec satisfaction aussi que les autorités sont déterminées à budgétiser ex ante tout besoin de subventions aux carburants qui subsiste.

Les administrateurs engagent les autorités à accélérer les réformes de la rémunération dans le secteur public afin d'inverser la hausse rapide de la masse salariale de ce secteur et à concrétiser les recommandations de la conférence qui a réuni les différentes parties prenantes en juin 2018. Ils soulignent que, pour contenir la masse salariale à court terme, il convient de réduire les embauches dans les secteurs non prioritaires et d'examiner les possibilités de rationalisation des prestations et des primes. À terme, l'engagement pris par les autorités de maîtriser la masse salariale et d'en assurer la viabilité devrait être formalisé dans le budget pluriannuel 2020-2022 et le document de programmation économique.

Les administrateurs encouragent les autorités à continuer d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'investissement public grâce à une priorisation et à une analyse coûts-avantages des projets, y compris des partenariats publics-privés. Les administrateurs recommandent aussi de renforcer la gestion de la dette, notamment en établissant une stratégie robuste et prudente à moyen terme. Les autres financements extérieurs doivent rester concessionnels et être envisagés avec prudence.

Les administrateurs encouragent à opérer des réformes structurelles supplémentaires pour éliminer les obstacles qui limitent la compétitivité de l'économie. Il s'agit en priorité de réduire

les goulets d'étranglement dans les infrastructures, notamment dans les secteurs de l'énergie et du transport, d'accroître la productivité et la valeur ajoutée dans le secteur agricole, de diversifier l'économie et de permettre au secteur financier de mieux favoriser une croissance inclusive. Les administrateurs soulignent qu'il est essentiel d'améliorer l'accès aux services financiers pour faciliter la diversification de l'économie et la transformation structurelle. Ils encouragent les autorités à continuer de renforcer le dispositif de lutte contre la corruption.

Il est prévu que la prochaine consultation avec le Burkina Faso titre de l'article IV se déroulera conformément à la décision du conseil d'administration relative au cycle de consultation pour les pays membres ayant un accord avec le FMI.

Tableau 1. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–23

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
	Eff.	Est.	SR 18/81	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>										
PIB et prix										
PIB à prix constants	3,9	5,9	6,4	6,3	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0
Déflateur du PIB	-3,1	-1,1	2,3	4,5	3,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,9	-0,2	...	0,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	1,3	-1,6	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ¹	16,6	1,7	21,2	22,4	26,2	13,1	13,4
Crédit à l'État (système bancaire) ¹	-1,3	-4,5	12,4	5,9	7,9	4,1	4,6
Crédit au secteur privé	8,7	12,1	8,7	14,4	12,3	12,9	12,6
Monnaie au sens large (M3)	19,3	11,8	15,6	21,6	21,6	12,4	12,7
Crédit au secteur privé/PIB	28,4	30,4	29,0	31,3	32,0	33,5	34,9
Secteur extérieur										
Exportations (f.o.b.; en FCFA)	2,6	19,9	11,9	5,7	4,5	6,0	3,6	4,9	0,6	1,0
Importations (f.o.b.; en FCFA)	3,3	8,8	19,5	17,2	4,8	6,8	1,6	3,8	3,5	3,8
Termes de l'échange	13,2	8,7	...	0,4	-4,9	-3,4	2,6	2,3	1,1	0,6
Solde courant (pourcentage du PIB)	-8,6	-7,6	-8,4	-9,7	-8,1	-8,3	-7,0	-7,3	-7,5	-7,7
Taux de change effectif réel	-6,4	-5,3	...	-3,2
<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>										
Finances de l'administration centrale										
Recettes courantes	17,0	19,1	19,0	19,4	18,7	19,9	20,4	20,8	21,1	21,1
<i>Dont</i> : recettes fiscales	15,1	16,7	...	17,3	16,7	17,8	18,3	18,7	19,0	19,3
Total des dépenses et prêts nets	22,9	25,3	29,9	29,9	27,5	25,8	26,0	26,3	26,6	26,6
<i>Dont</i> : dépenses courantes	15,0	17,3	...	18,4	17,3	18,8	17,6	16,8	17,0	16,6
Solde budgétaire global, dons compris (base engagements)	-2,2	-3,5	-8,2	-7,8	-4,7	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Dette publique totale	35,6	39,2	38,3	38,4	42,5	42,0	41,7	41,4	41,2	41,4
<i>Dont</i> : dette extérieure	26,3	27,8	24,2	24,1	24,2	23,4	22,5	21,3	20,6	20,1
Pour mémoire :										
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,163	6,457	7,302	7,174	7,873	8,512	9,202	9,952	10,763	11,637
PIB nominal par habitant (dollars)	576	584	652	643	732	759	810	858	911	964
Sources : autorités du Burkina Faso ; estimations et projections des services du FMI.										
1/En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.										



Communiqué de presse n° 18/496
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
21 décembre 2018

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le conseil d'administration du FMI achève la première revue de l'accord en faveur du Burkina Faso au titre de la facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 25,1 millions de dollars

- Le Burkina Faso est confronté à des déficits élevés sur le plan social et des infrastructures physiques, à une détérioration de la situation sécuritaire et à l'inquiétude d'une population en expansion rapide face aux perspectives économiques
- Le programme du Burkina Faso a pour objectif de créer l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses prioritaires

Le 21 décembre 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la première revue des résultats économiques obtenus par le Burkina Faso dans le cadre d'un programme triennal qui est appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. L'achèvement de cette revue permet de décaisser l'équivalent de 18,06 millions de DTS (environ 25,1 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à l'équivalent de 36,12 millions de DTS (environ 50,1 millions de dollars). Le conseil d'administration a approuvé aussi les demandes présentées par les autorités d'une dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation et de la modification d'un critère de réalisation.

L'accord FEC triennal en faveur du Burkina Faso, d'un montant équivalent à 108,36 millions de DTS (environ 150,3 millions de dollars, ou 90 % de la quote-part du pays au moment de son approbation), a été approuvé le 14 mars 2018 (voir communiqué de presse n° 18/86). L'un des objectifs principaux du programme consiste à créer l'espace budgétaire qui est nécessaire pour engager les dépenses prioritaires en renforçant la mobilisation des recettes, en maîtrisant les dépenses courantes et en améliorant l'efficacité de l'investissement public.

Le conseil d'administration a achevé aussi les consultations de 2018 au titre de l'article IV. Un communiqué de presse sera publié séparément à ce sujet.

À l'issue des débats du conseil d'administration, M. Tao Zhang, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« Avec les mesures prises récemment par les autorités, le programme appuyé par la FEC est globalement en bonne voie. Le Burkina Faso est un pays à faible revenu qui fait face à de gros problèmes de développement. En dépit de certains progrès au cours des dernières années, les indicateurs de développement humain restent parmi les plus bas du monde, et la pauvreté demeure élevée. Il est prioritaire notamment de réduire les goulets d'étranglement dans les infrastructures, notamment dans les secteurs de l'énergie et du transport, d'accroître la productivité et la valeur ajoutée dans le secteur agricole, de diversifier l'économie et de permettre au secteur financier de mieux soutenir une croissance inclusive.

« Les autorités restent fermement déterminées à mettre en œuvre le programme appuyé par la FEC en dépit des difficultés rencontrées et des risques pesant sur les perspectives, notamment en raison de la situation sécuritaire et des tensions sociales. Dans l'immédiat, les autorités doivent chercher à atteindre leurs objectifs en matière de développement et de sécurité tout en tenant l'engagement qu'elles ont pris d'atteindre un déficit budgétaire de 3 % du PIB au maximum d'ici 2019.

« Les besoins croissants en matière de dépenses de sécurité, conjugués au vaste programme social et de développement, rendent cruciale l'accélération des réformes. À court et à moyen terme, il convient de créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires (investissement, social et sécurité) en mobilisant davantage de recettes, en maîtrisant les dépenses récurrentes, en particulier la masse salariale, et en améliorant l'efficacité des dépenses.

« Les autorités sont encouragées à accélérer les vastes réformes du système de rémunération dans le secteur public qui sont déjà en cours afin de freiner la hausse insoutenable de la masse salariale du secteur public. À court terme, il convient de s'efforcer de limiter la croissance de la masse salariale, notamment en réduisant les recrutements dans les secteurs non prioritaires et en examinant les possibilités de rationaliser les allocations et les primes. »



BURKINA FASO

12 décembre 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIERE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITERE DE REALISATION ET DE MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION

RÉSUMÉ

Contexte. Le Burkina Faso est confronté à un déficit élevé sur le plan social et des infrastructures physiques, à une détérioration de la sécurité et à l'inquiétude de sa population en augmentation rapide quant à ses perspectives économiques. La croissance a été vigoureuse, affichant un taux moyen supérieur à 6 % ces deux dernières années. L'activité a été soutenue par une politique budgétaire expansionniste, notamment par une hausse des dépenses d'investissement en 2017. Les recettes n'ont pas augmenté comme prévu et la masse salariale a augmenté.

Perspectives et risques. La croissance du PIB devrait se stabiliser autour de 6 % en 2018 et à moyen terme. Le solde des facteurs influant sur les perspectives demeure négatif. Les menaces sécuritaires pourraient peser sur l'extraction minière et le tourisme. Les tensions sociales pourraient rejaillir sur les recettes publiques et accentuer les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses courantes, ce qui réduirait encore la marge disponible pour financer des dépenses d'investissement prioritaires.

Résultats et mesures du programme. Les résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC), approuvé en mars 2018, sont mitigés. Tous les critères de réalisation ont été atteints, sauf un. Les autorités ont demandé une dérogation pour non-observation du plafond zéro des garanties publiques sur les nouveaux préfinancements bancaires pour l'investissement public, s'appuyant sur la publication par le Premier ministre d'un arrêté ministériel interdisant l'octroi de garanties pour ce type de préfinancement. S'agissant des repères structurels, quatre sur six ont été respectés et des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des deux autres. Le budget 2019 présente un cadre budgétaire crédible qui limite le déficit budgétaire global à 3 % du PIB, conformément au critère de convergence de l'UEMOA. Des mesures sont prises pour créer un espace permettant de financer des dépenses d'investissement, sociales et de sécurité qui sont prioritaires. Premièrement, la récente hausse des prix des carburants et l'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants réduisent le montant des subventions à l'énergie. Deuxièmement, de vastes réformes à moyen terme du système de rémunération et

d'indemnités dans le secteur public, dont la révision des grilles applicables, sont en cours d'élaboration dans le but de contenir la masse salariale. Ces réformes visent à réduire de façon continue le ratio masse salariale/recettes fiscales par rapport au sommet qu'il devrait atteindre en 2019. Troisièmement, les autorités s'emploient à mobiliser des recettes supplémentaires et à accroître l'efficacité des dépenses d'investissement. Il est également important de continuer d'améliorer le climat des affaires et de promouvoir l'inclusion financière pour mener à bien la transformation structurelle du pays.

Évaluation par les services du FMI. Au vu des mesures correctives prises par les autorités, les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'une dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation et du déblocage du deuxième décaissement dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour un montant de 18,06 millions de DTS.

Approuvé par
Dominique Desruelle
 (département
 Afrique) et **Johannes**
Wiegand
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Les entretiens se sont déroulés à Ouagadougou du 18 octobre au 30 octobre 2018. L'équipe des services du FMI était composée de Mme Hakura (chef), de M. Arnason, M. Jenkinson, M. Simione, et Mme Nikaein Towfighian (tous du département Afrique), ainsi que de M. Gbohoui (département des finances publiques). M. Ouattara (économiste local) a apporté son concours à la mission. M. Nguema Affane (bureau des administrateurs) a également participé à la mission. Mme Margevich, Mme Ndome-Yandun et Mme Ouedraogo (toutes du département Afrique) ont apporté leur aide sur le plan administratif. L'équipe des services du FMI a rencontré le Premier ministre, M. Thiéba, la ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, Mme Sori/Coulibaly, la ministre déléguée au Budget, Mme Yaka, le ministre de l'Agriculture, M. Ouédraogo, le ministre de la Fonction publique, M. Ouédraogo, le ministre de la Sécurité, M. Sawasogo et d'autres hauts représentants de l'État. Elle a aussi rencontré le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Ki-Zerbo, et des représentants du secteur privé et de la société civile, ainsi que des partenaires au développement.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	8
QUESTIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE À EXAMINER LORS DES DISCUSSIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET DE LA FEC	12
A. Politique budgétaire et gouvernance	12
B. Politiques d'emprunt et gestion de la dette	16
C. Accroître la mobilisation des recettes	17
D. Maîtriser les dépenses courantes	20
ENCADRES	
1. Secteur financier	9
2. Évolution de la transparence budgétaire et comparaison internationale	16
3. Mobilisation des recettes	18
4. Composition des dépenses et augmentation de la masse salariale	21
5. Analyse comparative et efficience des dépenses publiques du Burkina Faso	26

FIGURES

1. Problèmes de sécurité	7
2. Évolution économique récente	36
3. Évolution des secteurs réel et extérieur	37
4. Évolution des finances publiques	38

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–23	39
2. Balance des paiements, 2015–23	40
3. Situation monétaire, 2015–20	41
4. Indicateurs de solidité financière, 2012–juin 2018	42
5a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–23 (milliards de FCFA)	43
5b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–23 (pourcentage du PIB)	44
5c. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2018 (milliards de FCFA)	45
5d. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2019 (milliards de FCFA)	46
6. Calendrier des décaissements en vertu de l'accord triennal au titre de la FEC, 2018–20	47
7. Besoins de financement extérieur, 2017–21	48
8. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2016–32	49

ANNEXE

I. Évaluation du secteur extérieur	50
------------------------------------	----

APPENDICE

I. Lettre d'Intention	53
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière	56
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	79

CONTEXTE

1. Grâce aux mesures récemment adoptées, les résultats du programme appuyé par la FEC, qui a été approuvé par le conseil d'administration en mars 2018, est globalement en bonne voie. Le programme vise à concilier l'ambitieux Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 et la préservation de la stabilité macroéconomique en réduisant le déficit budgétaire global à un niveau inférieur ou égal à 3 % du PIB (critère de convergence de l'UEMOA) d'ici 2019. L'un des principaux objectifs du programme est de dégager une marge de manœuvre budgétaire permettant de financer les dépenses prioritaires en améliorant la mobilisation des recettes, en maîtrisant les dépenses courantes (salaires et traitements en particulier) et en accroissant l'efficacité de l'investissement public, ce qui correspond dans l'ensemble aux recommandations formulées dans le cadre des consultations de 2016 au titre de l'article IV (tableau du texte 1). Par ailleurs, le Burkina Faso a rejoint le Pacte du G-20 avec l'Afrique durant l'assemblée annuelle du FMI et du Groupe Banque mondiale de 2018. Cette initiative a pour but d'encourager le recours à des sources complémentaires de financement pour le PNDES, comme les partenariats public-privé (PPP).

2. Les entretiens relatifs aux consultations de 2018 au titre de l'article IV ont principalement porté sur le renforcement des institutions et de la gouvernance en vue de promouvoir la croissance, la stabilité et la réduction de la pauvreté. À mi-chemin de son mandat de cinq ans, l'équipe au pouvoir subit des pressions pour qu'elle accélère le développement et améliore les conditions de vie¹. La mise en œuvre du PNDES est plus lente que prévu en raison du manque de ressources, de la faiblesse des capacités d'exécution, de la détérioration de la sécurité et de tensions sociales (voir graphique 1). Il est prioritaire d'améliorer la gestion et la transparence du budget, ainsi que de renforcer la responsabilisation des pouvoirs publics pour ce qui est de la prestation des services publics. Les perspectives de croissance à moyen terme dépendent de l'efficacité des mesures visant à remédier au déficit social et au déficit d'infrastructures, à améliorer le climat des affaires, à faire reculer la corruption et à favoriser l'inclusion financière.

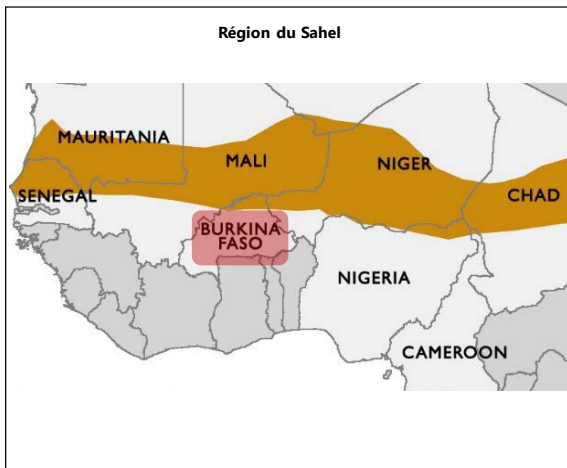
¹ En 2017, le Burkina Faso était classé au 183^e rang (sur 189 pays) selon l'indice de développement humain des Nations Unies. Le taux de fécondité, qui atteint près de 6 enfants par femme, est parmi les plus élevés au monde. De ce fait, la croissance démographique est proche de 3 % en moyenne.

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : état d'avancement de l'application des principales recommandations des consultations de 2016 au titre de l'article IV

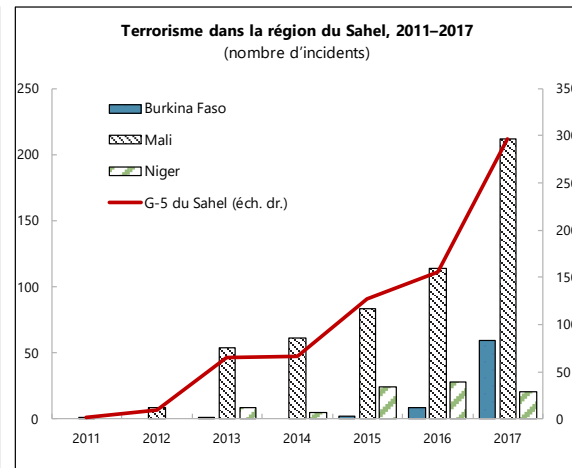
Recommandations	État d'avancement
<p>Poursuivre les progrès dans la mobilisation des recettes. La mobilisation des recettes intérieures s'est nettement améliorée en 2016. À court terme, il sera essentiel pour atteindre les objectifs de recettes d'appliquer les mesures prévues en matière d'administration des impôts et des douanes, y compris la facturation normalisée de la TVA et une meilleure coordination entre les deux services. À moyen terme, il fallait soutenir ces efforts par des mesures visant à élargir l'assiette fiscale et à la protéger contre les effets des pratiques relatives aux prix de transfert dans le secteur minier.</p>	<p>Les progrès se sont poursuivis dans la mobilisation des recettes à la fois sous forme de politique fiscale et de mesures administratives.</p>
<p>Limiter les dépenses récurrentes, y compris les salaires, afin de créer un espace budgétaire adéquat pour les grands projets d'investissement. Des décisions récentes des autorités d'augmenter à la fois les traitements et les effectifs ont suscité des préoccupations. Il faut veiller à éviter l'accumulation d'engagements éventuels nés du versement de subventions aux secteurs de l'énergie et du coton.</p>	<p>Les pressions exercées sur les dépenses récurrentes, en particulier les traitements mais aussi les subventions aux combustibles et à l'électricité, ont persisté.</p>
<p>Hiérarchiser et enchaîner attentivement les projets d'investissements publics, tout en s'attaquant aux contraintes liées aux capacités d'absorption. Profiter de la prochaine mission d'EGIP pour définir des mesures visant à accélérer l'exécution de l'investissement tout en préservant la qualité et le rapport coût-efficacité.</p>	<p>Des progrès ont été enregistrés dans l'amélioration de la sélection et de l'exécution des projets d'investissement mais il faut en faire davantage en suivant les recommandations de la mission d'EGIP.</p>
<p>Poursuivre les progrès des réformes du secteur de l'énergie. Il conviendrait de consolider les avancées dans l'amélioration de la situation financière des deux sociétés publiques d'énergie pour assurer sa viabilité. Il était nécessaire de prévoir un financement suffisant, y compris à partir du budget, pour les projets clés afin d'améliorer l'offre d'électricité.</p>	<p>Le budget prévoit des subventions à l'électricité, mais pas de subventions aux carburants. Le financement des projets dans l'électricité a été limité mais des projets clés, notamment une grande centrale solaire, ont avancé.</p>
<p>S'attaquer aux obstacles fondamentaux qui limitent la compétitivité de l'économie. Les priorités sont notamment d'alléger les goulets d'étranglement des infrastructures, d'accroître la productivité et la valeur ajoutée de l'agriculture, de diversifier l'économie et de permettre au secteur financier de contribuer davantage à une croissance inclusive.</p>	<p>Les progrès dans l'amélioration des infrastructures ont été lents par manque de moyens et du fait de retards dans le processus d'investissement. Les progrès dans l'établissement de liaisons en aval dans le secteur du coton ont été limités. Les prêts bancaires au secteur privé ont généralement été limités, mais les travaux sur une stratégie d'inclusion financière se poursuivent.</p>

Graphique 1. Burkina Faso : problèmes de sécurité

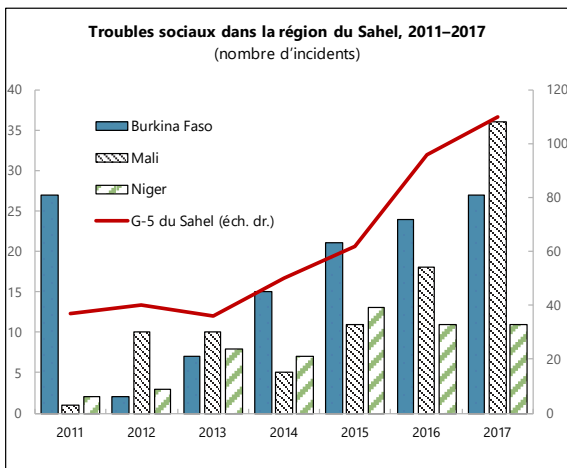
En raison des effets de contagion transfrontalière ...



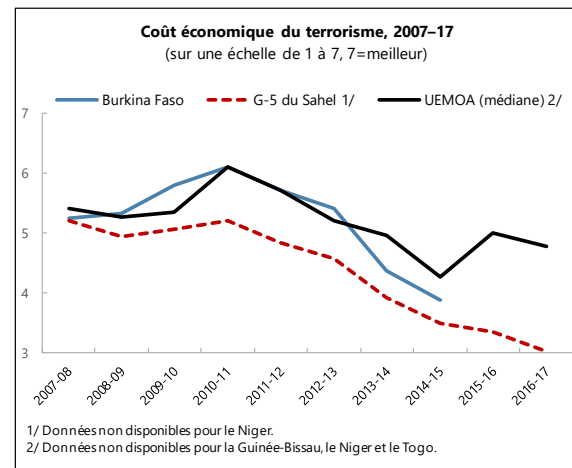
... l'activité terroriste s'est intensifiée, ...



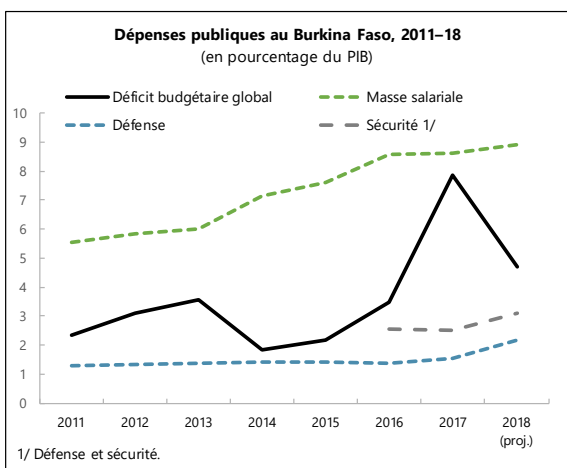
... tout comme les troubles sociaux, ...



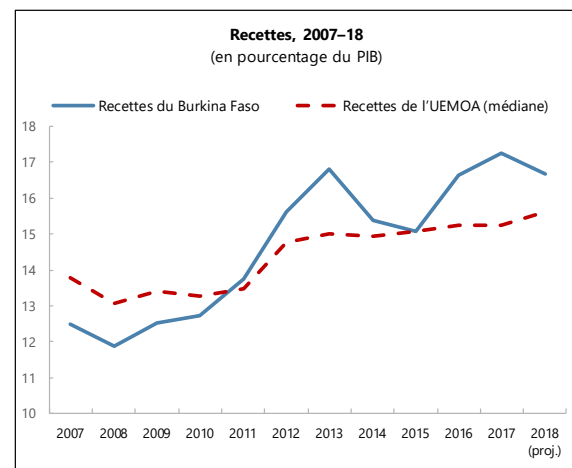
... et le climat des affaires s'en ressent.



L'augmentation des dépenses militaires et la forte hausse de la masse salariale accentuent les tensions budgétaires ...



... ce qui neutralise une part des avancées encourageantes en matière de mobilisation des recettes.



Sources : Control Risks ; Perspectives de l'économie mondiale ; SIPRI ; OCDE ; indice de la compétitivité dans le monde ; et estimations des services

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

3. La politique budgétaire expansionniste a soutenu la croissance et stimulé les exportations, mais elle a aussi fortement accentué l'écart entre le déficit budgétaire et le critère de convergence de l'UEMOA qui vise à préserver la viabilité budgétaire et extérieure.

En 2017 :

- La croissance du PIB a atteint 6,3 %, contre 5,9 % en 2016. Les industries extractives et les services ont été les principaux moteurs de la croissance, alors que des infestations parasitaires et de faibles précipitations ont pesé sur la production agricole (graphiques 2-3, tableau 1).
- L'inflation globale est restée modérée, avec un taux à 12 mois de 2,1 % en fin d'année.
- Le déficit courant s'est creusé pour s'établir à 9,7 % du PIB selon les estimations, contre 7,6 % en 2016 (tableau 2). Les exportations d'or ont augmenté du fait de la mise en exploitation de nouvelles mines, mais les faibles précipitations et les infestations parasitaires ont eu un effet négatif sur les exportations de coton et d'autres produits agricoles. L'augmentation des dépenses d'investissement et des dépenses consacrées aux salaires a dynamisé la demande d'importations.
- La croissance de la masse monétaire au sens large est restée vigoureuse, à 21,6 %. La progression des avoirs intérieurs nets est demeurée forte : la croissance du crédit au secteur privé s'est accélérée pour atteindre 15,3 % en glissement annuel fin août 2018, contre 14,4 % fin 2017 (tableau 3).

4. Les risques macrofinanciers systémiques sont globalement maîtrisés, mais l'aversion des banques pour le risque et un climat des affaires difficile ont freiné le crédit bancaire au secteur privé. Le secteur bancaire reste rentable et bien capitalisé, mais les banques préfèrent investir dans des obligations d'État nationales ou régionales plutôt qu'octroyer des prêts au secteur privé. Par ailleurs, un petit nombre de grands emprunteurs et de secteurs de l'économie concentrent toujours une grande partie des crédits accordés (tableau 4 et encadré 1). L'analyse des bilans des banques révèle aussi une exposition considérable aux non-résidents, mais les actifs sous-jacents sont principalement libellés en FCFA, ce qui réduit les risques de change.

5. Les résultats du programme au premier semestre 2018 sont mitigés. Tous les critères de réalisation quantitatifs, sauf un, et tous les objectifs indicatifs ont été atteints, beaucoup ayant même été largement dépassés, malgré des recettes fiscales plus faibles que prévu (MPEF, tableau 1). Le plafond zéro des garanties publiques sur les nouveaux préfinancements bancaires pour l'investissement public n'a pas été respecté en septembre 2018, car l'État a signé une convention de préfinancement portant sur un projet routier prioritaire. Les négociations relatives à ce projet ont débuté au moment de l'assouplissement temporaire des procédures de marché public relatives aux PPP au second semestre 2017 (voir paragraphe 34). Les autorités sollicitent une dérogation pour non-observation de ce critère de réalisation sur la base de leur engagement à le respecter à l'avenir, comme en témoigne l'arrêté ministériel pris par le Premier ministre le 9 novembre 2018, qui interdit l'octroi de garanties publiques dans tout nouvel accord de préfinancements bancaire. Par ailleurs,

quatre des six repères structurels concernés par la première revue de l'accord appuyé par la FEC ont été respectés et des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des deux autres (MPEF, tableau 2).

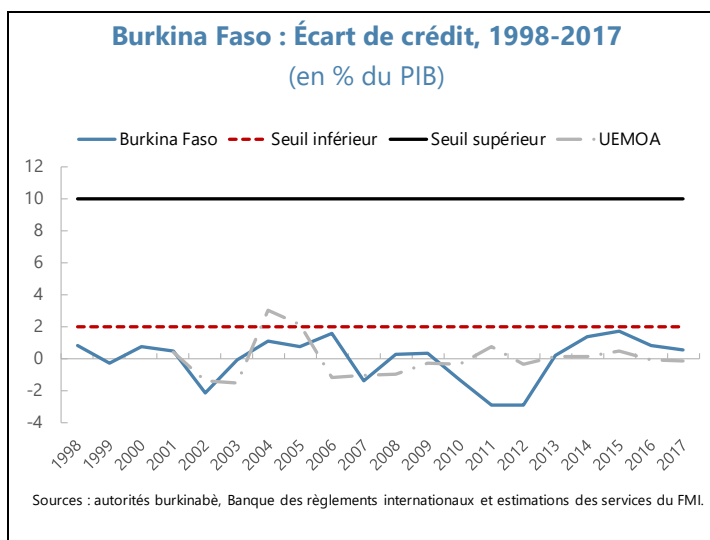
Encadré 1. Secteur financier

Au Burkina Faso, le secteur financier est dominé par des banques et des compagnies d'assurance traditionnelles, mais il existe également un secteur microfinancier dynamique qui a constitué le principal vecteur de l'amélioration de l'inclusion financière. Le secteur bancaire est peu profond et très concentré : les cinq plus grandes banques (sur les 14 que compte le pays) représentaient plus de 70 % de l'ensemble des actifs fin juin 2018 (voir le document de la série Questions générales). Il travaille essentiellement pour une clientèle bien établie et est un acheteur important d'obligations d'État sur le marché régional de valeurs mobilières de l'UEMOA. Le secteur bancaire continue de se développer. Ainsi, deux nouveaux établissements ont été agréés en 2018, dont une banque agricole publique.

Le secteur financier et la financiarisation progressent de façon régulière. Bien que les avoirs intérieurs nets aient augmenté de 13 % en 2017, le ratio crédit privé/PIB s'élevait à 31,3 % fin 2017, contre 30,4 % fin 2016. Malgré une expansion conjoncturelle du crédit en 2014-15, les déséquilibres en matière de crédit restent limités. Une analyse de l'écart de crédit (à savoir la différence entre le ratio crédit/PIB et sa tendance à long terme) montre que le rythme de croissance du crédit ne devrait pas faire émerger

de vulnérabilités financières. L'écart de crédit conjoncturel est systématiquement resté inférieur au seuil de 2 % du PIB au-dessus duquel on considère que les risques commencent à s'intensifier dans le secteur financier.

La faible hausse du taux de pénétration financière et l'atonie des prêts bancaires à l'économie réelle s'expliquent en partie par le fait que le marché régional offre aux banques la possibilité de tirer profit de leurs liquidités. Les sorties régulières de capitaux depuis la transition politique de 2014-15 et la montée de l'incertitude économique qui les accompagne ont fait augmenter les avoirs extérieurs nets des banques intérieures en 2016-17. Ce phénomène a coïncidé avec un ralentissement de la croissance du crédit au secteur privé et de l'approfondissement du crédit.



6. D'après les prévisions des services du FMI, la croissance du PIB devrait se stabiliser autour de 6 % en 2018 et par la suite. Ce chiffre est inférieur d'environ 1 point de pourcentage aux prévisions des autorités, car il tient compte de la détérioration de la sécurité, des conséquences néfastes des grèves dans le secteur public sur l'activité du secteur privé et de l'assainissement des finances publiques. Du fait de l'ancrage de la monnaie à l'euro, l'inflation devrait rester autour de 2 % par an, tandis que le déficit des transactions courantes devrait se réduire pour s'établir à 8,1 % du PIB en 2018 avant de se stabiliser autour de 7½ % du PIB à moyen terme.

7. Le solde des facteurs qui influent sur les perspectives est négatif. Les principaux risques intérieurs sont l'aggravation des menaces sécuritaires et la persistance des troubles sociaux (tableau du texte 2). La première pèserait sur l'activité dans les industries extractives ainsi que sur la perception des recettes publiques et l'exécution des dépenses. La seconde accentuerait les pressions en faveur d'une augmentation des dépenses courantes, ce qui réduirait encore la marge disponible pour les dépenses prioritaires. Les faibles précipitations et les infestations parasitaires auraient un effet négatif sur la production agricole, ce qui pourrait également aggraver l'insécurité alimentaire. Sur le front extérieur, le Burkina Faso pâtirait d'une baisse des prix de l'or et du coton et d'une hausse des prix du pétrole. Le pays serait touché aussi par un durcissement des conditions financières mondiales, une intensification du protectionnisme et une croissance mondiale plus faible que prévu.

8. En 2017, la position extérieure du Burkina Faso était plus faible que ne l'indiquaient les paramètres macroéconomiques fondamentaux, essentiellement du fait de l'expansion budgétaire (annexe 1). Le déficit des transactions courantes devrait baisser à moyen terme : l'assainissement budgétaire devrait freiner les importations et la croissance des exportations devrait se redresser parallèlement à la production d'or et de coton. À la suite des émissions d'eurobonds par d'autres pays membres de l'UEMOA, les réserves internationales de la BCEAO ont atteint 4,9 mois d'importations prospectives de biens et services à fin mars 2018. Les réserves ont commencé à diminuer progressivement au troisième trimestre 2018 pour s'établir à 4,3 mois d'importations fin septembre 2018.

9. La mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD), réalisée selon le nouveau cadre de viabilité de la dette, confirme que le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré. La capacité d'endettement du pays a été revue à la hausse : elle est désormais considérée comme élevée, l'indicateur composite s'établissant à 3,052, soit légèrement au-dessus du seuil de la catégorie élevée (3,05). Dans le scénario de référence, tous les indicateurs relatifs à la dette et au service de la dette restent inférieurs aux seuils applicables. En revanche, selon un scénario conçu sur mesures pour tenir compte des risques extérieurs et budgétaires, deux seuils seraient franchis en cas de choc sur les exportations. De plus, si les autorités concrétisaient leur projet de contracter un emprunt de montant élevé auprès d'un consortium privé, le dépassement des seuils serait plus prononcé dans le test le plus extrême, que ce soit dans le scénario de référence ou dans l'autre scénario. Le risque de surendettement public est également modéré.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité relative	Impact potentiel	Réponse possible
Extérieur			
Durcissement des conditions financières mondiales	Élevée	Moyen Durcissement des conditions financières sur le marché régional	Limiter les besoins de financements intérieurs en respectant les objectifs de déficit budgétaire
Montée du protectionnisme	Élevée	Moyen Difficultés pour les exportations et la diversification	Appliquer des mesures visant à améliorer la compétitivité et le climat des affaires
Croissance mondiale plus faible que prévu	Medium	Élevé Affaiblissement de la demande d'exportations, diminution de l'aide extérieure	Respecter les objectifs de déficit budgétaire pour maintenir les réserves de change à un niveau adéquat. Appliquer des mesures visant à améliorer la compétitivité et
Baisse des cours de l'or et du coton, hausse des cours	Moyenne	Élevé Baisse des exportations, hausse des importations de combustibles, augmentation des besoins de subventions	Respecter les objectifs de déficit budgétaire pour amortir les chocs. Permettre davantage de souplesse des prix à la pompe
Intérieur			
Pressions en vue d'une augmentation des dépenses récurrentes, en particulier les traitements	Élevé	Moyen/élevé Éviction des dépenses d'investissement ; pressions sur l'objectif de déficit budgétaire	Contenir les dépenses récurrentes, en particulier la masse salariale. Intensifier les efforts en vue de mobiliser les recettes intérieures.
Nouveaux attentats terroristes	Moyenne/élevée	Moyen/élevé Effets défavorables sur l'activité économique, notamment le tourisme, et les recettes publiques ; répercussions à long terme sur l'investissement étranger ; éviction de dépenses d'équipement productives	Poursuivre les efforts de renforcement des services sécuritaires ; participer aux dispositifs sécuritaires régionaux ; respecter les objectifs de déficit budgétaire afin de créer une marge de manœuvre pour les dépenses sécuritaires.
Retards dans la mobilisation des recettes	Moyenne	Élevé Réduction de la marge de manœuvre budgétaire et risque accru d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement	Poursuivre la politique fiscale et les réformes de l'administration des recettes ; optimiser les dépenses courantes et redéfinir l'ordre de priorité des investissements publics.
Mauvaises conditions météorologiques ; nuisibles	Moyenne	Élevé Recul de la production et des exportations agricoles, hausse des prix alimentaires ; augmentation de la pauvreté	Respecter les objectifs de déficit budgétaires pour faire face aux urgences alimentaires. Au moyen terme, aider les agriculteurs avec de meilleures semences, des engrais et de l'irrigation

¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de base (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques reflète l'évaluation subjective des services du FMI quant aux risques qui pèsent sur le scénario de base. La MER reflète le point de vue des services du FMI sur les sources des risques et le degré de préoccupation qu'ils suscitaient lors des échanges avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent provoquer des interactions et se matérialiser simultanément.

QUESTIONS RELATIVES AUX ENTRETIENS ARTICLE IV ET FEC

10. Dans l'immédiat, le Burkina Faso doit préserver la stabilité macroéconomique au moyen d'un assainissement des finances publiques et créer un espace budgétaire permettant de financer des investissements, des dépenses sociales et des dépenses de sécurité qui sont prioritaires. À cet effet, le pays doit agir sur trois fronts : i) mieux mobiliser les recettes; ii) maîtriser les dépenses courantes, notamment la masse salariale; et iii) accroître l'efficacité des dépenses.

11. Le renforcement des institutions et de la gouvernance est une priorité pour favoriser la stabilité et la croissance inclusive. D'après les indicateurs de gouvernance, le Burkina Faso soutient relativement bien la comparaison avec d'autres pays d'Afrique subsaharienne, mais sa gouvernance budgétaire présente encore des faiblesses, qui mettent en péril les progrès accomplis sur le plan de la mobilisation des recettes et pourraient compromettre la maîtrise des dépenses. Les entretiens avec les autorités ont principalement porté sur l'amélioration du réalisme du cadre budgétaire à moyen terme, ainsi que le renforcement de l'information et de la transparence budgétaires. Cela devrait permettre d'améliorer la prestation des services publics, d'accroître la responsabilisation des pouvoirs publics et de limiter les possibilités de corruption. Les réformes structurelles propices à la diversification économique et à l'inclusion financière ont également été abordées lors des entretiens.

A. Politique et gouvernance budgétaires

12. Le déficit budgétaire global s'est fortement creusé en 2017, en raison de l'augmentation tant des dépenses courantes que des dépenses d'investissement (tableau 5). Les recettes fiscales ont progressé de 0,6 point de pourcentage du PIB pour atteindre 17,3 %. Les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ont augmenté de 2,7 points de pourcentage de PIB pour s'établir à 8,2 % en 2017. En outre, les dépenses courantes se sont davantage accrues que prévu, du fait de la hausse des dépenses consacrées aux transferts courants et aux traitements et salaires. En conséquence, le déficit budgétaire global (sur la base des engagements) est passé de 3,5 % du PIB en 2016 à 7,8 % du PIB en 2017. La dette publique est tombée à 38,4 % du PIB : l'impact des nouveaux emprunts a été compensé par l'appréciation de l'euro par rapport au dollar en 2017 et la vigueur de la croissance.

13. Les résultats budgétaires ont été globalement satisfaisants au premier semestre 2018, mais les pressions s'accroissent (tableau du texte 3). Le déficit budgétaire global a atteint seulement 81 milliards de FCFA (1 % du PIB), soit moins d'un quart du niveau initialement prévu pour l'année entière. Cependant, les recettes fiscales ne s'élevaient qu'à 38 milliards de FCFA (0,4 point de pourcentage du PIB), un montant inférieur aux prévisions, tandis que les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, à 127 milliards de FCFA (1,6 % du PIB), ne représentaient que la moitié de la valeur prévue. L'insuffisance des recettes fiscales et la sous-exécution des dépenses d'investissement sont en grande partie imputables aux nombreux arrêts de

travail au ministère de l'Économie, des Finances et du Développement au premier semestre, aux problèmes de sécurité dans certaines parties du pays et aux contraintes de capacité.

Tableau 3 du texte. Burkina Faso : Résultats budgétaires, juin 2018
(en % du PIB)

	EBS/18/11	A-e-A	Réalisation	A-e-A
Total recettes et dons	11.1	21	10.2	11
Total recettes	9.8	15	9.3	9
Recettes fiscales	8.8	18	8.2	10
Recettes non fiscales	0.9	-8	1.0	3
Dons	1.3	96	0.9	35
Projet	0.8	57	0.6	23
Programme	0.5	234	0.3	77
Dépenses et prêts nets 1/	13.6	10	11.2	-9
Dépenses courantes	8.6	8	8.3	5
Traitements et salaires	4.1	9	4.2	12
Biens et services	1.1	36	0.9	11
Charges d'intérêt	0.6	60	0.8	120
Transferts courants	2.8	-6	2.5	-18
Dépenses d'investissement	5.0	12	2.9	-34
Financées sur ressources intérieures	3.1	-11	1.6	-54
Financées sur ressources extérieures	1.9	94	1.3	35
Prêts nets	0.0		-0.1	
Solde global 1/	-2.5		-1.0	

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.
1/ Base engagements.

14. Si les recettes se sont stabilisées au troisième trimestre, elles devraient être largement inférieures aux prévisions initiales en raison du manque à gagner enregistré au premier semestre. D'après la loi de finances rectificative pour 2018 soumise à l'Assemblée nationale en octobre, les recettes fiscales représenteront 1 314 milliards de FCFA, en hausse en valeur nominale par rapport à 1 238 milliards de FCFA en 2017. Cependant, en pourcentage du PIB, les recettes baissent de 17,3 % à 16,7 % entre 2017 et 2018. Les pressions sur les dépenses se sont également accentuées sous l'effet des généreuses augmentations de salaires accordées dans le secteur public à la suite des grèves qui ont eu lieu ces dernières années et qui sont devenues de plus en plus fréquentes en raison d'un sentiment grandissant d'inégalités de rémunération au sein du secteur public ainsi qu'entre le secteur public et le secteur privé. Si, au premier semestre 2018, la masse salariale n'était que légèrement supérieure aux prévisions du programme, la loi de finances rectificative table sur une masse salariale de 700 milliards pour l'ensemble de l'année 2018, soit 69 milliards de FCFA de plus que prévu dans le budget initial. En outre, il a été nécessaire de prendre en compte l'accroissement des besoins de dépenses de sécurité, car la menace terroriste s'est étendue du nord au sud-ouest et à l'est du pays. Les dépenses militaires et de sécurité devraient augmenter de 35 % pour atteindre 3,1 % du PIB en 2018, puis de 28 % de plus en 2019. En

conséquence, la marge disponible pour financer des dépenses d'investissement en 2018 et en 2019 est inférieure aux objectifs du programme (tableau 4 du texte).

	2017		2018			2019		
	Prel.	Budget	EBS/18/11	Suppl. Budg.	Rev. Prog.	EBS/18/11	Initial Budg. Prop.	Rev. Budg.
Total recettes et dons	22.1	25.6	23.1	22.3	22.8	23.9	25.4	22.8
Total recettes	19.4	22.3	19.7	18.6	18.7	20.3	22.5	19.9
Recettes fiscales	17.3	20.4	17.8	16.6	16.7	18.3	20.4	17.8
Recettes non fiscales	2.1	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2
Dons	2.7	3.2	3.4	3.7	4.1	3.7	2.9	2.8
Projet	1.7	2.2	2.2	2.2	2.2	2.8	1.8	1.9
Programme	1.0	1.1	1.2	1.5	1.9	0.9	1.1	0.9
Dépenses et prêts nets (1)	29.9	30.9	28.1	27.3	27.5	27.0	28.5	25.8
Dépenses courantes	18.4	16.9	17.4	17.2	17.3	16.1	17.6	18.8
Traitements et salaires	8.6	8.0	8.5	8.8	8.9	8.3	9.5	9.8
Biens et services	2.4	1.9	2.1	1.9	1.9	1.7	1.8	1.8
Charges d'intérêt	1.0	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.3
Transferts courants	6.4	5.6	5.5	5.2	5.3	4.9	5.1	5.8
Dépenses d'investissement	11.6	14.1	10.7	10.1	10.2	10.8	10.9	7.0
Financées sur ressources intérieures	8.2	10.2	6.9	6.2	6.3	6.3	7.6	3.6
Financées sur ressources extérieures	3.4	3.9	3.9	3.9	3.9	4.5	3.3	3.4
Solde global (1)	-7.8	-5.4	-5.0	-5.0	-4.7	-3.0	-3.0	-3.0
<i>Pour mémoire:</i>								
PIB nominal (milliards de FCFA)	7,174	7,873	7,896	7,920	7,873	8,540	8,775	8,512
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	6.3	6.0	6.0	6.7	6.0	6.0	6.9	6.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

15. Les autorités ont souligné qu'elles restaient fermement résolues à atteindre les objectifs de déficit budgétaire fixés dans le programme, à savoir un maximum de 5 % du PIB en 2018 et de 3 % du PIB en 2019. Les montants des recettes et des dépenses figurant dans la loi de finances rectificative constituent la base du cadre budgétaire du programme appuyé par la FEC pour 2018 et servent de valeurs de départ pour le calcul des prévisions pour 2019 (lettre d'intention et MPEF §55). Étant donné que les recettes perçues et la masse salariale sont, respectivement, inférieures et supérieures aux prévisions initiales pour 2018, les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ne devront pas excéder 6,3 % du PIB en 2018, alors qu'elles représentaient 8,2 % du PIB en 2017. Bien qu'elles soient déterminées à respecter les plafonds de déficit, les autorités considèrent que de nouvelles pressions sur les dépenses liées aux problèmes de sécurité justifieraient un certain degré de flexibilité à cet égard. Sachant que les dépenses courantes restreignent déjà l'espace disponible pour l'investissement, ces pressions supplémentaires réduiraient encore la possibilité de mener des programmes de développement dont le pays a cruellement besoin. L'objectif de déficit pour 2018 est de 5 % du PIB, mais grâce à un don d'urgence de 19 milliards de FCFA de la Banque mondiale qui devrait être décaissé en 2018, mais pas dépensé jusqu'en 2019, le déficit effectif devrait s'élever à 4,7 % du PIB. Les services du FMI ont souligné qu'il était important d'augmenter les recettes et de limiter les dépenses non prioritaires pour satisfaire durablement les besoins prioritaires.

16. Le cadre budgétaire pour 2019 vise une augmentation de 1,1 % du PIB des recettes fiscales, qui atteindraient 17,8 % du PIB (tableau du texte 5, MPEF §59 et § 60 et repères structurels du tableau 4 du MPEF). Il prend pour hypothèse, outre les mesures fiscales et administratives prévues dans le budget pour 2019, la normalisation des conditions de recouvrement des impôts après les perturbations de 2018. Les services du FMI estiment qu'en 2019, le montant des impôts recouverts restera inférieur d'un demi-point de pourcentage du PIB à son niveau tendanciel. Le programme budgétaire pour 2019 repose sur deux autres hypothèses importantes : la masse salariale atteindra 836 milliards de FCFA (9,8 % du PIB), d'après les engagements convenus entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux, et les transferts courants s'élèveront à 496 milliards de FCFA (5,8 % du PIB). Dans ces conditions, il sera possible de réaliser 308 milliards de FCFA (3,6 % du PIB) de dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures tout en respectant le plafond de déficit budgétaire de 3 % du PIB.

Tableau 5 du texte. Burkina Faso : rendement attendu des mesures portant sur les recettes, 2019
(en % du PIB)

Mesure	Impact
Hausse des taxes sur boissons non alcoolisées, billets d'avion et sacs plastique	0.2
Ouverture d'un nouveau centre de perception des impôts	0.1
Mesures visant à élargir l'assiette fiscale, à renforcer la conformité et à moderniser l'administration	0.4
Renforcement des procédures de valorisation des importations au moyen de Sydonia	0.2
Renforcement des procédures d'évaluation et réduction des remises à l'importation de véhicules d'occasion	0.1
Restructuration du bureau douanier de Bobo en trois unités spécialisées	0.1
Total	1.1

Sources : autorités burkinabè ; et estimations et projections des services du FMI.

17. Il est urgent de réformer le processus budgétaire au Burkina Faso. Une bonne gouvernance requiert des procédures budgétaires adéquates et transparentes. Les autorités doivent mettre fin à la pratique consistant à fonder des budgets sur des hypothèses de recettes peu réalistes, qui créent artificiellement de la place pour des plans d'investissement ambitieux, et adopter une approche plus crédible qui permette d'utiliser davantage le budget comme un outil de planification. Le programme appuyé par la FEC a imposé le gel de 264 milliards de FCFA des dépenses d'investissement prévues pour fixer un objectif de déficit budgétaire viable pour 2018. Le gouvernement a convenu de la nécessité d'abandonner cette pratique. Le 5 novembre 2018, le ministre des Finances a présenté des amendements à l'Assemblée nationale visant à rendre le projet de budget 2019 compatible avec le cadre budgétaire décrit plus haut.

18. L'amélioration de la transparence budgétaire peut également permettre de renforcer la gouvernance budgétaire et de réduire la corruption. La transparence budgétaire semble avoir reculé au Burkina Faso (encadré 2). Il convient de l'améliorer en mettant à disposition du public, sous une forme facile à comprendre, les rapports concernant la préparation et l'exécution du budget. Les autorités ont souligné leur attachement à la transparence budgétaire et indiqué qu'elles avaient recommencé à publier des rapports et des documents budgétaires en cours d'exercice (MPEF §77).

Encadré 2. Évolution de la transparence budgétaire et comparaison internationale

D'après l'édition 2017 de l'indice de transparence budgétaire «Open Budget Index», la transparence budgétaire au Burkina Faso a reculé ces dernières années. Le Burkina Faso est désormais classé loin derrière les pays comparables de la région. Les indicateurs de transparence portent notamment sur la publication d'informations sur les finances publiques et sur la surveillance exercée par le pouvoir législatif.

- La note du Burkina Faso selon l'Open Budget Index est passée de 43 (sur 100) en 2015 à 24 en 2017. De ce fait, le Burkina Faso est désormais classé derrière les autres pays de l'UEMOA classés (dont la note médiane est de 31,5).
- En outre, la surveillance du budget par le pouvoir législatif au Burkina Faso est jugée faible, avec une note de 37 sur 100.

Source : International Budget Partnership <https://www.internationalbudget.org/open-budget-survey/>

B. Politique d'emprunt et gestion de la dette

19. La conclusion d'un risque modéré de surendettement repose sur les risques budgétaires mis en évidence dans un scénario personnalisé. Les autorités ont souscrit aux résultats de la mise à jour de l'AVD. Les autorités ont principalement eu recours à des prêts concessionnels pour le financement extérieur, mais elles envisagent d'autres sources de financement, notamment un prêt privé concessionnel de montant élevé. Ce prêt permettrait aux autorités de remplacer des financements nationaux et régionaux plus onéreux au moyen d'opérations de gestion de la dette. Le programme prévoit des facteurs d'ajustement au cas où ce projet de prêt aboutirait. Toute partie des versements non utilisée pour réaliser une opération de gestion de la dette serait placée sur un compte séquestre à la BCEAO ou dans une banque commerciale avant de servir pour ce type d'opération. Les autorités ont souligné que le prêt ne s'accompagnait d'aucune prise en garantie et accord parallèle (notamment en matière de PPP). Les autorités ont également rétabli leurs relations avec la Chine après une interruption de 24 ans et étudient les possibilités de coopération économique.

20. D'autres sources de financement extérieur, comme l'émission d'eurobonds, coûteraient vraisemblablement plus cher que le financement régional et requièrent un renforcement considérable des capacités, notamment de la fonction d'analyse du *middle office*, ainsi que l'établissement au préalable d'une robuste stratégie de la dette à moyen terme. Les services du FMI ont encouragé les autorités à améliorer la gestion de la dette, notamment en organisant la cellule de gestion de la dette en *front office*, *middle office* et *back office* conformément aux recommandations antérieures formulées dans le cadre de l'assistance technique. Les autorités prévoient de préciser leur politique d'endettement dans le contexte du cadre budgétaire à moyen terme en 2019. Dans le même temps, elles ont réaffirmé leur détermination à éviter tout accord de préfinancement et réfléchissent aux moyens de mieux définir le champ d'application des PPP dans la nouvelle législation de façon à limiter toute accumulation de passifs éventuels (lettre d'intention et MPEF §75 et §76).

C. Améliorer la mobilisation des recettes

21. Il est essentiel d'accroître les recettes fiscales pour agrandir l'espace budgétaire à moyen terme. Étant donné que le recours à l'emprunt est limité par l'impératif de maîtriser le déficit budgétaire et de préserver la viabilité de la dette, il est capital de mobiliser davantage de recettes intérieures afin d'obtenir les ressources nécessaires pour financer les dépenses prioritaires. Il faut élargir l'assiette de l'impôt et améliorer l'observance fiscale de façon à porter le ratio recettes fiscales/PIB à 20 %, soit le critère de l'UEMOA, à moyen terme.

Encadré 3. Mobilisation des recettes

Avant de reculer début 2018, les recettes fiscales avaient progressé ces dernières années, atteignant 17.3 % du PIB en 2017. Le ratio recettes/PIB devrait de nouveau augmenter l'année prochaine et à moyen terme. S'agissant du ratio impôts/PIB, à l'exception des impôts sur le commerce, le Burkina Faso soutient relativement bien la comparaison avec les autres pays de l'UEMOA, mais le ratio recettes fiscales/PIB reste bien inférieur au critère de convergence de l'UEMOA, à savoir 20 %. D'après une analyse menée sur des pays comparables, les recettes du Burkina Faso pourraient être portées à ce niveau de 20 % à moyen terme (voir le document de la série Questions générales). Cette analyse indique également que le plus grand potentiel de mobilisation de recettes par rapport aux autres pays d'Afrique subsaharienne à faible revenu concerne les impôts sur les biens et services.

L'application et la structure du système fiscal présentent plusieurs faiblesses. Les nombreuses exonérations, le contrôle insuffisant de l'assiette de l'impôt et le non-respect des directives fiscales régionales sont les principaux facteurs qui pèsent sur les recettes fiscales. En outre, ils aggravent les inégalités, car ils profitent de manière disproportionnée aux groupes à revenu plus élevé.

Les autorités devraient en priorité chercher à :

- *Veiller à l'application stricte de la loi relative à l'impôt sur le revenu aux primes et aux indemnités versées aux fonctionnaires.* Cela permettrait non seulement de mobiliser de nouvelles recettes, mais aussi de garantir un traitement équitable du secteur public et du secteur privé;
- *Réduire les exonérations fiscales* notamment en instaurant une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à 5 % sur les biens et services qui bénéficient actuellement d'une exonération et en appliquant le taux normal de 18 % à la consommation d'eau et d'électricité des ménages. Il conviendrait également d'envisager une révision du code des investissements récemment adopté en vue de réduire les dépenses fiscales.
- *Aligner les taux d'imposition sur les niveaux de référence dans la région,* notamment en relevant les droits d'accise sur le tabac au niveau du plafond fixé par l'UEMOA.

Pour accroître les recettes, il est également essentiel de réformer les administrations fiscale et douanière. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine, notamment grâce à la mise en place d'une facturation normalisée de la TVA et à l'informatisation des procédures de déclaration, ainsi qu'à l'amélioration du partage des données entre les administrations fiscale et douanière. Cependant, des problèmes demeurent, aggravés par les récents problèmes de sécurité et les contraintes de capacité. Les principales mesures de suivi qui permettraient de renforcer davantage les administrations fiscale et douanière sont notamment les suivantes : i) mettre en place des

Encadré 3. Mobilisation des recettes (conclus)

procédures de suivi des non-déclarants; ii) mener des évaluations des arriérés d'impôt et définir une stratégie pour recouvrer les créances non contestées et annuler les créances irrécouvrables; iii) élaborer des mécanismes de vérification axés sur des questions précises; iv) simplifier les procédures applicables aux petites entreprises; v) alléger les charges administratives et adopter une approche fondée sur les risques visant à améliorer le mécanisme de remboursement de la TVA (repère structurel) ; et vi) doter l'administration douanière des ressources matérielles et humaines nécessaires pour contrôler la valeur des importations conformément aux normes de l'OMC étant donné la fin de la collaboration avec COTECNA.

Burkina Faso : Niveau et composition des recettes fiscales dans la région, moyenne 2013-17 (en % du PIB)



Sources : Perspectives de l'économie mondiale, et estimations des services du FMI.

22. Le projet de budget 2019 contient des dispositions importantes pour améliorer le recouvrement de l'impôt, notamment en simplifiant les droits d'accise sur les boissons, mais les services du FMI engagent les autorités à envisager d'adopter des mesures fiscales supplémentaires et à continuer de renforcer les administrations fiscale et douanière à moyen terme (voir encadré 3). Les services du FMI saluent les efforts que les autorités ont déployés pour créer une unité d'évaluation en douanes au sein de l'administration douanière après la rupture du contrat de gestion avec COTECNA en août 2018 (MPEF §63). Toutefois, les services du FMI soulignent qu'il est important de veiller à ce que l'administration douanière dispose des ressources matérielles et humaines nécessaires et de continuer de mettre en œuvre les recommandations de l'AT en vue d'améliorer les procédures de façon à limiter autant que possible les risques pesant sur la perception des recettes douanières. Il est essentiel de faire appliquer les procédures de dédouanement, d'inspection et d'évaluation en douane en temps voulu et de façon transparente. En outre, les autorités pourraient envisager d'instaurer un mécanisme de règlement des litiges souple et rapide afin de réduire au minimum les difficultés dans les cas litigieux.

23. Les autorités sont convaincues que leurs mesures en matière de politique et d'administration fiscale continueront à porter leurs fruits malgré les difficultés enregistrées en 2018 en raison de nombreuses interruptions de travail. Elles indiquent que la généralisation des déclarations électroniques est un moyen de maintenir le flux des recettes fiscales en cas de nouveaux conflits sociaux. Par ailleurs, elles considèrent que la transition depuis la fin du contrat de gestion avec COTECNA s'est déroulée sans heurts et devrait permettre d'accroître les recettes douanières au fur et à mesure que la nouvelle unité d'évaluation en douanes gagne en expérience. Plusieurs amendements au code fiscal proposés dans le budget 2019 visent à combler des lacunes et à renforcer l'observance. En outre, les autorités ont récemment révisé le code des investissements de manière à encourager davantage l'investissement étranger, mais elles comptent maintenir à l'étude cette révision afin d'optimiser les flux de recettes. Les autorités restent ouvertes à une suppression des exonérations de TVA et à l'application de la TVA aux consommations d'eau et d'électricité, mais elles souhaitent évaluer l'impact de la libéralisation des prix des carburants sur la situation financière des ménages avant de procéder à une nouvelle augmentation de ce type d'impôt.

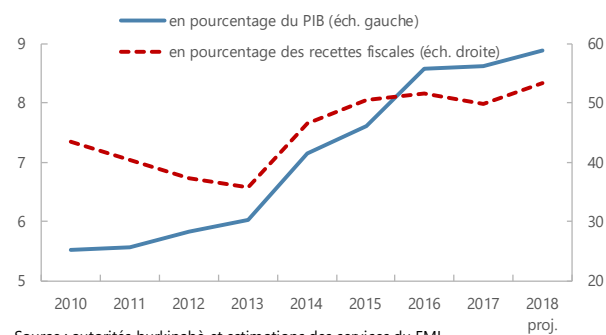
D. Maîtriser les dépenses courantes

24. Il est également important de maîtriser la masse salariale et les transferts sociaux pour créer un espace budgétaire (encadré 4). La masse salariale suit une trajectoire intenable, tandis que les transferts sociaux pourraient subir le contrecoup de l'accumulation de passifs éventuels liés aux subventions à l'énergie.

Encadré 4. Composition des dépenses et augmentation de la masse salariale

La part de la masse salariale et celle des subventions et des transferts (y compris au titre des salaires versés dans les universités et les hôpitaux) dans les dépenses publiques totales est en forte hausse. La masse salariale, qui représentait 6 % du PIB en 2013, a atteint 8,6 % du PIB en 2017, un chiffre bien supérieur à la moyenne des pays en développement à faible revenu (7,3 % du PIB). La hausse rapide du ratio masse salariale/PIB est liée à des pressions sociales et à des grèves fréquentes visant à obtenir des augmentations de salaires et de prestations. C'est pourquoi la masse salariale devrait dépasser 50 % des recettes fiscales totales en 2018, un ratio bien plus élevé que le critère de convergence de 35 % de l'UEMOA, malgré l'amélioration de la perception de ces recettes au cours des dernières années.

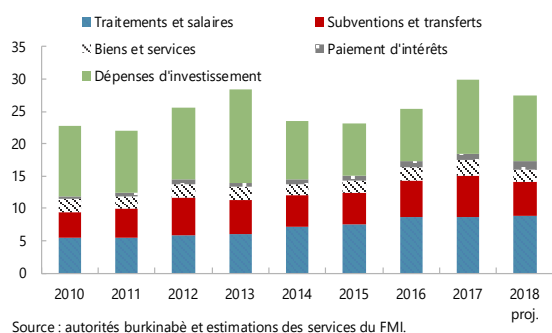
Burkina Faso : Indicateurs de l'augmentation de la masse salariale, 2010-18



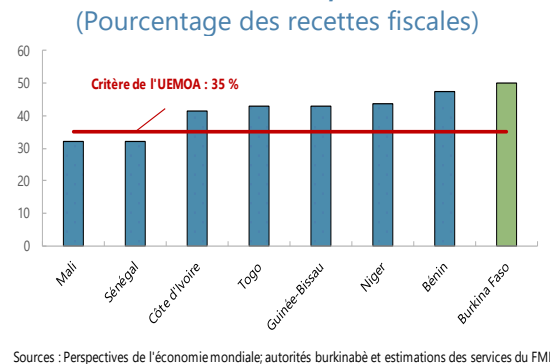
La forte augmentation de la masse salariale s'explique principalement par une hausse de la rémunération et des effectifs dans les secteurs de l'éducation et de la santé. L'éducation était la principale composante de la masse salariale en 2017 (41 %), suivie de la santé (11 %), de la sécurité (12 %) et des autres secteurs (35 %). La structure de rémunération du secteur public semble déséquilibrée. Les indemnités et les primes représentent une part élevée de la rémunération totale. D'aucuns estiment que le salaire de base est faible et que les indemnités ne sont pas équitables, ou mises en œuvre impartialement et efficacement.

Étant donné que la croissance des recettes est faible et que le pays a pour objectif primordial de respecter le critère de convergence de l'UEMOA concernant le déficit budgétaire (3 % du PIB), la hausse des dépenses consacrées aux salaires et aux subventions réduit les possibilités de financer des dépenses de développement en matière d'infrastructures, de santé et d'éducation tout en préservant la stabilité macroéconomique.

Burkina Faso : Dépenses totales, 2010-18 (en % du PIB)



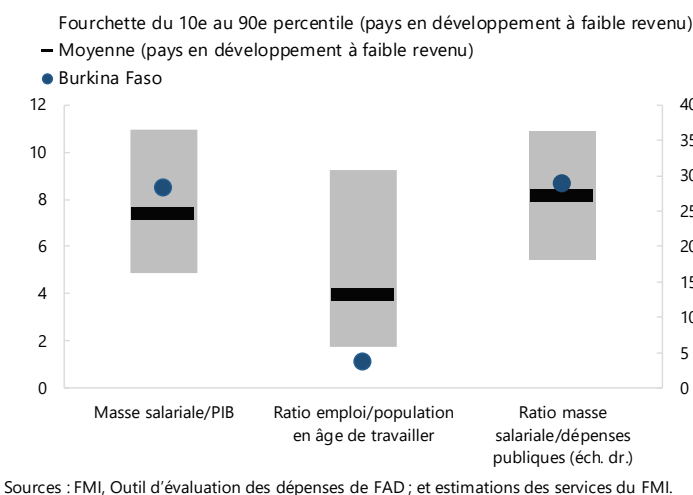
Burkina Faso : Masse salariale du secteur public par rapport aux recettes fiscales dans l'UEMOA, 2017 (Pourcentage des recettes fiscales)



Maîtriser la masse salariale

25. La masse salariale du secteur public au Burkina Faso est supérieure à celle des autres pays de l'UEMOA. Cela s'explique essentiellement par un niveau de rémunération moyen plus élevé au Burkina Faso que dans le reste de l'UEMOA, tandis que les effectifs du secteur public rapportés à la population, estimés à environ 1,1 %, sont inférieurs à la moyenne des autres pays de l'UEMOA (graphique du texte 1). Par conséquent, afin de contenir la masse salariale, il convient de revoir les niveaux moyens de rémunération plutôt que de limiter les embauches. Cela est particulièrement vrai pour les secteurs de l'éducation et de la santé, où la demande est forte, car la population est jeune et en rapide expansion.

Graphique 1 du texte. Burkina Faso : évaluation comparative de la masse salariale et de l'emploi, 2017 ou année la plus récente
(en %)



26. Ces dernières années, les agents du secteur public ont obtenu des augmentations de salaires et de traitements à la suite de grandes grèves. D'après la mission d'assistance technique menée en juillet, la masse salariale devrait atteindre 10 % du PIB d'ici 2020, sans compter les fonds communs (voir paragraphe suivant), d'après les tendances actuelles. Les recommandations formulées à l'issue d'une conférence tripartite qui a réuni l'ensemble des parties prenantes en juin 2018 pour examiner les réformes envisageables peuvent servir de base pour définir une stratégie de gestion du secteur public à moyen terme (MPEF §65 et § 78). Cette stratégie consisterait à : i) préparer une loi organique qui établirait les principes fondamentaux régissant le fonctionnement de la fonction publique; ii) harmoniser les descriptions de poste sur la base des qualifications minimales par groupe fonctionnel; iii) modifier les grilles de salaires et d'indemnités (repère structurel); iv) actualiser la méthodologie d'indexation; et v) rendre publics le nombre de fonctionnaires et leur répartition par grade, région et ministère. Cette stratégie reposera également sur la définition d'un objectif de réduction continue du ratio masse salariale/recettes fiscales dans le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2020-2022 (repère structurel). Les autorités se demandent si le champ d'application de leur projet de législation est compatible avec la constitution actuelle ou si elles doivent attendre l'adoption de la nouvelle constitution qui fera l'objet d'un référendum en mars 2019. Le recensement des agents de la fonction publique et la définition des normes en matière d'effectifs et de recrutement en vue de garantir une répartition géographique équilibrée des services publics sont également en cours de préparation. Les autorités définissent également un plan de recrutement à moyen terme qui

limiterait les embauches par rapport aux prévisions antérieures. Ces mesures visent à la fois à accroître l'efficacité de la fonction publique et à prévenir de nouvelles difficultés tout en maîtrisant la masse salariale. Leur succès dépendra, cependant, de la bonne conception de paramètres essentiels comme la nouvelle grille de salaire. Les services du FMI engagent le gouvernement à maintenir la dynamique de réforme initiée avec la conférence tripartite de juin et à appliquer leur stratégie à moyen terme comme décrit plus haut. Ils encouragent les autorités à exploiter pleinement l'assistance technique offerte par les partenaires au développement.

27. Les autorités doivent accroître la transparence et préciser leur politique en ce qui concerne les fonds communs et les primes de performance qu'ils servent à financer. Depuis longtemps, les fonds provenant des amendes et des pénalités perçues par le ministère des Finances et les droits collectés par d'autres ministères sont utilisés pour verser des primes aux fonctionnaires (fonds communs). Il existe actuellement 21 fonds communs répartis entre une douzaine de ministères, mais les plus importants sont ceux du ministère des Finances, qui a versé 55 milliards de FCFA d'indemnités en 2017 (soit 113 % du salaire de base des agents éligibles). En attendant une réforme plus vaste, le projet de budget 2019 prévoit que le paiement des indemnités sera limité aux montants perçus l'année précédente et ne dépassera pas 25 % du salaire de base des fonctionnaires des ministères admissibles à ces indemnités (MPEF §80). Dans le même temps, le budget 2020 devra identifier clairement la source des fonds perçus et les montants à verser au titre de ces indemnités (repère structurel).

28. Les autorités estiment qu'il est nécessaire de réformer profondément le système de rémunération et d'indemnités. Elles reconnaissent que le versement des indemnités et des primes doit être rationalisé et codifié, mais elles font preuve de prudence dans la mise en œuvre de ces réformes tant que les consultations des parties prenantes sont en cours. Le processus de consultation devrait s'appuyer sur les conclusions de la conférence nationale qui a examiné ces questions en juin 2018. Le but est de traduire ces conclusions en des principes généraux en matière de rémunération et d'indemnités dans une loi organique qui régirait la fonction publique. Une fois cette loi organique en place, il devrait être possible de proposer des réglementations précises en matière de rationalisation des grilles de salaires et d'indemnités.

29. Les services du FMI ont également encouragé les autorités à adopter toutes les mesures nécessaires pour maîtriser la masse salariale à court terme, y compris en 2019. À ce titre, les autorités pourraient réduire les indemnités, ralentir le rythme des promotions et limiter les recrutements dans des secteurs moins prioritaires. Il serait plus difficile de geler la hausse des salaires étant donné que les salaires de base sont jugés faibles et les indemnités, inéquitables. Les services du FMI ont mis l'accent sur le fait que pour chaque point de pourcentage de baisse des dépenses consacrées aux salaires publics et de hausse des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, le taux de croissance tendanciel pourrait être relevé de ¼ de point de pourcentage (Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, octobre 2017). Les autorités ont souligné qu'elles ne pouvaient pas revenir sur leur engagement en 2019, mais elles ont convenu d'adopter un document de programmation budgétaire et économique pluriannuel pour 2020-2022 prévoyant une réduction continue du ratio masse salariale/recettes fiscales par

rapport au sommet de 55 % atteint en 2019 (repère structurel et MPEF §78). En outre, elles réduiront le nombre de nouveaux recrutements dans la fonction publique en 2019 par rapport aux prévisions initiales (repère structurel et MPEF §65). Les autorités ont également commencé à publier le nombre de fonctionnaires et leur répartition par grade, région et ministère (repère structurel d'avril).

Gérer les subventions à l'énergie

30. Le maintien des prix des carburants au-dessous du niveau de recouvrement des coûts a également pesé sur la situation budgétaire. Les prix des carburants de transport ont été abaissés au moment de la chute des prix mondiaux en 2014, mais ils n'ont pas été relevés lorsque les prix mondiaux ont commencé à remonter début 2017. Le manque à gagner résultant de l'écart entre les prix à l'importation et les prix à la pompe entraîne une perte de recettes considérable pour l'entreprise publique d'importation d'hydrocarbures, la SONABHY. Le montant prévu dans le budget au titre des subventions à l'électricité est faible (21 milliards de FCFA), mais le budget ne prévoit rien pour compenser le manque à gagner découlant de la faiblesse des prix des carburants à la pompe. En prenant le prix moyen d'environ 80 dollars le baril observé en octobre, ce manque à gagner est estimé à 100 milliards de FCFA (1,2 % du PIB) en 2018 et pas moins de 120 milliards de FCFA (1,5 % du PIB) en 2019.

31. Les autorités se sont engagées à ajuster à l'avenir les prix des carburants à la pompe en fonction du niveau de recouvrement des coûts. Le 9 novembre 2018, les prix à la pompe de l'essence et du gazole ont été relevés de 75 FCFA le litre (soit une augmentation moyenne de 13,4 %). Le Président a récemment publié un décret annonçant l'instauration d'un nouveau mécanisme automatique d'ajustement des prix des carburants. Les prix de l'essence et du gazole à la pompe seront ainsi ajustés tous les trimestres afin de combler l'écart entre le prix à la pompe et le prix de recouvrement des coûts. Aucun ajustement n'excèdera 75 FCFA par litre pour chaque type de carburant. Si l'écart entre le prix de marché et le prix intérieur est supérieur à 50 FCFA par litre un trimestre donné, les prix seront immédiatement ajustés lors de ce trimestre. Les autorités ont décidé que le prix du butane, un combustible utilisé pour la cuisine, resterait subventionné. Par ailleurs, elles réfléchissent aux moyens de protéger les ménages vulnérables. Elles ont effectué un transfert budgétaire de 20 milliards de FCFA pour couvrir les pertes de la SONABHY résultant de la vente de produits pétroliers à un prix inférieur au niveau de recouvrement des coûts en 2018. Le gouvernement prévoit de titriser le reste des pertes de la SONABHY pour 2017 et 2018, ce qui se répercutera sur les comptes budgétaires et le stock de dette au fur et à mesure de la titrisation (MPEF §82). S'agissant des subventions à l'électricité, les tarifs de l'électricité devraient être relevés une fois épuisée la dotation budgétaire allouée à ces subventions, conformément à l'accord tarifaire de 2016. Les besoins en subventions de la SONABEL devraient cependant diminuer, parallèlement à l'augmentation de la fourniture d'électricité par le Ghana, qui devrait passer de 50 MW à 100 MW d'ici mars 2019. Les autorités se sont engagés à publier un rapport mensuel sur les subventions implicites aux prix des carburants à la pompe à l'avenir (repère structurel).

E. Améliorer la gestion des finances publiques

32. Dans un contexte de fortes contraintes sur les ressources, il est crucial de sélectionner et d'exécuter de manière efficiente les projets d'investissement public. Une analyse de la frontière d'efficience montre que l'efficience des investissements publics et des dépenses d'éducation est relativement faible par rapport à celle des pays comparables (encadré 5). Sur la base des recommandations de l'EGIP, les autorités ont préparé une courte liste de projets d'investissement prioritaires, y compris les partenariats public-privé (PPP), dont les plus importants feront l'objet d'une analyse coûts-avantages normalisée. En janvier, les autorités ont rétabli les procédures régulières de passation des marchés publics, temporairement assouplies pour accélérer l'exécution du budget en 2017. Elles continuent à rationaliser et à améliorer la transparence des procédures de passation des marchés publics avec l'appui de la Banque mondiale.

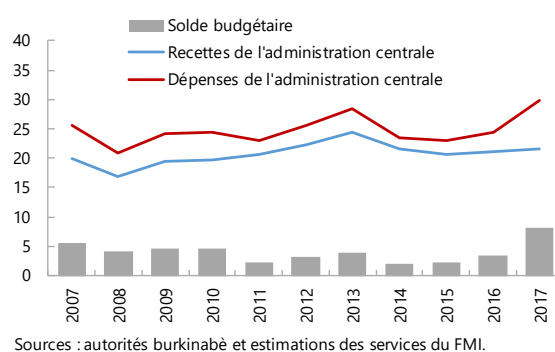
33. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de renforcer les procédures de sélection et d'exécution des projets, notamment en s'inspirant du manuel de sélection des projets et en intégrant les PPP dans le processus d'investissement public (repère structurel), sur la base des recommandations de l'assistance technique. En outre, l'État devrait continuer à investir dans le capital humain et les dispositifs de protection sociale, notamment en renforçant les réseaux d'enseignement supérieur avec le soutien de la Banque mondiale. Enfin, les autorités devraient continuer à éviter les instruments de financement hors budget, tels que les crédits fournisseurs et les accords de préfinancement, et devraient analyser attentivement les conséquences des PPP pour les risques budgétaires, les passifs conditionnels et la viabilité de la dette. Il convient de réviser la définition des PPP dans la loi y afférente pour exclure le préfinancement et les crédits fournisseurs.

34. Malgré les quelques progrès réalisés, il faut renforcer encore les systèmes de gestion des finances publiques. Le Burkina Faso est le premier pays de l'UEMOA à mettre en œuvre un budget-programme en 2017. Un comité chargé d'améliorer la qualité de l'information budgétaire a commencé ses travaux (MPEF § 77). En outre, des progrès ont été accomplis dans la régularisation des remboursements de la TVA et l'élimination des dettes intérieures « irrégulières » recensées en 2015. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de renforcer l'information budgétaire et la gestion de la trésorerie, notamment en procédant à la publication d'une balance de vérification trimestrielle et en créant un compte de trésorerie unique.

Encadré 5. Analyse comparative et efficacité des dépenses publiques du Burkina Faso

En augmentation constante depuis quelques années, les dépenses publiques du Burkina Faso sont à l'origine d'une hausse progressive des déficits budgétaires. En 2017, le total des dépenses publiques s'est élevé à 29,9 % du PIB, soit plus que la médiane de l'Afrique subsaharienne (25,4 % du PIB), témoignant des efforts déployés par le gouvernement pour accroître les investissements publics dans le cadre de son plan national de développement économique et social (PNDES) afin d'améliorer concrètement le niveau de vie d'une population en pleine expansion.

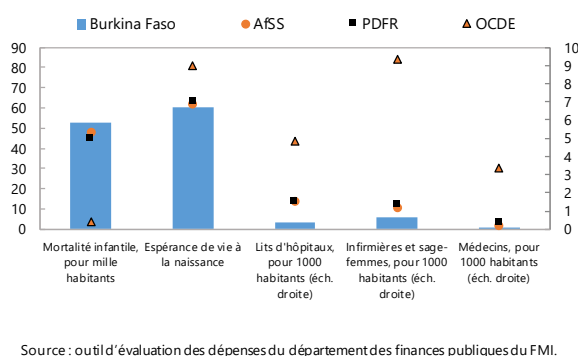
Burkina Faso : déficit budgétaire 2007-2017
(en pourcentage du PIB)



Le rendement des dépenses semble indiquer qu'il est largement possible d'en augmenter l'efficacité pour obtenir un meilleur rapport qualité-coût.

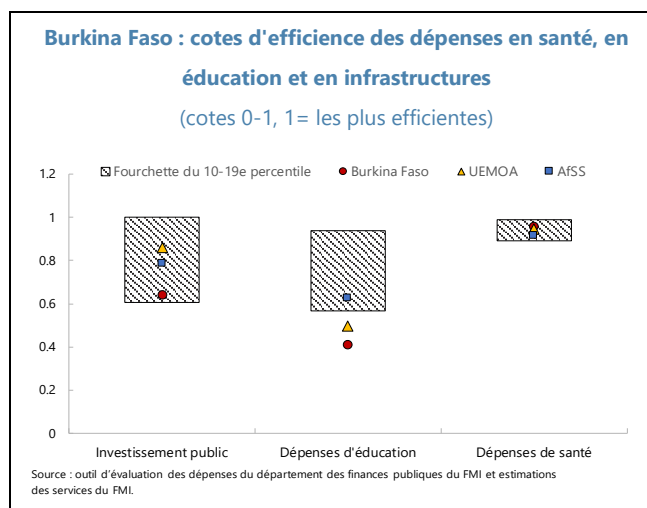
- **Les dépenses d'investissement sont aussi généralement plus élevées que dans la plupart des autres pays de l'UEMOA et que la médiane pour l'Afrique subsaharienne.** Il semble cependant que cela ne se soit pas encore traduit par une meilleure qualité des infrastructures que dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Selon le dernier rapport du Forum économique mondial sur la compétitivité mondiale, la qualité de l'approvisionnement en électricité, des chemins de fer et des routes est inférieure à la moyenne des pays de référence d'Afrique subsaharienne.
- **En pourcentage du PIB, les dépenses d'éducation du Burkina Faso sont inférieures à celles des pays à faible revenu et d'Afrique subsaharienne.** Alors que le taux net de scolarisation primaire est globalement conforme à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, le taux net de scolarisation secondaire (28 %) est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (38 %) et le taux d'alphabétisation des adultes représente moins de la moitié de celui des pays pairs.
- **Les dépenses de santé représentent environ 5,7 % du PIB, un montant conforme à la moyenne des pays à faible revenu et d'Afrique subsaharienne.** Cependant, le nombre de décès infantiles est plus élevé que dans les autres pays d'Afrique subsaharienne. En outre, le nombre de lits d'hôpitaux ainsi que d'autres mesures qualitatives des résultats sont plus faibles que dans les autres pays d'Afrique subsaharienne et les pays à faible revenu.

Burkina Faso : indicateurs de santé et des caractéristiques du système de santé
(dernières données disponibles)



Encadré 5. Analyse comparative et efficacité des dépenses publiques du Burkina Faso (continué)

Il est largement possible d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques. Une approche fondée sur l'analyse de la frontière d'efficacité montre que l'efficacité des dépenses publiques est relativement faible par rapport à celle des pays pairs. Dans un échantillon de 191 pays, la cote d'efficacité du Burkina Faso pour les dépenses de santé est estimée à 0,958, un chiffre proche de la moyenne de l'échantillon quand on tient compte de l'espérance de vie corrigée en fonction de la santé pour mesurer les résultats en matière de santé. Quand on prend les taux de scolarisation secondaire comme résultats de l'éducation, l'efficacité des dépenses d'éducation au Burkina Faso est inférieure d'environ un tiers à celle de l'Afrique subsaharienne. Pareillement, l'efficacité des investissements publics est faible au Burkina Faso, l'écart d'efficacité avec l'UEMOA étant estimé à un quart pour la qualité globale des infrastructures.

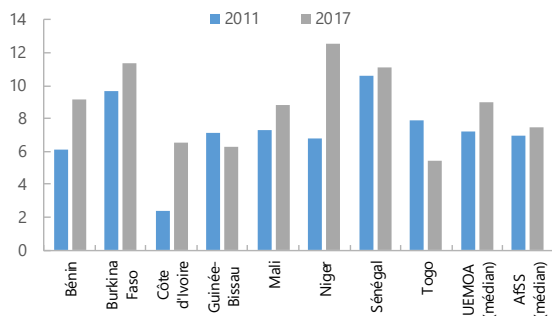


Les réformes visant à améliorer l'affectation des ressources dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et à renforcer les institutions chargées de la gestion des investissements publics, pourraient contribuer à améliorer l'efficacité des dépenses publiques au Burkina Faso. Pour améliorer les services de santé et d'éducation, il faut renforcer les programmes de formation postsecondaire afin de perfectionner la formation des enseignants, des médecins et des infirmières. Il serait essentiel de renforcer les institutions chargées de la gestion des investissements publics pour améliorer la sélection, l'exécution et le suivi des projets.

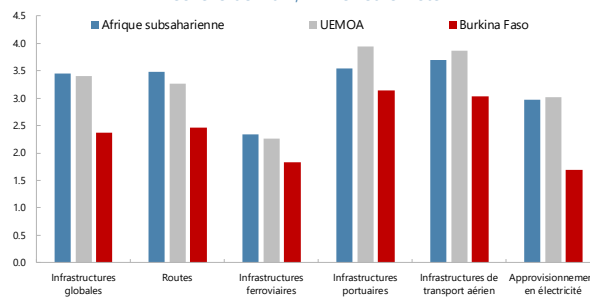
Encadré 5. Analyse comparative et efficence des dépenses publiques au Burkina Faso (conclus)

Burkina Faso : dépenses et résultats

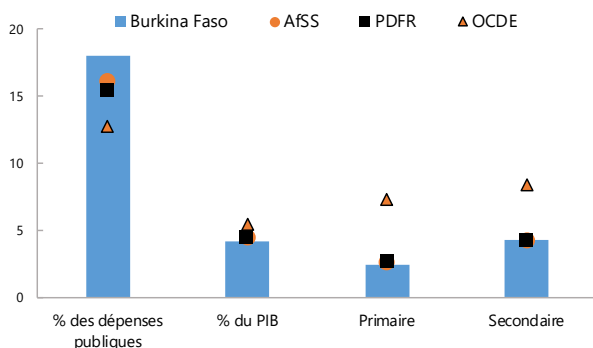
Investissement public, 2011-17 (pourcentage du PIB)



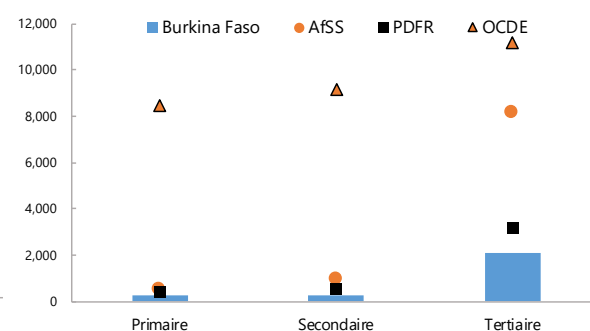
Principaux indicateurs qualitatifs sur les infrastructures, 2014 (échelle de 1 à 7, 7=meilleure note)



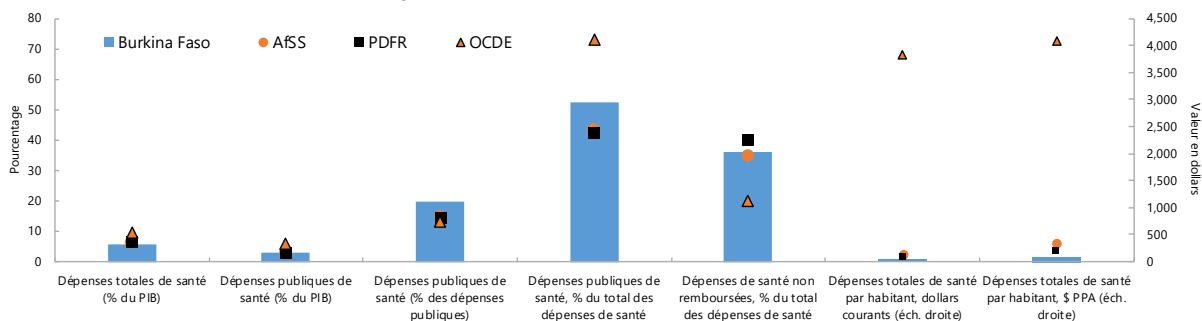
Dépenses publiques d'éducation, dernière valeur disponible



Dépenses publiques d'éducation par élève, \$ PPA, dernière valeur disponible



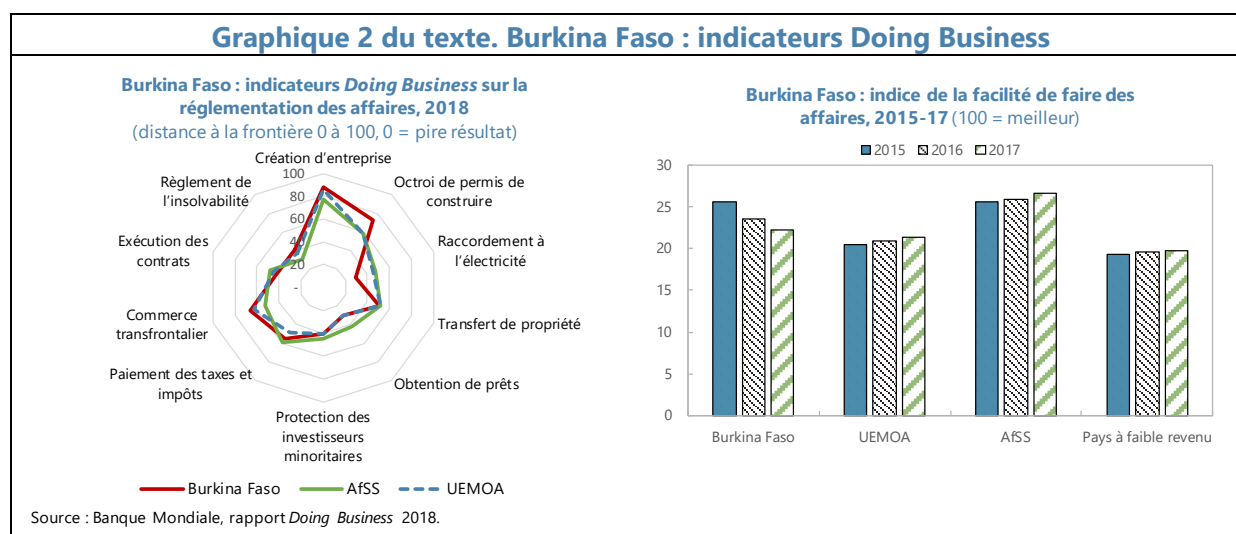
Dépenses de santé--différents indicateurs, 2015



Sources : Perspectives de l'économie mondiale; indice de compétitivité mondiale; outil d'évaluation des dépenses FMI FAD; estimations des services du FMI.

F. Réformes structurelles destinées à favoriser la diversification et l'inclusion financière

35. Grand pays enclavé, le Burkina Faso doit diversifier son économie et améliorer son climat des affaires. Les indicateurs Doing Business de la Banque mondiale mettent en évidence certains domaines dans lesquels il est possible d'améliorer le climat des affaires par comparaison aux pays de référence d'Afrique subsaharienne, en particulier l'accès à l'électricité et au crédit (graphique 3). Les indicateurs révèlent également les faiblesses que le Burkina Faso partage avec ses pairs, à savoir la résolution de l'insolvabilité et l'exécution des contrats, facteurs qui suscitent des inquiétudes quant à la rapidité et à l'efficacité du système judiciaire dans la réglementation des questions financières. Le Burkina Faso gagnerait également à accélérer le rythme de ses réformes structurelles, son économie ayant perdu du terrain ces dernières années par rapport à celle des pays pairs. Bien que les autorités aient préparé un projet de code des investissements qui a été soumis au conseil des ministres, ce projet élargit considérablement le champ des exonérations fiscales et pourrait être amélioré en termes de protection des investisseurs.



36. Il faut maintenir le rythme des réformes visant à améliorer la gouvernance. Depuis 2015, le gouvernement renforce l'appareil juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption en promulguant des lois anticorruption sur les déclarations de patrimoine et l'accès à l'information, ainsi qu'une loi organique sur l'Autorité supérieure de contrôle de l'Etat et de lutte contre la corruption (ASCE-LC).

37. Il est largement possible d'améliorer l'inclusion financière

(graphique 4 du texte). En 2017, les autorités ont adopté une stratégie d'inclusion financière alignée sur la stratégie régionale de l'UEMOA dans ce domaine. Elle met l'accent sur les services bancaires mobiles, la microfinance et la réduction des obstacles administratifs. Dans ce contexte, les services du FMI conseillent aux autorités de se dépêcher de rendre la centrale des risques pleinement opérationnelle afin de réduire au minimum les lacunes en matière d'information et de faciliter l'accès au crédit. Ils engagent également les autorités à

traduire la stratégie d'inclusion financière en mesures concrètes, en s'appuyant sur le plan d'action qui devrait être achevé en 2018. Les autorités sont en train de mettre en place une caisse de dépôts (selon le modèle français) et de créer une banque de développement agricole, récemment agréée (MPEF § 85). Bien que ces projets visent à éviter l'exclusion financière de l'agriculture et d'autres secteurs, les services du FMI soulignent l'existence de risques budgétaires et de gouvernance associés aux institutions financières publiques, particulièrement dans celles qui sont réglementées et contrôlées par un régime différent de celui des autres institutions financières.

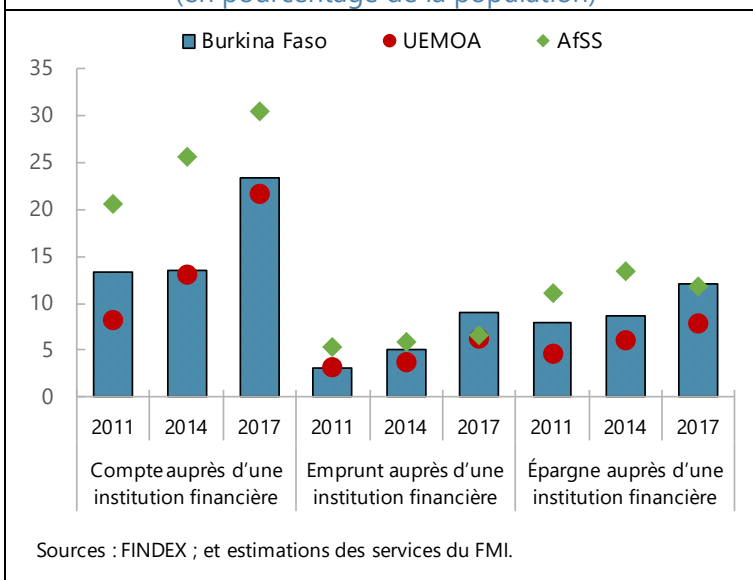
38. Si le système bancaire semble solide et stable, et présente un potentiel d'expansion dans des secteurs moins bien desservis de l'économie, les risques sécuritaires ont augmenté.

Les attentats terroristes récents ont quelque peu accru le risque opérationnel pour les banques dans les régions éloignées, ce qui a incité quelques banques à fermer temporairement leurs succursales. Bien que la détérioration des conditions de sécurité n'ait pas entraîné de perturbations majeures du système bancaire, elle pourrait compromettre la capacité des banques à se développer dans les régions éloignées mal desservies et compromettre ainsi les efforts que les autorités déploient pour promouvoir l'inclusion financière.

39. Les autorités du Burkina Faso réitèrent leur promesse d'améliorer le climat des affaires.

Tandis que les autorités s'efforcent d'améliorer les cadres juridique et réglementaire de l'investissement, l'une de leurs priorités est de lutter contre la menace terroriste en améliorant les conditions socioéconomiques de la population qui vit dans la région sahélienne du pays, la plus exposée aux attaques et à la radicalisation. Les autorités accordent une priorité particulière à la mise en œuvre du programme d'urgence pour la région du Sahel et à l'engagement au sein de l'alliance G5 Sahel dans le but d'améliorer la sécurité. Elles soulignent la mise en place d'un audit annuel de la gestion de l'État par l'autorité supérieure de l'ASCE-LC (MPEF § 92). Le rapport d'audit sur la gestion

Graphique 3 du texte. Burkina Faso : inclusion financière, 2011-2017
(en pourcentage de la population)



de l'exercice 2016 est disponible et celui de 2017 est en cours d'achèvement. En outre, des progrès sont accomplis vers la conformité intégrale des déclarations de patrimoine et d'actifs de la part des membres du gouvernement, des membres du parlement et des juges. Les autorités s'engagent à rendre ce document disponible sous forme consultable en ligne au début de 2019 (MPEF § 93).

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET INCLUSION

40. Les autorités continuent à réduire la pauvreté et à renforcer l'inclusion économique (MPEF § 87 à 90). Elles s'efforcent d'étendre le programme de soins de santé gratuits aux personnes les plus vulnérables et de mettre en œuvre des projets visant à promouvoir le rôle des femmes en tant qu'actrices dynamiques du développement, et à réduire les inégalités sociales et entre les sexes. Des mesures ont été prises pour mettre en place un dispositif institutionnel et juridique en vue d'instaurer un système universel d'assurance maladie. En ce qui concerne la réduction des disparités inter et intrarégionales, la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF) se poursuit; on prévoit également la mise en œuvre du PADEL dans six autres régions et le soutien continu du PUS-BF par de nouveaux investissements.

AUTRES QUESTIONS

41. La qualité des statistiques macroéconomiques est adéquate aux fins de la surveillance. Les autorités s'engagent à diffuser les données du SGDD-a au moyen d'une page nationale récapitulative de données d'ici le 5 décembre 2018. Elles continuent également de mettre à jour et d'améliorer leurs données de comptabilité nationale. À mesure qu'elles adopteront la méthodologie du SCN 2008, les autorités modifieront l'année de référence des comptes nationaux (de 1999 à 2015) et élargiront leur couverture des activités du secteur informel. Les estimations recalculées de 2015 seront légèrement supérieures aux estimations actuelles; elles sont enrichies par plusieurs sources de données telles que l'enquête annuelle de 2015 sur l'agriculture, l'enquête de 2015 sur les institutions sans but lucratif, la première enquête nationale de 2015 sur l'emploi et le secteur informel, et l'enquête de 2017 sur l'extraction minière. Les principales recommandations du SCN 2008 ont également été mises en œuvre (création d'un nouveau secteur pour les institutions sans but lucratif desservant les ménages, calcul des services d'intermédiation financière indirectement mesurés, etc.) (MPEF § 91).

42. Développement des capacités. Les services du FMI et les autorités se sont entendus sur les priorités en matière d'assistance technique dans le cadre du renforcement des capacités. Les autorités ont bénéficié d'une assistance technique importante dans les domaines convenus, notamment la mobilisation des recettes intérieures (douane et fiscalité), la gestion des risques budgétaires, le contrôle des dépenses récurrentes, en particulier les traitements et salaires, ainsi que les réformes visant à renforcer l'efficacité des dépenses, notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissement public, la gestion des finances publiques et la gestion de la dette.

L'assistance technique visant à renforcer les capacités dans ces domaines et à faciliter la mise en œuvre des recommandations devrait se poursuivre.

43. Évaluations des sauvegardes. Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO, achevée en avril 2018, montre que la banque centrale a maintenu un dispositif de contrôle solide depuis la dernière évaluation de 2013 et que ses dispositifs de gouvernance sont globalement appropriés. En outre, les dispositions en matière d'audit ont été renforcées, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées comme cadre comptable à partir des états financiers de 2015, et un examen externe de la qualité de la fonction d'audit interne effectué en 2016 a révélé une conformité générale aux normes internationales. En outre, l'exécution des travaux du dispositif de gestion des risques de la BCEAO, mis en place en 2014, progresse bien à l'échelle de la Banque.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

44. L'achèvement de la revue permettre de procéder à un deuxième décaissement de 18,06 millions de DTS en vertu de l'accord au titre de la FEC, conformément au calendrier de décaissements approuvé au début de l'accord (tableau 6). Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour les deuxième (décembre 2018) et troisième (juin 2019) revues sont présentés dans les tableaux 1 et 3 du MPEF. Il est proposé qu'à partir de la date d'évaluation de fin juin 2019, le critère de réalisation relatif à l'engagement de la dette extérieure passe d'un plafond pour l'engagement de la dette préférentielle à un plafond sur la valeur actualisée de l'engagement de toute la dette extérieure, conformément à la politique de plafonds d'endettement pour un pays ayant une capacité suffisante de suivi et un risque moyen de surendettement. Les repères structurels à l'appui des objectifs du programme sont énumérés aux tableaux 2 et 4 du MPEF.

45. Le programme est entièrement financé (tableau 7). Le besoin de financement extérieur sera couvert par une aide budgétaire et des prêts-projets d'autres institutions financières internationales et de donateurs bilatéraux, ainsi que par des emprunts non concessionnels limités. Même si l'aide aux projets (subventions et prêts) devrait rester solide pendant la période du programme, l'aide budgétaire directe (prêts et subventions) devrait rester orientée à la baisse.

46. La volonté des autorités d'appliquer un programme appuyé par le FMI, de même que la conception des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs et des repères structurels, atténue les risques pour le programme. Les principaux risques budgétaires ont trait à une insuffisance des recettes intérieures ou de l'aide extérieure, et à l'incapacité à réduire la masse salariale à cause des tensions sociales. Parmi les autres risques figurent une détérioration de la sécurité, des conditions météorologiques défavorables (p. ex., sécheresse ou inondations) et des chocs sur les termes de l'échange. Dans ce cas, pour maintenir le programme sur la bonne voie, il faudrait procéder à un ajustement volontariste de la politique macroéconomique, en consultation avec les services du FMI. La capacité de rembourser le FMI est jugée adéquate (tableau 8).

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

47. Le Burkina Faso est un pays à faible revenu confronté à d'importants problèmes de développement, qui se sont aggravés récemment à cause de problèmes de sécurité et de troubles sociaux. Malgré les progrès observés ces dernières années, les indicateurs de développement humain du Burkina Faso sont parmi les plus bas du monde et la pauvreté reste élevée. Les autorités s'efforcent d'améliorer la sécurité et les perspectives économiques dans un contexte de ressources et de capacités très limitées.

48. La croissance s'est avérée robuste, à plus de 6 % en moyenne depuis deux ans. L'activité est soutenue par une politique budgétaire expansionniste, notamment avec une augmentation des dépenses d'investissement en 2017. L'inflation reste contenue, ancrée par le rattachement du franc CFA à l'euro.

49. Les résultats du programme ont été mitigés pendant le premier semestre de 2018. Les recettes du premier semestre de 2018 sont quelque peu inférieures aux prévisions, mais le plancher du programme a quand même été dépassé. Tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs de la première revue, sauf un, ont été respectés. Les autorités ont pris des mesures correctives pour garantir le respect de l'interdiction de conclure des accords de préfinancement. Les résultats obtenus par rapport aux repères structurels sont globalement satisfaisants, quatre des six repères de la revue étant complètement observés et des progrès ayant été réalisés pour les deux autres qui n'ont pas été respectés.

50. La croissance devrait se stabiliser à 6 % en 2018, mais les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. Les principaux risques qui pèsent sur les perspectives économiques sont la menace de nouveaux attentats terroristes, qui pourraient plomber l'exploitation minière et le tourisme, ainsi que les tensions et troubles sociaux, qui pourraient avoir une incidence sur la perception des recettes publiques et accroître les pressions sur les dépenses courantes, en particulier les salaires et les prestations, au détriment des dépenses prioritaires (investissement, social et sécurité). Le système bancaire étant solvable et liquide, les risques macrofinanciers systémiques restent globalement contenus.

51. Les services du FMI saluent l'attachement des autorités à l'ancrage budgétaire du programme appuyé par la FEC, à savoir un déficit budgétaire global ne dépassant pas 3 % du PIB d'ici 2019, malgré les circonstances difficiles. En septembre, les autorités ont présenté un budget supplémentaire pour 2018 qui aligne les plans de dépenses de l'année sur les ressources disponibles en dessous du plafond global du déficit budgétaire de 5 % du PIB. Le projet de budget pour 2019, actuellement à l'étude au Parlement, est aligné sur le cadre budgétaire du programme et fondé sur des projections réalistes des recettes intérieures, ce qui évite d'avoir à dresser une liste des dépenses reportées, élément clé du programme initial. C'est un progrès important vers une budgétisation améliorée et plus transparente.

52. Étant donné les besoins croissants en dépenses de sécurité, combinés aux besoins élevés en dépenses sociales et de développement, il est crucial que les autorités accélèrent leurs réformes afin d'augmenter les recettes intérieures. Dans le cadre du programme, les réformes des administrations fiscale et douanière mettront l'accent sur une utilisation accrue de la déclaration et des paiements fiscaux en ligne, le renforcement des capacités en matière d'observance fiscale et d'audit, et la modernisation des procédés de recouvrement. Selon les services du FMI, il est important de continuer à progresser dans la mise en place d'une unité d'évaluation en douane conforme aux normes de l'OMC et de veiller à ce que l'administration douanière dispose du personnel et des capacités nécessaires. À moyen terme, il faudrait envisager d'autres mesures de politique fiscale qui s'inspireraient de l'assistance technique en politique fiscale fournie par le département des finances publiques en janvier 2018.

53. Les services du FMI engagent les autorités à accélérer leurs réformes du système de rémunération dans le secteur public afin de freiner l'augmentation insoutenable de la masse salariale du secteur. Les autorités devraient formaliser leur engagement à contenir la masse salariale et à la faire baisser par rapport à son pic de 55 % des recettes fiscales en 2019, dans le contexte du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2020–2022. Elles devraient également continuer à transformer en mesures concrètes les recommandations de la conférence des parties prenantes sur ces questions, qui a eu lieu en juin 2018. La loi organique en cours d'élaboration vise à définir les grands principes qui devraient régir la fonction publique à l'avenir en matière de salaires et d'indemnités. Les mesures de suivi devraient comprendre l'harmonisation des descriptions d'emploi en fonction des qualifications minimales des groupes fonctionnels, la révision des échelles de salaires et d'indemnités, et la mise à jour de la méthode d'indexation.

54. À court terme, il faut s'efforcer de freiner l'augmentation de la masse salariale, notamment en réduisant le recrutement dans les secteurs non prioritaires et en examinant les possibilités de rationalisation des indemnités et des primes. Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre leur travail dans le but de comptabiliser correctement les fonds communs et à préciser les règles d'affectation de ces paiements, à réduire leurs montants et à les assujettir à l'impôt sur le revenu.

55. L'ajustement récent des prix des carburants à la pompe et l'adoption d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix devraient contribuer à protéger le budget contre la hausse des cours internationaux du pétrole. Les services du FMI se félicitent de l'engagement pris par les autorités d'inscrire au budget *ex ante* les besoins restants en subventions pour les carburants.

56. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer à améliorer la qualité et l'efficacité des investissements en dressant une liste de priorités des projets et en analysant leur rendement, y compris pour les partenariats public-privé. Il faudrait continuer à renforcer le dispositif juridique et institutionnel de la gestion des investissements publics et des PPP, notamment en incluant les PPP dans le programme d'investissements publics. Il convient de réviser la définition des PPP dans la loi y afférente pour exclure le préfinancement et les crédits fournisseurs. Les autorités devraient analyser attentivement les implications des PPP pour les risques budgétaires, les

passifs conditionnels et la viabilité de la dette. Elles devraient également renforcer la gestion de la dette, notamment en élaborant une stratégie robuste de gestion de la dette à moyen terme avant de se lancer dans des solutions de rechange potentiellement coûteuses pour diversifier la dette.

57. Les autorités devraient continuer à éliminer les obstacles qui limitent la compétitivité de l'économie. Parmi les priorités figurent la réduction des goulets d'étranglement dans les infrastructures, notamment dans les secteurs de l'énergie et des transports, l'accroissement de la productivité et de la valeur ajoutée dans le secteur agricole, la diversification de l'économie et le renforcement de la capacité du secteur financier à soutenir une croissance inclusive. Il est essentiel d'améliorer l'accès aux services financiers pour soutenir la diversification économique et la transformation structurelle.

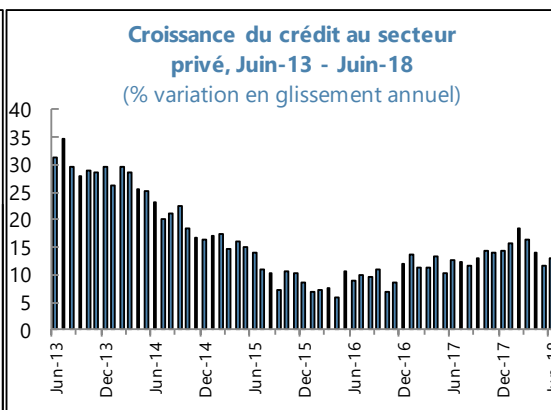
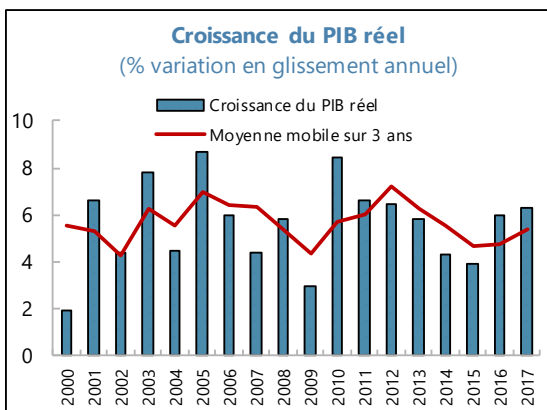
58. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'une dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation, ainsi qu'au deuxième décaissement de 18,06 millions de DTS en vertu de l'accord au titre de la FEC. La lettre d'intention et le MPEF énoncent les mesures appropriées en vue d'atteindre les objectifs du programme. La capacité de rembourser le FMI est adéquate et les risques pour le programme sont gérables.

59. La prochaine consultation au titre de l'article IV devrait avoir lieu selon le cycle de 24 mois.

Graphique 2. Burkina Faso : évolution économique récente

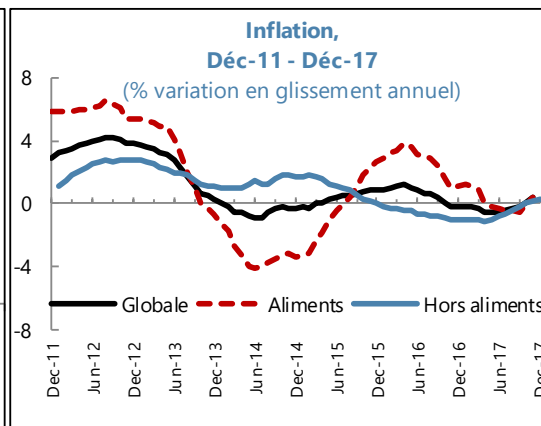
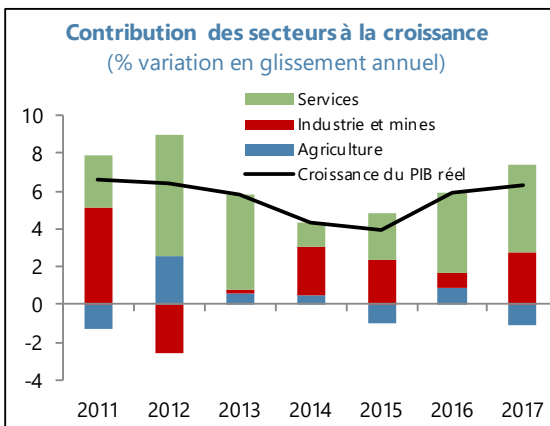
Le taux de croissance était de 6 % en moyenne ces dernières années

La croissance du crédit a été relativement atone



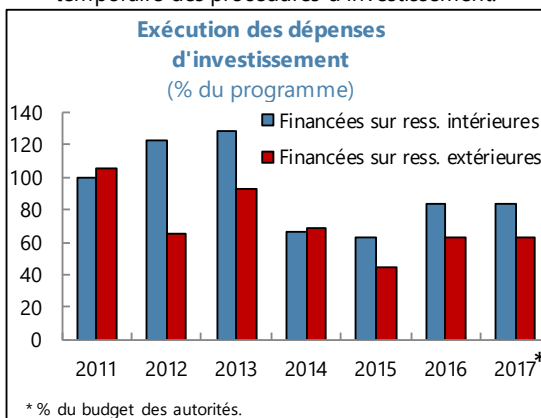
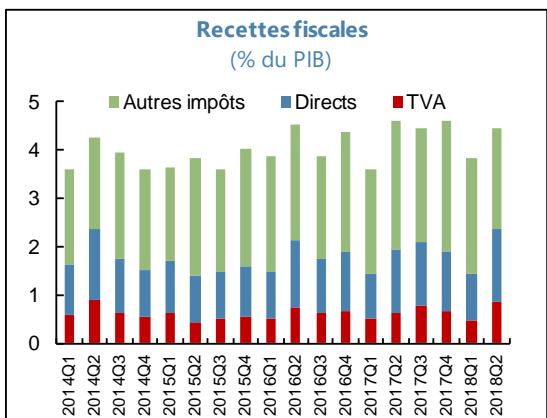
L'industrie et les mines ont joué un rôle important dans la croissance en 2017.

L'inflation est restée modérée en 2017.



Les recettes fiscales ont poursuivi leur

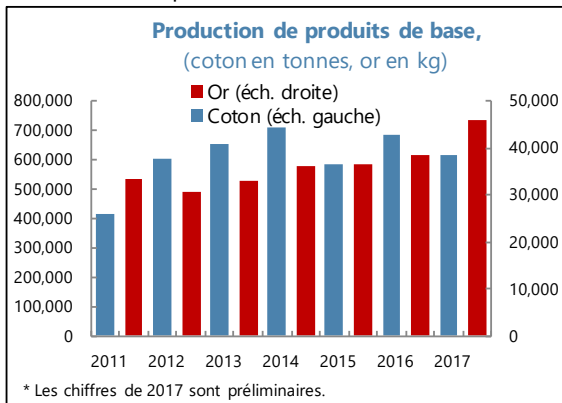
...et l'exécution des investissements publics s'est améliorée, soutenue par l'assouplissement temporaire des procédures d'investissement.



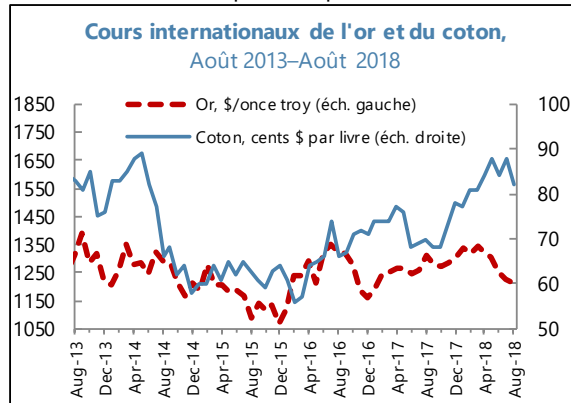
Sources : autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Burkina Faso : évolution des secteurs réel et extérieur

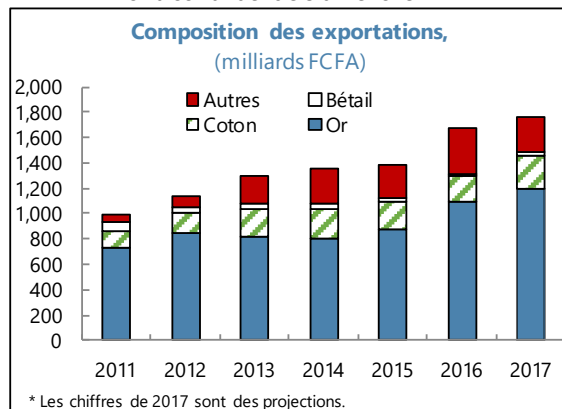
La production de coton s'est redressée grâce à une pluviométrie abondante



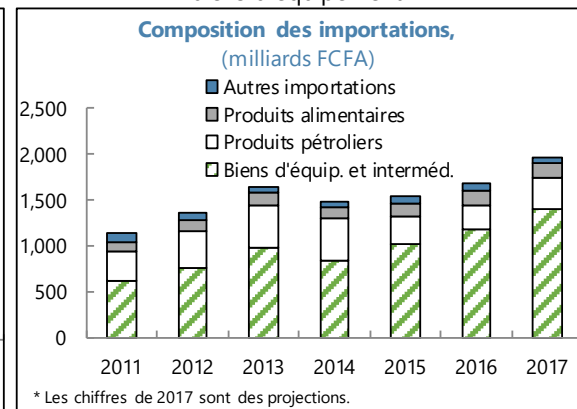
...tandis que la montée des cours du coton et de l'or a dopé les exportations.



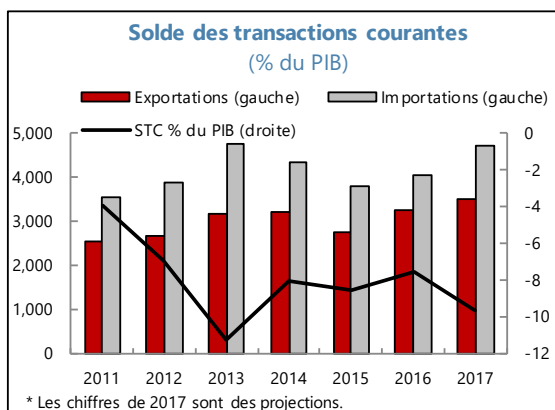
Les perspectives d'exportation de coton et d'or ont continué de s'améliorer



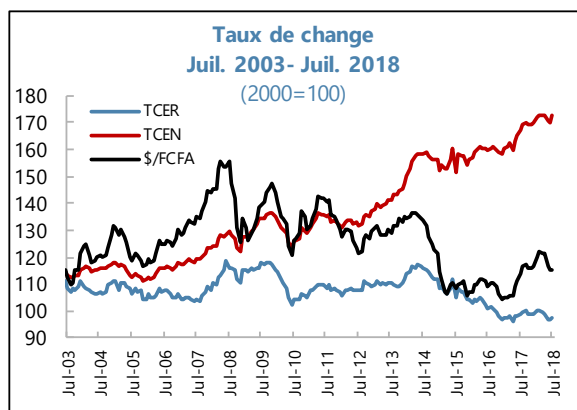
...tandis que les investissements miniers et publics ont fait augmenter les importations de biens d'équipement



...de sorte qu'on estime que le déficit courant s'est creusé en 2017.



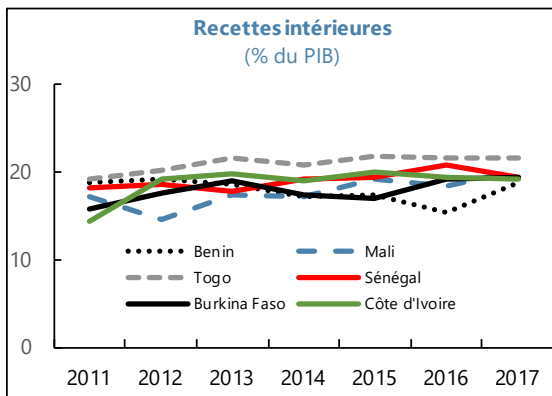
Le taux de change réel s'est déprécié, en raison des variations dollar/euro.



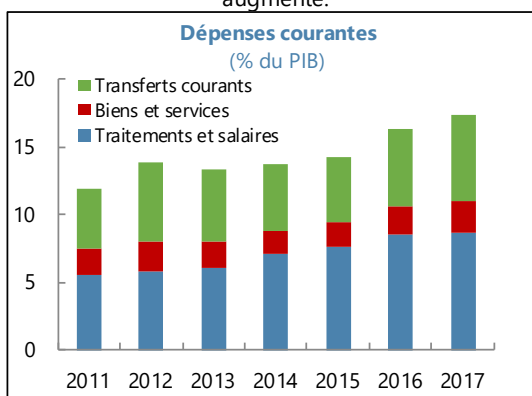
Sources : autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

Graphique 4. Burkina Faso : évolution des finances publiques

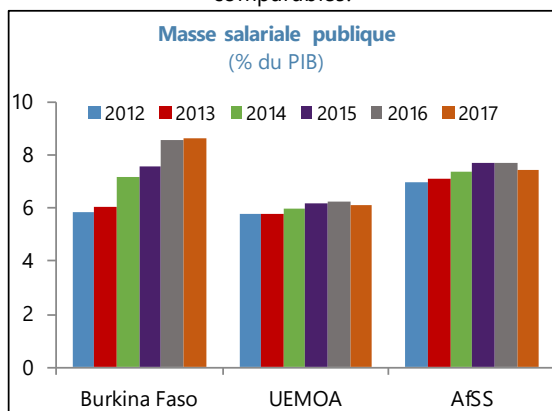
Les recettes intérieures ont poursuivi leur redressement en 2017.



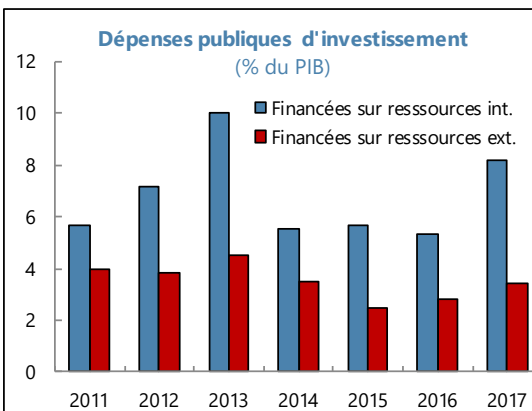
Les dépenses courantes ont également augmenté.



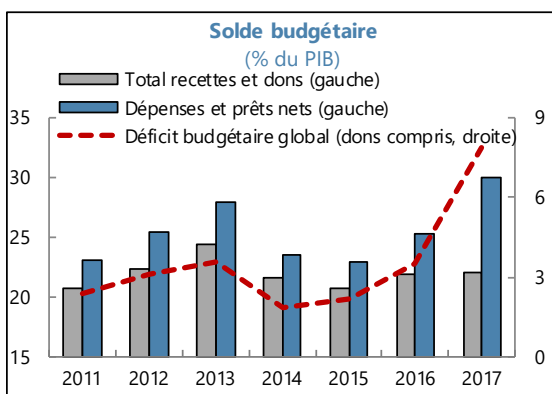
La masse salariale est supérieure à celle des pays comparables.



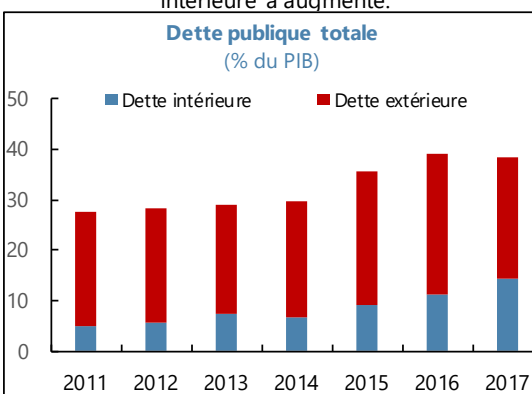
On estime que les dépenses d'investissement ont nettement augmenté en 2017.



Le déficit budgétaire s'est sensiblement creusé...



...de sorte que la dette publique s'est maintenue à son niveau actuel alors que la part de la dette intérieure a augmenté.



Sources : autorités burkinabè et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques et financiers, 2015–23

	2015	2016	2017		2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Act.	Est.	SR 18/81	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>										
PIB et prix										
PIB à prix constants	3.9	5.9	6.4	6.3	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	-3.1	-1.1	2.3	4.5	3.5	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.9	-0.2	...	0.4	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	1.3	-1.6	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit										
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	16.6	1.7	21.2	22.4	26.2	13.1	13.4
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	-1.3	-4.5	12.4	5.9	7.9	4.1	4.6
Crédit aux Secteur privé	8.7	12.1	8.7	14.4	12.3	12.9	12.6
Monnaie au sens large (M3)	19.3	11.8	15.6	21.6	21.6	12.4	12.7
Crédit au secteur privé/PIB	28.4	30.4	29.0	31.3	32.0	33.5	34.9
Secteur extérieur										
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	2.6	19.9	11.9	5.7	4.5	6.0	3.6	4.9	0.6	1.0
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	3.3	8.8	19.5	17.2	4.8	6.8	1.6	3.8	3.5	3.8
Termes de l'échange	13.2	8.7	...	0.4	-4.9	-3.4	2.6	2.3	1.1	0.6
Solde des transactions courantes/PIB	-8.6	-7.6	-8.4	-9.7	-8.1	-8.3	-7.0	-7.3	-7.5	-7.7
Taux de change effectif réel	-6.4	-5.3	...	-3.2
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>										
Finances de l'administration centrale										
Recettes courantes	17.0	19.1	19.0	19.4	18.7	19.9	20.4	20.8	21.1	21.1
dont: recettes fiscales	15.1	16.7	...	17.3	16.7	17.8	18.3	18.7	19.0	19.3
Total dépenses et prêts nets	22.9	25.3	29.9	29.9	27.5	25.8	26.0	26.3	26.6	26.6
dont: dépenses courantes	15.0	17.3	...	18.4	17.3	18.8	17.6	16.8	17.0	16.6
Solde budgétaire global,dons incl. (engagements)	-2.2	-3.5	-8.2	-7.8	-4.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Total dette publique	35.6	39.2	38.3	38.4	42.5	42.0	41.7	41.4	41.2	41.1
Dette publique extérieure	26.3	27.8	24.2	24.1	24.2	23.4	22.5	21.3	20.6	20.1
Pour mémoire :										
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,163	6,457	7,302	7,174	7,873	8,512	9,202	9,952	10,763	11,637
PIB nominal par habitant (\$)	576	584	652	643	732	759	810	858	911	964

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2. Burkina Faso : balance des paiements, 2015–23

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Est.	Est.	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>									
Solde des transactions courantes	-529	-488	-696	-639	-708	-646	-725	-810	-896
Balance commerciale	-143	0	-194	-207	-235	-199	-185	-253	-321
Exportations de biens	1,398	1,676	1,771	1,851	1,963	2,034	2,133	2,147	2,169
<i>dont: coton</i>	213	198	256	221	234	247	248	260	272
<i>dont: or</i>	876	1,092	1,199	1,264	1,249	1,304	1,354	1,307	1,261
Importations de biens	-1,540	-1,677	-1,965	-2,059	-2,198	-2,233	-2,319	-2,399	-2,490
<i>dont: pétrole</i>	-299	-258	-338	-445	-471	-464	-446	-454	-471
<i>dont: produits alimentaires</i>	-150	-159	-167	-173	-185	-196	-202	-215	-229
<i>dont: investissements publics</i>	363	400	628	600	461	600	730	797	898
Services (net)	-459	-471	-501	-511	-485	-477	-556	-582	-608
Revenu (net)	-199	-232	-230	-229	-228	-228	-229	-230	-231
Transferts courants	272	215	229	308	241	258	245	254	264
<i>dont: transferts officiels, net</i>	140	95	88	171	101	99	104	113	121
Compte de capital	154	165	169	223	208	175	172	181	189
Dons projet	105	99	120	174	159	167	167	176	184
Compte financier	375	560	524	286	490	462	544	648	725
Investissements directs	129	202	213	238	249	255	234	184	181
Investissements de portefeuille	3	8	15	12	13	14	15	16	17
Autres investissements	243	351	296	35	229	193	295	448	527
Investissements à long terme	235	316	227	25	188	157	220	347	382
Prêts-projets	46	82	124	134	131	125	125	141	160
Prêts programmes	76	63	0	36	40	16	27	52	56
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-33	-39	-50	-50	-71	-59	-64	-67	-74
Autres, privés	146	210	153	-95	88	75	133	221	241
Investissements à court terme	8	35	69	10	41	36	75	101	145
Erreurs et omissions	70	6	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	70	243	-3	-131	-10	-10	-8	18	19
Financement	-69	-243	4	131	10	9	8	-18	-19
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque centrale	226	73	145	62	69	66	28	-72	-67
Financement net du FMI	7	7	-11	20	9	13	-17	-15	-11
Décaissements	19	19	4	28	28	28	0	0	0
Remboursement (hors commission)	-12	-12	-14	-9	-19	-15	-17	-15	-11
Variation nette des avoirs extérieurs nets des banques commerciales	-295	-316	-142	69	-59	-57	-19	54	48
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
Pour mémoire:									
Balance commerciale (biens)	-2.3	0.0	-2.7	-2.6	-2.8	-2.2	-1.9	-2.3	-2.8
Balance commerciale (biens et services)	-9.8	-7.3	-9.7	-9.1	-8.5	-7.3	-7.5	-7.8	-8.0
Exportations de biens	22.7	26.0	24.7	23.5	23.1	22.1	21.4	19.9	18.6
Importations de biens	-25.0	-26.0	-27.4	-26.1	-25.8	-24.3	-23.3	-22.3	-21.4
Solde des transactions courantes (= déficit)	-8.6	-7.6	-9.7	-8.1	-8.3	-7.0	-7.3	-7.5	-7.7
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	6,163	6,457	7,174	7,873	8,512	9,202	9,952	10,763	11,637
Entrées d'IDE	2.1	3.1	3.0	3.0	2.9	2.8	2.4	1.7	1.6
Réserves de la BCEAO:									
<i>Million de USD</i>	12,474	10,494	12,963	16,011	16,132	16,958	18,448	20,124	24,246
<i>En mois des importations de l'UEMOA (l'année prochaine)</i>	5.0	3.8	3.8	4.4	4.1	4.0	4.2	4.4	4.6
<i>En pourcentage de la monnaie au sens large</i>	47.0	37.7	38.7	39.5	35.9	34.0	33.2	32.3	34.7

Sources: Autorités burkinabè et BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burkina Faso : situation monétaire, 2015–20

	2015	2016	2017	2018			2019	2020
	Act.	Act.	Act.	Juin	Août	Proj.	Proj.	Proj.
	<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>							
Avoirs extérieurs nets	220	463	459	412	225	328	318	309
BCEAO 1/	-654	-727	-872	-655	-845	-934	-1,003	-1,069
Actifs	41	32	27	33	31	31	35	40
Passifs	695	758	899	688	876	964	1,038	1,109
Banques commerciales	874	1,189	1,331	1,067	1,070	1,262	1,321	1,378
Avoirs intérieurs nets	2,197	2,238	2,823	3,187	3,254	3,654	4,158	4,738
Crédit intérieur	2,042	2,064	2,444	2,548	2,604	2,988	3,492	4,072
Crédit net Bancaire à l'État	24	-80	74	-1	61	324	483	681
BCEAO	-8	-142	-48	-100	-56	-48	-38	-25
Banques commerciales	32	61	122	99	117	372	521	706
Crédit aux autres secteurs	2,018	2,144	2,370	2,549	2,543	2,664	3,009	3,391
<i>dont: crédit au secteur privé</i>	1,751	1,963	2,246	2,377	2,391	2,522	2,848	3,207
Autres postes (net)	-468	-570	-842	-1,062	-1,089	-1,089	-1,089	-1,089
Actions et autres titres de participation	313	396	464	424	439	424	424	424
Monnaie au sens large	2,416	2,700	3,282	3,599	3,479	3,982	4,477	5,048
Monnaie liquide	2,335	2,610	3,174	3,440	3,350	3,860	4,337	4,888
Monnaie non liquide	82	91	108	159	129	123	140	160
	<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>							
Pour mémoire:								
Avoirs extérieurs nets	46.2	110.5	-0.8	8.1	-40.5	-28.5	-3.1	-2.9
Avoirs intérieurs nets 2/	16.6	1.7	22.4	20.3	22.6	26.2	13.1	13.4
Crédit net à l'État 2/	-1.3	-4.5	5.9	0.4	3.3	7.9	4.1	4.6
Crédit aux Secteurs Privé	8.7	12.1	14.4	13.0	15.3	12.3	12.9	12.7
Crédit aux Secteurs Privé (pourcentage du PIB)	28.4	30.4	31.3	30.2	26.0	32.0	33.5	34.9
Masse monétaire	19.3	11.8	21.6	19.3	16.2	21.6	12.4	12.7
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2) 3/	2.6	2.5	2.3			2.0	2.0	1.9

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend uniquement les réserves actuelles de la BCEAO à Ouagadougou. Il n'inclut pas toutes les réserves régionales.

2/ Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.

3/ Moyenne de fin de période.

Tableau 4. Burkina Faso : indicateurs de solidité financière, 2012–juin 2018

	Déc-12	Déc-13	Déc-14	Déc-15	Déc-16	Déc-17	Juin-18
Solvabilité							
Fonds propres régl./actifs pondérés par les risques	12.4	10.2	11.4	11.1	13.0	12.2	11.4
Qualité des actifs							
Créances improductives brutes/total des crédits	10.3	9.9	8.6	8.9	8.9	8.8	9.2
Provisions/créances improductives	67.7	62.6	64.9	67.6	70.4	66.4	69.9
Concentration du crédit							
5 plus gros clients/fonds propres	157.9	108.4	158.4	179.6	114.5	79.8	60.8
Par secteur: (part du total)							
Agriculture	1.8	3.3	2.8	1.9	3.7	4.4	5.5
Industries extractives	1.0	1.1	2.0	2.3	1.5	2.0	2.1
Industries de transformation	9.8	13.9	16.1	15.2	13.2	13.6	11.6
Électricité, gaz, eau	1.9	1.3	1.3	1.0	0.8	1.2	0.8
BTP	13.2	14.6	13.6	16.6	16.2	16.9	17.1
Commerce (restaurants, hôtels)	38.3	33.2	26.0	28.3	25.6	23.9	21.9
Transports/communications	9.6	11.7	9.5	8.4	10.3	8.8	9.6
Assurances, immobilier, services aux entreprises	3.9	3.4	3.7	3.0	5.0	5.6	6.1
Autres	20.6	17.5	25.1	23.1	23.7	23.7	25.3
Liquidité							
Crédits/dépôts	82.1	87.7	99.8	91.2	86.1	83.9	96.2
Actifs liquides/total des actifs	34.8	34.7	34.8	29.2	23.2	24.7	...
Sources: Banque centrale (BCEAO); estimations des services du FMI.							

Tableau 5a. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2017-23
(en milliards de FCFA)

	2017		2018			2019			2020	2021	2022	2023
	Prel.	Budget	EBS/18/11	Suppl. Budg.	Rev. Prog.	EBS/18/11	Initial Budg. Prop.	Rev. Budg.	Rev. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	1,584	2,012	1,822	1,766	1,795	2,043	2,231	1,937	2,117	2,317	2,533	2,741
Total recettes	1,389	1,757	1,553	1,473	1,473	1,730	1,978	1,697	1,873	2,067	2,268	2,461
Recettes fiscales	1,238	1,608	1,404	1,314	1,314	1,561	1,792	1,511	1,679	1,856	2,040	2,240
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	39	45	45	45	45	51	51	51	59	68	72	69
Recettes non fiscales	151	149	149	159	159	169	186	186	193	211	229	221
dont: redevances or	51	46	46	46	46	46	46	46	52	54	52	50
Dons	194	255	269	292	322	314	253	240	244	250	265	280
Projet	120	172	172	174	174	240	159	159	167	167	176	184
Programme	74	83	97	118	147	74	93	80	77	82	89	96
Dépenses et prêts nets 1/	2,146	2,435	2,217	2,163	2,166	2,303	2,497	2,196	2,396	2,619	2,860	3,095
Dépenses courantes	1,319	1,328	1,372	1,366	1,365	1,378	1,545	1,597	1,618	1,672	1,825	1,930
Traitements et salaires	618	631	669	700	700	710	836	836	878	915	945	970
Biens et services	174	152	167	152	152	145	155	155	164	161	195	214
Charges d'intérêt	70	100	100	100	100	106	108	110	124	139	156	173
Intérieurs	49	67	67	75	67	82	81	90	101	115	130	144
Extérieurs	20	34	34	25	33	24	27	20	22	24	26	29
Transferts courants	457	445	436	414	414	417	446	496	452	457	529	572
Dépenses d'investissement	831	1,111	848	801	804	925	959	598	778	947	1,035	1,166
Financées sur ressources intérieures	587	805	542	492	495	540	669	308	487	656	718	822
Financées sur ressources extérieures	244	306	306	309	309	384	290	290	292	292	317	344
Prêts nets	-4	-3	-3	-3	-3	0	-6	0	0	0	0	0
Solde global 1/	-563	-423	-395	-397	-371	-260	-266	-259	-280	-303	-327	-354
Ajustement base caisse	75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-488	-423	-395	-397	-371	-260	-266	-259	-280	-303	-327	-354
Financement	440	423	395	396	371	260	266	259	280	303	327	354
Financement extérieur	74	104	133	108	120	96	98	100	82	87	126	141
Tirages	124	162	190	165	171	150	179	171	140	152	193	215
Prêts projets	124	134	134	134	134	144	131	131	125	125	141	160
Prêts programme	0	27	56	31	36	6	48	40	16	27	52	56
Amortissement (hors FMI)	-50	-57	-57	-57	-50	-54	-80	-71	-59	-64	-67	-74
Financement intérieur	366	319	263	288	250	163	167	159	198	215	201	213
Financement bancaire	95	321	258	135	250	120	170	159	198	215	201	213
Banque centrale	88	3	16	-18	0	4	-7	10	13	-17	-14	-11
dont: Financement net du FMI	-11	3	10	-13	20	10	0	9	13	-17	-15	-11
Décaissements	4	29	29	8	28	29	29	28	28	0	0	0
Remboursement	-14	-26	-19	-21	-9	-19	-29	-19	-15	-17	-15	-11
Banques commerciales	8	318	242	153	250	117	178	149	185	232	215	224
Financement non bancaire	270	-2	4	153	0	43	-3	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	48											
Écart de financement	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 5b. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2017–23
(en pourcentage du PIB)

	2017	2018				2019			2020	2021	2022	2023
	Prel.	Budget	EBS/18/11	Suppl. Budg.	Rev. Prog.	EBS/18/11	Initial Budg. Prop.	Rev. Budg.	Rev. Prog.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	22.1	25.6	23.1	22.3	22.8	23.9	25.4	22.8	23.0	23.3	23.5	23.6
Total recettes	19.4	22.3	19.7	18.6	18.7	20.3	22.5	19.9	20.4	20.8	21.1	21.1
Recettes fiscales	17.3	20.4	17.8	16.6	16.7	18.3	20.4	17.8	18.3	18.7	19.0	19.3
dont : impôt sur sociétés d'extr. or	0.5	0.6	0.6		0.6	0.6		0.6	0.6	0.7	0.7	0.6
Recettes non fiscales	2.1	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0	2.1	2.2	2.1	2.1	2.1	1.9
dont: redevances or	0.7	0.6	0.6		0.6	0.5		0.5	0.6	0.5	0.5	0.4
Dons	2.7	3.2	3.4	3.7	4.1	3.7	2.9	2.8	2.6	2.5	2.5	2.4
Projet	1.7	2.2	2.2	2.2	2.2	2.8	1.8	1.9	1.8	1.7	1.6	1.6
Programme	1.0	1.1	1.2	1.5	1.9	0.9	1.1	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
Dépenses et prêts nets 1/	29.9	30.9	28.1	27.3	27.5	27.0	28.5	25.8	26.0	26.3	26.6	26.6
Dépenses courantes	18.4	16.9	17.4	17.2	17.3	16.1	17.6	18.8	17.6	16.8	17.0	16.6
Traitements et salaires	8.6	8.0	8.5	8.8	8.9	8.3	9.5	9.8	9.5	9.2	8.8	8.3
Biens et services	2.4	1.9	2.1	1.9	1.9	1.7	1.8	1.8	1.8	1.6	1.8	1.8
Charges d'intérêt	1.0	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.3	1.3	1.4	1.5	1.5
Intérieurs	0.7	0.8	0.8	1.0	0.8	1.0	0.9	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2
Extérieurs	0.3	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Transferts courants	6.4	5.6	5.5	5.2	5.3	4.9	5.1	5.8	4.9	4.6	4.9	4.9
Dépenses d'investissement	11.6	14.1	10.7	10.1	10.2	10.8	10.9	7.0	8.5	9.5	9.6	10.0
Financées sur ressources intérieures	8.2	10.2	6.9	6.2	6.3	6.3	7.6	3.6	5.3	6.6	6.7	7.1
Financées sur ressources extérieures	3.4	3.9	3.9	3.9	3.9	4.5	3.3	3.4	3.2	2.9	2.9	3.0
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global 1/	-7.8	-5.4	-5.0	-5.0	-4.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Ajustement base caisse	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-6.8	-5.4	-5.0	-5.0	-4.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
Financement	6.1		5.0	5.0	4.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Financement extérieur	1.0		1.7	1.4	1.5	1.1	1.1	1.2	0.9	0.9	1.2	1.2
Tirages	1.7		2.4	2.1	2.2	1.8	2.0	2.0	1.5	1.5	1.8	1.9
Prêts projets	1.7		1.7	1.7	1.7	1.7	1.5	1.5	1.4	1.3	1.3	1.4
Prêts programme	0.0		0.7	0.4	0.5	0.1	0.5	0.5	0.2	0.3	0.5	0.5
Amortissement (hors FMI)	-0.7		-0.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.9	-0.8	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
Financement intérieur	5.1		3.3	3.6	3.2	1.9	1.9	1.9	2.2	2.2	1.9	1.8
Financement bancaire	1.3		3.3	1.7	3.2	1.4	1.9	1.9	2.2	2.2	1.9	1.8
Banque centrale	1.2		0.2	-0.2	0.0	0.0	-0.1	0.1	0.1	-0.2	-0.1	-0.1
dont: Financement net du FMI	-0.1		0.1	-0.2	0.3	0.1	0.0	0.1	0.1	-0.2	-0.1	-0.1
Décaissements	0.1		0.4	0.1	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Remboursement	-0.2		-0.2	-0.3	-0.1	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1
Banques commerciales	0.1		3.1	1.9	3.2	1.4	2.0	1.8	2.0	2.3	2.0	1.9
Financement non bancaire	3.8		0.1	1.9	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.7											
Écart de financement	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:												
PIB nominal (milliards FCFA)	7,174	7,873	7,896	7,920	7,873	8,540	8,775	8,512	9,202	9,952	10,763	11,637
Ratio masse salariale / recettes fiscales (pou)	49.9	39.2	47.6	53.3	53.3	45.5	46.6	55.3	52.3	49.3	46.3	43.3

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI

1/ Base engagements.

Tableau 5c. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2018
(en milliards de FCFA)

	Juin						Septembre			Décembre		
	EBS/18/11	Taux d'exéc.	A-e-A	Act.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A
Total recettes et dons	870	48	21	800	45	11	1,247	69	14	1,795	100	13
Total recettes	769	49	15	731	50	9	1,097	74	7	1,473	100	6
Recettes fiscales	696	50	18	649	49	10	973	74	7	1,314	100	6
Recettes non fiscales	73	49	-8	81	51	3	124	78	8	159	100	6
Dons	102	38	96	70	22	35	149	46	100	322	100	66
Projet	64	37	57	49	28	23	89	51	41	174	100	45
Programme	38	39	234	20	14	77	60	41	426	147	100	98
Dépenses et prêts nets 1/	1,067	48	10	881	41	-9	1445	67	-2	2,166	100	1
Dépenses courantes	676	49	8	656	48	5	1005	74	9	1,365	100	4
Traitements et salaires	320	48	9	328	47	12	510	73	13	700	100	13
Biens et services	88	53	36	72	47	11	108	71	12	152	100	-13
Charges d'intérêt	44	43	60	60	60	120	85	85	146	100	100	43
Intérieurs	31	43	201	47	70	178	63	95	189	67	100	35
Extérieurs	13	43	-25	13	39	26	21	64	70	33	100	65
Transferts courants	224	51	-6	196	48	-18	302	73	-11	414	100	-10
Dépenses d'investissement	393	46	12	231	29	-34	448	56	-19	804	100	-3
Financées sur ressources intérieures	245	45	-11	127	26	-54	277	56	-36	495	100	-16
Financées sur ressources extérieures	149	49	94	104	34	35	171	55	44	309	100	26
Prêts nets	-2			-6						-3		
Solde global 1/	-197			-81			-199			-371		
Ajustement base caisse	0			69			69			0		
Solde global (base caisse)	-197			-150			-268			-371		
Financement	197			163			281			370		
Financement extérieur	40			59			80			120		
Tirages	64			82			110			171		
Prêts projets	64			54			82			134		
Prêts programme	0			28			28			36		
Amortissement (hors FMI)	-25			-24			-30			-50		
Financement intérieur	157			104			201			250		
Financement bancaire	155			-5			58			250		
Banque centrale	8			-27			-27			0		
Banques commerciales	147			23			85			250		
Financement non bancaire	2			109			143			0		
Erreurs et omissions	0			-13			-13			-13		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 5d. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2019
(en milliards de FCFA)

	March			June			September			December		
	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A	Prog.	Taux d'exéc.	A-e-A
Total recettes et dons	415	21	12	934	48	17	1,427	74	14	1,937	100	8
Total recettes	376	22	13	840	49	15	1,262	74	15	1,697	100	15
Recettes fiscales	346	23	15	749	50	15	1,122	74	15	1,511	100	15
Recettes non fiscales	30	16	-7	90	49	11	141	76	13	186	100	17
Dons	38	16	4	94	39	35	165	69	10	240	100	-25
Projet	30	19	31	78	49	57	114	71	28	159	100	-9
Programme	8	10	-41	17	21	-17	51	63	-15	80	100	-45
Dépenses et prêts nets 1/	402	18	-13	1,058	48	20	1,623	74	12	2,196	100	1
Dépenses courantes	314	20	-13	785	49	20	1,193	75	19	1,597	100	17
Traitements et salaires	196	23	21	400	48	22	618	74	21	836	100	19
Biens et services	26	17	-23	78	50	8	115	74	6	155	100	2
Charges d'intérêt	7	7	-76	55	50	-8	83	75	-2	110	100	11
Intérieurs	4		-84	45		-4	68		7	90		36
Extérieurs	3		-21	10		-23	15		-30	20		-40
Transferts courants	85	17	-37	252	51	28	378	76	25	496	100	20
Dépenses d'investissement	88	15	-19	273	46	18	430	72	-4	598	100	-26
Financées sur ressources intérieures	30	10	-44	132	43	4	225	73	-18	308	100	-38
Financées sur ressources extérieures	57	20	6	141	49	36	204	70	19	290	100	-6
Prêts nets	0			0						0		
Solde global 1/	13			-124			-196			-259		
Ajustement base caisse	0			0			0			0		
Solde global (base caisse)	13			-124			-196			-259		
Financement	-13			124			196			259		
Financement extérieur	17			32			50			100		
Tirages	27			63			90			171		
Prêts projets	27			63			90			131		
Prêts programme	0			0			0			40		
Amortissement (hors FMI)	-10			-31			-40			-71		
Financement intérieur	-30			92			146			159		
Financement bancaire	87			78			136			159		
Banque centrale	0			5			5			10		
Banques commerciales	87			73			131			149		
Financement non bancaire	-116			14			10			0		
Erreurs et omissions	0			0			0			0		

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

Tableau 6. Burkina Faso : calendrier des décaissements en vertu de l'accord triennal au titre de la FEC, 2018-20

Montant	Date de disponibilité	Conditions for disbursement 1/
18,06 millions DTS	14 mars 2018	Approbation par le conseil d'administration d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit
18,06 millions DTS	15 décembre 2018	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2018, et achèvement de la première revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 juin 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2018, et achèvement de la deuxième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 décembre 2019	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2019, et achèvement de la troisième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 juin 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin décembre 2019, et achèvement de la quatrième revue de l'accord
18,06 millions DTS	15 décembre 2020	Observation des critères de réalisation continus et à fin juin 2020, et achèvement de la cinquième revue de l'accord

Sources : Autorités burkinabè et estimations des services du FMI.

1/ En plus des conditions généralement applicables au titre de la facilité élargie de crédit.

Tableau 7. Burkina Faso : besoins de financement extérieur, 2017–21
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019	2020	2021
	Prel.	Staff Proj.	Staff Proj.	Staff Proj.	Staff Proj.
Besoin de financement	-492	-586	-519	-488	-452
Solde du compte courant (sans transferts officiels)	-784	-811	-809	-745	-830
Remboursement au FMI	-14	-9	-19	-15	-17
Flux de capitaux privés	356	284	380	331	459
Amortization of public loans (excl. IMF)	-50	-50	-71	-59	-64
Financement	489	558	491	459	451
Prêts-projets:	124	134	131	125	125
dont: Banque mondiale	34				
BAD	13				
Banque islamique de développement	9				
BOAD	14				
Prêts programmes (sauf FMI):	0	36	40	16	27
dont: Banque mondiale	31				
BAD	15				
Transferts officiels, net	88	171	101	99	104
dont: soutien budgétaire		UE			
		Banque mondiale			
		Danemark			
		Suisse			
		France			
AEN de la BCEAO (hors décaissements et remboursements éventuels du FMI)	156	42	60	53	28
Dons projet	120	174	159	167	167
Eurobond	0	0	0	0	0
Résiduel	-4	-28	-28	-28	0
Financement ECF du FMI (passé et futur)	4	28	28	28	0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. Burkina Faso : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2016–32 1/

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
	Act.	Prel.								Projections							
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)																	
Principal	14.4	17.8	10.9	23.6	19.0	21.2	18.3	14.2	19.9	24.1	25.3	22.6	19.9	12.6	5.4	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif																	
En millions de DTS	14.4	17.8	11.0	24.1	19.5	21.6	18.7	14.7	20.4	24.5	25.8	23.0	20.3	13.1	5.9	0.5	0.5
En milliards de FCFA	11.9	14.3	8.6	19.0	15.2	16.9	14.6	11.4	15.8	19.0	20.0	17.9	15.8	10.2	4.6	0.3	0.3
En pourcentage des recettes de l'État	1.0	1.0	0.6	1.1	0.8	0.8	0.6	0.5	0.6	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.6	0.7	0.4	0.8	0.6	0.7	0.6	0.4	0.6	0.7	0.7	0.6	0.5	0.3	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette 2/	17.2	18.1	9.2	17.3	15.9	16.0	13.6	10.0	11.6	12.1	11.2	9.4	7.8	4.8	2.0	0.1	0.1
En pourcentage du PIB	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	12.0	14.8	9.1	20.0	16.2	17.9	15.6	12.2	16.9	20.4	21.4	19.1	16.9	10.9	4.9	0.4	0.4
Encours de crédit du FMI																	
En millions de DTS	155.2	141.9	153.9	166.3	183.4	162.3	144.0	129.8	109.9	85.8	60.5	37.9	18.1	5.4	0.0	0.0	0.0
En milliards de FCFA	127.9	114.3	120.7	131.1	143.4	126.6	111.9	100.8	85.3	66.6	47.0	29.4	14.0	4.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	10.4	8.2	8.2	7.7	7.7	6.1	4.9	4.1	3.2	2.3	1.5	0.8	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	6.6	5.6	5.6	5.7	6.0	5.0	4.4	3.9	3.2	2.4	1.6	1.0	0.4	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette 2/	184.6	144.0	129.8	119.7	149.3	120.4	104.5	88.2	62.4	42.2	26.3	15.4	6.9	2.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	2.0	1.6	1.5	1.5	1.6	1.3	1.0	0.9	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	128.9	117.8	127.8	138.2	152.4	134.8	119.6	107.8	91.3	71.3	50.2	31.5	15.0	4.5	0.0	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	8.6	-13.3	25.2	12.0	16.6	-21.6	-18.7	-14.7	-20.4	-24.5	-25.8	-23.0	-20.3	-13.1	-5.9	-0.5	-0.5
Décaissements	23.0	4.5	36.1	36.1	36.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	14.4	17.8	11.0	24.1	19.5	21.6	18.7	14.7	20.4	24.5	25.8	23.0	20.3	13.1	5.9	0.5	0.5
Pour mémoire:																	
PIB nominal (milliards de FCFA)	6,457	7,174	7,873	8,512	9,202	9,952	10,763	11,637	12,582	13,604	14,708	15,902	17,194	18,590	20,099	21,731	23,496
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	1,939	2,051	2,168	2,306	2,404	2,516	2,560	2,616	2,666	2,725	2,852	2,988	3,132	3,287	3,451	3,628	3,816
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	1,231	1,389	1,473	1,697	1,873	2,067	2,268	2,461	2,673	2,906	3,173	3,465	3,749	4,058	4,394	4,736	5,106
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/ 3/	69	79	93	110	96	105	107	114	137	158	179	191	203	212	222	239	269
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	824	805	785	788	782	780	777	776	776	776	776	776	776	776	776	776	776

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend les décaissements proposés de la nouvelle FEC de 90% du quota.

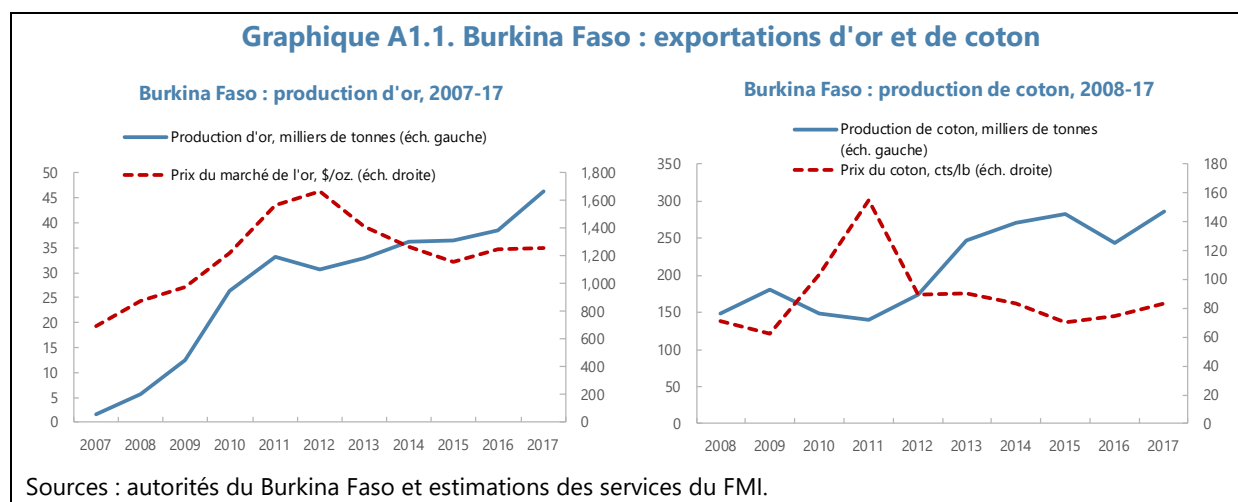
2/ Le total du service de la dette extérieur comprend les rachats et les remboursements au FMI.

3/ Inclut la dette des entreprises publiques.

Annexe I. Évaluation du secteur extérieur¹

1. En 2017, le taux de change du Burkina Faso était légèrement surévalué et sa position extérieure était plus faible que celle correspondant aux paramètres économiques fondamentaux et aux paramètres de la politique économique, principalement du fait de l'expansion budgétaire. Le taux de change effectif réel (TCER) est évalué selon la méthode d'évaluation allégée du solde extérieur (EBA-Lite) du FMI, qui utilise les modèles du solde des transactions courantes et de l'indice TCER. Le taux de change réel pourrait être surévalué de 10,6 % selon le modèle du solde courant (graphique A1.2 et tableau A1.1). Même si le modèle de l'indice TCER semble indiquer une sous-évaluation, les services du FMI sont d'avis que les résultats du modèle du solde courants sont plus significatifs pour le Burkina Faso, car les variables macroéconomiques jouent un rôle plus important par rapport au modèle de l'indice TCER, qui se base plutôt sur des variables financières influencées dans une plus grande mesure par la prospérité globale de la région de l'UEMOA, au lieu du contexte particulier du pays.

2. Le solde des transactions courantes du Burkina Faso demeure en déficit permanent, étant donné ses objectifs de développement et la structure actuelle de son économie. Les deux principales exportations du pays, l'or et le coton, connaissent une croissance continue depuis une décennie, mais ces gains sont compensés par une forte demande d'importations.



3. Le déficit des transactions courantes devrait diminuer progressivement à moyen terme, sous l'influence du rééquilibrage budgétaire sur la demande d'importations et de la reprise d'une croissance constante dans les industries extractives et l'agriculture. Les services du FMI prévoient une baisse du déficit des transactions courantes jusqu'à 8,1 % du PIB en 2018, sous l'influence du rééquilibrage budgétaire, qui freine la demande d'importations. À moyen terme, le déficit devrait diminuer pour atteindre une moyenne de 7,5 %, tandis que la production d'or

¹ Préparé par Trevor Lessard.

augmente et que le secteur agricole améliore à la fois la quantité et la valeur ajoutée des exportations.

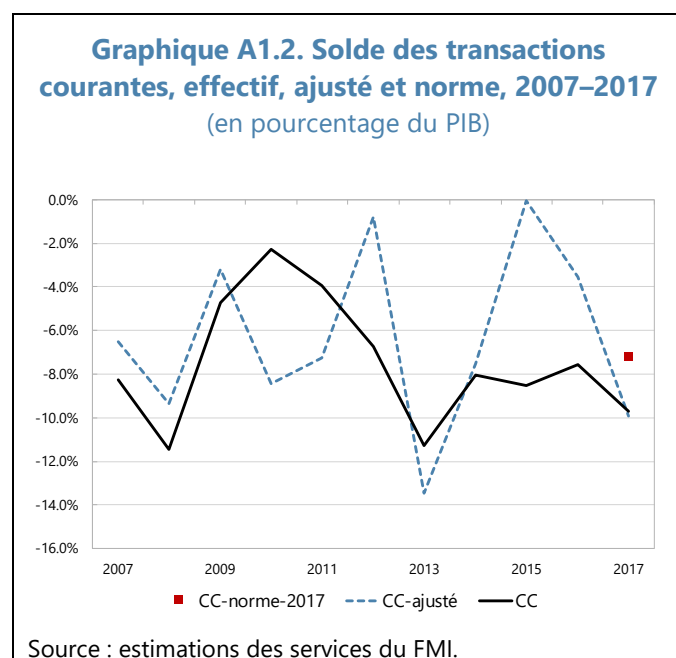


Tableau A1.1. Résumé des résultats de l'évaluation EBA-Lite

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

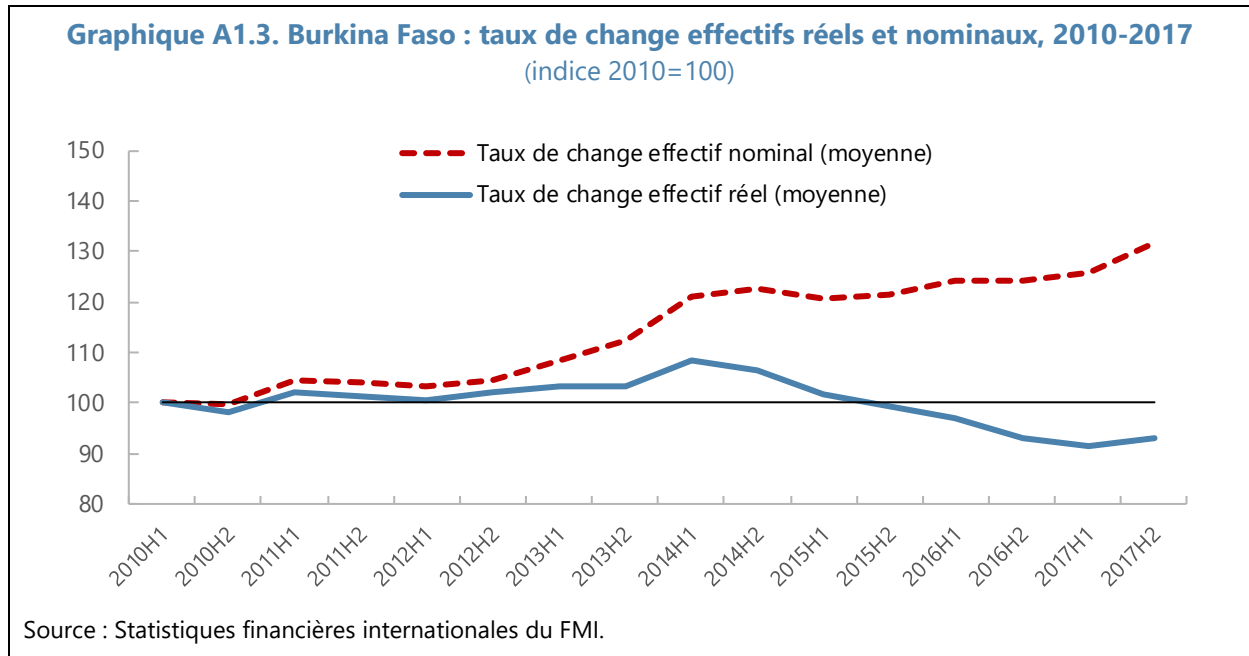
Compte courant : projection	-9.7
Compte courant : norme	-7.2
Compte courant : écart	-2.5
Élasticité du CC au TCER (ratio)	-0.2
Écart du taux de change réel (%)	10.6

Source : estimations des services du FMI.

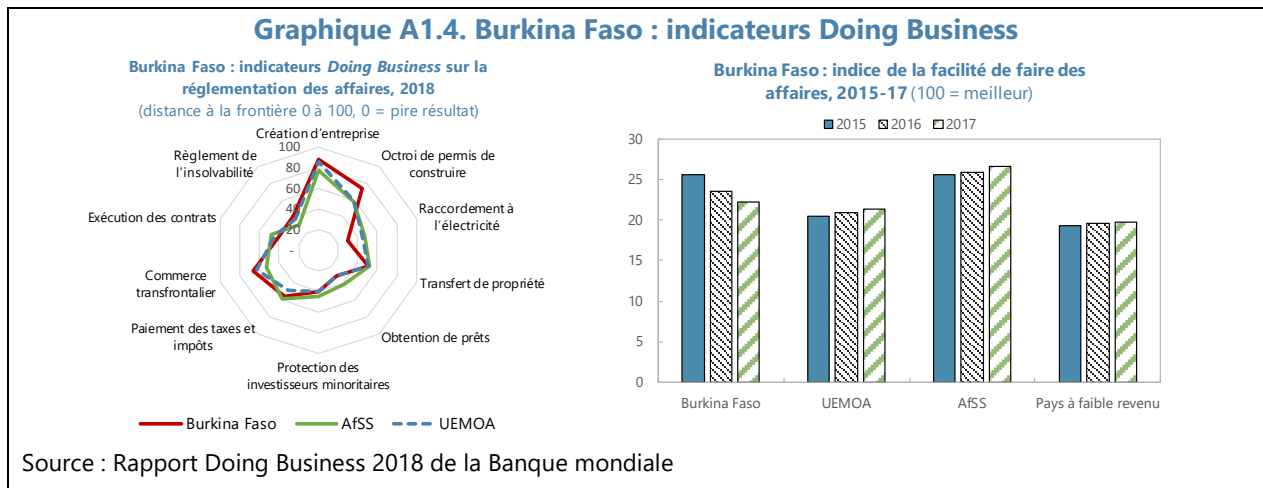
4. Les perspectives extérieures risquent plutôt d'être révisées à la baisse, mais des chances d'amélioration existent. Le scénario de référence suppose une amélioration progressive de la sécurité, à mesure que les dépenses de sécurité accrues et la coordination par la force conjointe G5 Sahel contre le terrorisme donnent des résultats durables. Le scénario de référence suppose également une amélioration constante de la productivité et de la résilience du secteur agricole, notamment par une augmentation de l'irrigation pour atténuer la volatilité des précipitations, et par des investissements dans les infrastructures matérielles pour réduire les coûts d'acheminement des produits vers les marchés et faciliter la diversification. L'absence d'une amélioration sensible de la sécurité et de la productivité agricole aurait des répercussions négatives sur la position extérieure du pays, ralentirait la croissance du PIB et exercerait une pression supplémentaire sur l'orientation de la politique budgétaire. Parmi les facteurs qui pourraient rehausser les perspectives figure la résolution des problèmes juridiques concernant la mine de manganèse, qui pourrait constituer un nouveau produit d'exportation à grande échelle et à long terme.

5. Le taux de change effectif réel du Burkina Faso s'est déprécié de 7 % environ depuis 2010; la plupart des mouvements ont eu lieu entre 2015 et 2017. En revanche, au cours de la même période, le taux de change effectif nominal s'est apprécié, du fait notamment de l'évolution de l'euro (auquel le franc CFA est rattaché) par rapport aux principales devises. L'inflation relativement plus faible du Burkina Faso par comparaison à ses principaux partenaires commerciaux explique la baisse du taux de change effectif réel. Bien que cela soit généralement désirable au

point de vue compétitivité, des contraintes structurelles plus globales ont empêché une diversification importante des exportations.



6. Le Burkina Faso est en mesure d'améliorer sa compétitivité en s'appuyant sur les réformes structurelles opérées dans les secteurs où existent des goulets d'étranglement connus. Les indicateurs Doing Business de la Banque mondiale mettent en évidence des domaines dans lesquels il est possible d'améliorer le climat des affaires par comparaison aux pays d'Afrique subsaharienne de référence, en particulier l'accès à l'électricité et au crédit, mais aussi les faiblesses que le Burkina Faso partage avec ses pairs, à savoir le règlement de l'insolvabilité et l'exécution des contrats, qui suscitent des préoccupations concernant la rapidité et l'efficacité du système judiciaire dans la réglementation des questions financières. Le Burkina Faso gagnerait également à accélérer le rythme des réformes structurelles, car il a perdu du terrain ces dernières années par comparaison aux pays pairs.



Appendice I. Lettre d'Intention

Le 12 décembre 2018

**MINISTERE DE L'ECONOMIE DES
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION**

N°2018 _____/MINEFID/SG/DGCOOP/DSPF

**Le Ministre de l'Economie
des Finances et du Développement**

A

**Madame Christine Lagarde
Directrice Générale du
Fonds Monétaire International
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)**

OBJET : Lettre d'intention de politiques
économique et financière

Madame la Directrice Générale,

La mise en œuvre du programme économique et financier 2018-20 du Burkina Faso, appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international, s'est déroulée dans un contexte national marqué par la persistance des attaques terroristes, des revendications sociales dans l'administration publique et une crise alimentaire inhérente à la mauvaise pluviométrie ainsi qu'aux attaques de chenilles et autres nuisibles sur les cultures en 2017. En dépit de ce contexte difficile, l'économie burkinabé s'est montrée résiliente et selon les estimations, le taux de croissance du PIB devrait se situer au-delà de 6% en 2018 et l'inflation devrait rester maîtrisée en dessous de la norme communautaire de 3%.

Les performances sous le programme ont été globalement satisfaisantes. Ainsi, tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs ont été atteints à l'exception du critère de réalisation relatif au plafond zéro de nouveaux préfinancements au titre des investissements publics.

En effet, le gouvernement a signé une convention de préfinancements en septembre 2018 relatif à un projet prioritaire dans le domaine des infrastructures routières. Il convient d'indiquer que bien que la signature soit intervenue au cours de l'exécution du programme, toutes les phases d'analyse des offres, de sélection du partenaire et de négociation avaient été bouclées au mois de

novembre 2017. Par conséquent, pour le Gouvernement, ce contrat quasi finalisé n'était pas concerné par les engagements du programme dont l'approbation est intervenue en mars 2018, étant donné que sa signature n'était plus qu'une simple formalité pour permettre le démarrage effectif des travaux, lesquels sont effectivement en cours. Le projet, de par son caractère structurant, va impacter significativement sa zone d'intervention par la fluidification du transport marchandises, la création d'emplois ainsi que la restructuration de l'agglomération de Ouagadougou et des communes rurales satellites.

Tout en réaffirmant son attachement à la poursuite et au renforcement de son partenariat avec le FMI, le Gouvernement sollicite une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation de plafond zéro de nouveaux préfinancements.

Afin de souligner sa ferme volonté de respecter les accords conclus dans le cadre du programme le gouvernement a adopté et publié l'arrêté ministériel n°2018-479/PM/MINEFID/CAB en date du 09 novembre 2018 pour interdire la négociation et la signature de contrats comportant des caractéristiques de préfinancement.

En outre, les dépenses relatives à ce projet seront incluses dans le budget 2019 et les budgets suivants et prises en compte dans le champ de la dette publique conformément aux meilleures pratiques décrites dans le rapport d'assistance technique 2017 du FMI sur la gestion des risques budgétaires en PPP.

Concernant les repères structurels, trois ont été entièrement réalisés et les deux autres sont en passe d'être réalisés sur la base des progrès très significatifs accomplis.

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs du programme, le Gouvernement reste déterminé à poursuivre la mise en œuvre de politiques économique et financière saines ainsi que les réformes nécessaires y afférentes. A cet égard, sur la base des données budgétaires, le projet de loi de finances rectificative pour l'exercice 2018 qui a été soumis en octobre au Parlement pour approbation, intègre les objectifs du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) notamment le niveau de déficit global rapporté au PIB nominal de 5% maximum.

En outre, ***le projet de loi de finances pour l'exercice 2019 cadre avec l'objectif de déficit budgétaire de 3% du PIB fixé dans la zone communautaire et est conforme aux objectifs macroéconomiques arrêtés dans le cadre du programme FEC.*** Ce déficit sera financé par des émissions de titres publics sur le marché financier régional, ainsi que par une combinaison d'emprunts concessionnels et non concessionnels. Le Gouvernement s'assurera de ne pas accorder de traitement préférentiel à tout partenaire privé ou ses filiales qui lui octroieraient des prêts concessionnels dans ce cadre.

S'agissant de la maîtrise de la masse salariale, le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la conférence nationale de juin 2018 sur la rationalisation du système de rémunération des agents publics de l'Etat, est en train de préparer une loi qui établirait les principes fondamentaux régissant le fonctionnement des services publics et dont l'objectif vise à assurer le respect des normes régionales à l'horizon 2021.

Afin de tenir compte de la hausse des cours du prix du baril, le gouvernement au moyen d'un plan de communication, a poursuivi les actions de sensibilisation à l'endroit de la population sur la nécessité de mettre en place un mécanisme plus flexible des prix à la pompe. Il vient de décider de mesures fortes pour à la fois : (i) apurer la dette à l'égard de la SONABHY par voie de consolidation dont une tranche immédiatement exigible a été payée et le reste titrisé ; et (ii) réduire la subvention aux hydrocarbures. Dans ce cadre, ***le Conseil des Ministres, en sa séance du 08 novembre 2018, a décidé d'ajuster la structure des prix des hydrocarbures pour***

assurer une hausse des prix à la pompe de 75 FCFA, représentant une augmentation de l'ordre de 12,5%.

En outre, il a adopté par décret n°2018-1012/PRES/PM/MINEFID/MCIA/ME du 14 novembre 2018 un nouveau mécanisme de détermination des prix des hydrocarbures dont l'objectif est d'ajuster trimestriellement, les prix intérieurs sur ceux du marché.

Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint en annexe décrit la situation économique et financière qui a prévalu à fin juin 2018. Il présente également les principales orientations pour le reste de l'année 2018 et pour l'année 2019. Ainsi, il vise à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire grâce à une mobilisation accrue des recettes intérieures et à une amélioration des dépenses publiques en ligne avec les objectifs du Plan national de développement économique et social (PNDES).

Compte tenu de son engagement à préserver la stabilité macroéconomique et sur la foi des politiques énoncées dans le MPEF ci-joint, le Gouvernement demande au FMI la conclusion de la première revue de l'accord au titre de la FEC. A cet effet, nous sollicitons le décaissement de l'équivalent de 18,06 millions DTS.

Le Gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs économiques et sociaux de son programme. Néanmoins, il reste déterminé à prendre toutes mesures supplémentaires qui s'imposeraient à cet effet.

Le Gouvernement consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en la matière. Il communiquera par ailleurs au FMI toutes informations relatives à la mise en œuvre des mesures convenues et à l'exécution du programme, comme prévu dans le Protocole d'accord technique révisé ci-joint, ou à la demande du FMI.

Le Gouvernement autorise le FMI à publier comme par le passé la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, une fois que le Conseil d'administration les aura approuvés.

Veuillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'assurance de ma considération distinguée.

Pièces jointes :

- Mémorandum de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique

/s/

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Officier de l'Ordre National

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économique et financière

INTRODUCTION

1. Le présent Mémoire fait le point sur le programme économique et financier du Burkina Faso conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la facilité de crédit élargie pour la période 2018-2020.
2. Ce programme vise à maintenir la stabilité macroéconomique tout en créant un espace budgétaire grâce à une mobilisation accrue des recettes intérieures et à une amélioration des dépenses publiques. Il s'inscrit en droite ligne des engagements communautaires pris par notre pays, notamment celui de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible, tout en préservant les dépenses critiques en services sociaux et en investissements publics prioritaires.
3. Le présent mémoire décrit les évolutions économiques récentes et la situation de mise en œuvre des critères quantitatifs ainsi que les repères structurels à fin septembre 2018. Il définit par ailleurs les principales orientations pour le reste de l'année 2018 et pour l'année 2019.

SITUATION ÉCONOMIQUE RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME À FIN JUIN ET SEPTEMBRE 2018

4. La croissance économique est restée satisfaisante en 2017 en ressortant à 6,3%. Elle demeurerait soutenue en 2018. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme, à fin juin 2018, tous les critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs ont été atteints. S'agissant des repères structurels, ils sont pour la plupart réalisés.

A. Évolution économique récente à fin juin et septembre 2018

5. L'activité économique en 2018 évolue dans un contexte marqué par une situation sociopolitique relativement difficile avec la persistance des attaques terroristes et la poursuite des revendications sociales. Toutefois, elle resterait résiliente et enregistrerait une accélération de sa croissance.
6. La croissance économique maintiendrait son rythme et atteindrait au minimum 6,0% en 2018. Ce niveau de croissance serait imputable à l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire, enregistrerait une reprise, sous l'effet de la bonne répartition spatio-temporelle des précipitations, de l'intensification des actions en faveur de la maîtrise de l'eau, du renforcement de l'accompagnement aux producteurs et du maintien d'un prix incitateur aux producteurs.
7. Concernant le secteur secondaire, sa performance serait liée au dynamisme du sous-secteur des industries extractives, notamment de l'or avec l'entrée en production en 2018 de la mine d'or de SEMAFO BOUNGOU BF SA et du sous-secteur des BTP dont l'activité serait soutenue par la poursuite et le démarrage de grands travaux d'investissements. Il s'agit, entre autres, de l'entretien, de la réhabilitation et de l'aménagement d'environ 1 400 km de pistes rurales dans les treize régions du Burkina Faso, des travaux de bitumage, de réhabilitation et de renforcement de routes (Didyr-Tougan, Kantchari – Diapaga – Tansarga – frontière Bénin, Dédougou – Tougan, Kongoussi – Djibo, corridor CU9, Koupéla - Tenkodogo - Bittou - Frontière du Togo, Koupéla-Gounghin) pour un linéaire total de 600 km. et des travaux d'aménagement de voiries urbaines dans les régions notamment à Manga dans le cadre des festivités du 11 décembre.

8. Quant au secteur tertiaire, il bénéficierait du dynamisme du secteur des télécommunications, des services financiers et des transports avec la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, et le renforcement de l'inclusion financière ainsi que la tenue de certaines manifestations à caractère international (SIAO, SITHO, SAMAO, SICOT, SNC et Tour du Faso). En outre, les performances de ce secteur restent malgré tout entravées par la situation du sous-secteur du tourisme et de l'hôtellerie qui semble souffrir des conséquences de la détérioration de la situation sécuritaire.

9. A fin juin 2018, le taux d'inflation s'est établi à 2,5% en glissement annuel et à 1,3% en moyenne annuelle contre respectivement (-0,4%) et (-0,5%) à fin juin 2017. La poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (vente des céréales à prix social dans les zones déficitaires et contrôle des prix des produits de grande consommation) permettrait au niveau de l'inflation de demeurer à fin décembre 2018 dans la norme communautaire UEMOA de 3,0% au maximum.

10. Concernant la balance des paiements, les échanges avec le reste du monde au premier semestre de l'année 2018 se sont traduits par un excédent du compte des transactions courantes de 35,9 milliards FCFA en amélioration de 58,9 milliards de FCFA par rapport au premier semestre 2017. Cette évolution est attribuable notamment aux échanges de biens dont l'excédent est passé de 20,5 milliards de FCFA au premier semestre 2017 à 87,6 milliards de FCFA au cours de la période sous revue ainsi qu'à la hausse de 20,4 milliards de FCFA de l'excédent du compte du revenu secondaire. Parallèlement, le déficit du compte de services s'est aggravé de 28,5 milliards de FCFA. L'amélioration du solde de la balance commerciale résulte d'un accroissement des exportations (+136,0 milliards de FCFA), plus important que celui des importations (+68,9 milliards de FCFA). Quant au compte du revenu secondaire, son évolution est imputable à la hausse des appuis budgétaires reçus par l'administration publique (+8,9 milliards FCFA) et des transferts des fonds des migrants (+7,8 milliards FCFA). Le compte de capital se solderait par un excédent de 74,5 milliards au premier semestre 2018 contre un excédent de 64,1 milliards de FCFA à la même période en 2017. Au total, le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 42,3 milliards FCFA au premier semestre 2018, en amélioration de 49,4 milliards FCFA par rapport à la même période de 2017.

11. L'évolution de la situation monétaire à fin juin 2018 s'est traduite par un accroissement de la masse monétaire de 8,4% par rapport à fin décembre 2017 en liaison avec l'augmentation des Créances Intérieures de 4,3%, ralentie par une contraction de 9,3% des Actifs Extérieurs Nets (AEN) des institutions de dépôts. La progression des créances intérieures est imputable exclusivement à une augmentation des créances sur l'économie de 7,5% sous l'effet de la hausse du crédit bancaire au secteur privé. Quant aux Actifs Extérieurs Nets (AEN), leur baisse provient essentiellement du repli des AEN des banques commerciales (-264,3 milliards de FCFA, soit -19,9%), suite à une contraction de leurs créances brutes sur non-résidents (-428,3 milliards de FCFA, soit -21,7%), atténuée par la baisse de leurs engagements vis-à-vis des non-résidents (-164,0 milliards de FCFA, soit -25,4%). La baisse des créances extérieures brutes des banques s'explique principalement par la diminution des crédits octroyés aux non-résidents (-193,4 milliards de FCFA), des titres publics des autres Etats de l'Union (-125,9 milliards de FCFA) et de leurs dépôts chez leurs correspondants à l'étranger (-97,3 milliards de FCFA). Quant à la baisse des engagements extérieurs des banques, elle est notamment due à la contraction des dépôts des non-résidents (-111,6 milliards de FCFA) ainsi que des crédits obtenus des institutions financières étrangères (-59,7 milliards de FCFA).

12. A fin juin 2018, la masse monétaire a enregistré une baisse de 8,1% par rapport à fin décembre 2017 sous l'effet conjugué de la détérioration des Actifs Extérieurs Nets (-9,3%), des créances intérieures (+4,2%).

13. En matière de finances publiques, les recettes totales et dons mobilisés au cours du premier semestre 2018 se sont situées à 800,3 milliards FCFA contre 719,3 milliards FCFA à la même période en 2017, soit une progression de 11,3%. Elles représenteraient 10,1% du PIB à fin juin 2018 contre 10,0% du PIB au cours de la même période en 2017. Cette performance résulte aussi bien de la hausse des recettes propres (+63,0 milliards FCFA) que de celle des dons (+18,0 milliards FCFA). A fin septembre 2018, les recettes totales et dons mobilisés se situeraient à 1 213,4 milliards FCFA contre 1 096,6 milliards FCFA à la même période en 2017, soit une progression de 10,6%.

14. Les recettes fiscales ont connu une progression de 10,3% par rapport à fin juin 2017 pour s'établir à 649,3 milliards FCFA à fin juin 2018. Elles représenteraient un taux de 8,2% du PIB comme en 2017 à la même période. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse constatée au niveau des « impôts sur revenus et bénéfiques » (+33,9 milliards FCFA), de la « taxe sur biens et services » (+17,5 milliards FCFA), et des « impôts sur commerce et transactions internationales » (+9,3 milliards FCFA). A fin septembre 2018, le niveau de réalisation des recettes fiscales a atteint 1 007,1 milliards FCFA contre 907,0 milliards FCFA à la même période en 2017, soit une progression en valeur absolue de 100,2 milliards FCFA (+11,1%).

15. Les recettes minières à fin juin 2018, ont été recouvrées à hauteur de 122,5 milliards FCFA contre 107,2 milliards FCFA à fin juin 2017, soit un accroissement de 14,3%. Elles représenteraient un taux de 1,5% de la richesse nationale du pays en 2018 comme en 2017 à la même période. A fin septembre 2018, les recettes minières ont atteint 187,9 milliards FCFA contre 168,9 milliards FCFA à la même période en 2017, soit une progression de 11,2%. Cette performance s'expliquerait par l'augmentation de la production d'or conjuguée à l'évolution favorable des cours de l'once d'or.

16. Les performances réalisées au niveau de la mobilisation des ressources propres sont principalement imputables aux mesures et actions suivantes :

- le renforcement des actions de recouvrement des restes à recouvrer (RAR) par une approche personnalisée et ciblée en vue de négocier des plans de règlement avec les gros contribuables ;
- le renforcement de la mise en œuvre de la procédure de paiement des impôts par avis de crédit par la sensibilisation des contribuables concernés à déposer leurs dossiers régulièrement ;
- la réalisation à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso des opérations de contrôle de l'utilisation de la facture normalisée et la notification des amendes fiscales aux contrevenants ;
- la rationalisation des exonérations fiscales;
- l'automatisation de la gestion des Restes à recouvrer (RAR) les plus récents avec le logiciel SINTAX 2 ainsi que la mise en place des groupes de gestion des RAR dans chaque structure déconcentrée;
- l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina Faso et du Togo ;
- la poursuite de la lutte contre la fraude douanière;
- la poursuite du suivi satellitaire des marchandises en transit (le dispositif est actuellement opérationnel et couvre tous les corridors);
- la connexion des Commissionnaires en Douanes Agrée au SYDONIA WORLD et la fermeture des unités banalisées de dédouanement.

17. En ce qui concerne les dons, la mobilisation est ressortie à 69,8 milliards FCFA (soit 0,9% du PIB) au premier semestre 2018 contre 51,8 milliards FCFA (soit 0,7% du PIB) à la même période de 2017, soit une hausse de 34,7%. Cet accroissement est imputable à la fois aux dons projets (+9,1

milliards FCFA) et aux dons programmes (+8,9 milliards FCFA). Le niveau de mobilisation de ces dons a atteint 93,4 milliards FCFA à fin septembre 2018 contre 74,8 milliards FCFA à la même période en 2017, soit une progression de 24,8%.

18. Les dépenses totales et prêts nets se sont situés à 881,2 milliards FCFA à fin juin 2018 contre 972,8 milliards FCFA à fin juin 2017, soit une baisse de 91,6 milliards FCFA (-9,4%). Ce niveau d'exécution des dépenses représenterait 11,1% du PIB à fin juin 2018 contre 13,6% du PIB au cours de la même période en 2017. Cette régression est imputable à la baisse des dépenses en capital (-120,1 milliards FCFA, soit 1,5% du PIB), les dépenses courantes ayant connu une augmentation de 48,8 milliards FCFA. Cette baisse des dépenses en capital s'explique, d'une part, par les remous sociaux enregistrés au niveau de la chaîne de traitement de la dépense et, d'autre part, par la régulation préventive de 264 milliards FCFA à titre conservatoire qui a été opérée sur l'ensemble des natures de dépense au début de l'exercice 2018. A fin septembre 2018, ces dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 1 385,5 milliards FCFA contre 1 472,5 milliards FCFA à la même période en 2017, soit une contraction de 5,9%.

19. Les dépenses courantes, en progression de 7,8% par rapport à fin juin 2017, ont été exécutées à hauteur de 671,9 milliards FCFA à fin juin 2018. Cette augmentation est portée par les dépenses de personnel (+35,5 milliards FCFA), les charges de la dette (+32,7 milliards FCFA) et les acquisitions de biens et services (+7,1 milliards FCFA), atténuée par une baisse des dépenses de transferts courants (-26,6 milliards FCFA). La progression des dépenses de personnel est essentiellement liée à la constatation financière des engagements pris par le Gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux et à la régularisation des situations salariales des agents à travers les traitements courants. Ces dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 1 007,2 milliards FCFA à fin septembre 2018 contre 921,3 milliards FCFA une année plus tôt, soit une progression de 9,3%.

20. Au regard de la proportion des dépenses salariales rapportées aux dépenses totales et aux ressources propres, le Gouvernement a pris certaines mesures visant à contenir ces dépenses. Il s'agit entre autres :

- de freiner le rythme d'entrée dans la fonction publique en ne remplaçant pas systématiquement chaque sortie. A ce titre, le Gouvernement a réduit en 2018, les effectifs à recruter d'environ 40%, soit 10 000 postes nouveaux contre une prévision initiale d'environ 15 000 nouveaux postes ;
- de redéployer le personnel des zones de forte concentration vers celles en manque ;
- de n'opérer les nouveaux recrutements qu'au niveau des secteurs prioritaires après accord du conseil des ministres ;
- d'asseoir une politique de recrutement axée sur les possibilités financières à travers la définition d'une enveloppe globale chaque année pour les recrutements sur concours directs de la fonction publique.

Ces différentes actions combinées aux multiples réformes en vue d'accroître substantiellement les recettes propres permettront de respecter le ratio de 35% d'ici 2021.

21. S'agissant du solde global (base engagement), il est ressorti déficitaire en passant de 80,8 milliards FCFA à fin juin 2018 à 172,2 milliards FCFA à fin septembre 2018 contre des déficits respectifs de 253,4 milliards FCFA et 375,8 milliards FCFA pour les mêmes périodes en 2017.

22. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité des dépenses d'investissement, le Burkina Faso s'est doté en février 2018 d'une nouvelle réglementation générale des projets et programmes de développement à travers l'adoption du décret n°2018-0092/PRES/PM/MINEFID. Ce décret encadre la

gestion des investissements publics, de la naissance des projets à leur clôture en passant par leur gestion et leur exécution effective ainsi que la comptabilisation des biens matériels et immatériels.

23. Ainsi, au niveau de la programmation un nouveau critère a été introduit dans le processus de sélection des projets et programmes. Il consiste à ne retenir que les nouveaux projets qui présentent une part de Formation brute de capital fixe (FBCF) d'au moins égale à 85%. De plus, un guide d'évaluation ex-ante, de sélection et de hiérarchisation des projets est élaboré en vue de disposer d'une approche harmonisée du processus d'élaboration et de maturation des projets et programmes d'investissement public. Enfin, pour s'assurer de la qualité des investissements à inscrire dans la loi de finances, il a été mis en place une commission d'arbitrage qui procède à un examen préalable des propositions d'investissements faites par les sectoriels.

24. Au niveau de l'exécution, la rationalisation des unités de gestion des projets et programmes de développement en une seule unité technique par programme pilotée par le responsable de programme budgétaire vise à éviter les déperditions de ressources et à les orienter davantage vers les investissements au sens strict au détriment du fonctionnement. Pour assurer la qualité des infrastructures réalisées, un accent particulier sera mis sur le suivi-contrôle des infrastructures futures à toutes les étapes de leur mise en œuvre, gage d'assurance de la bonne qualité desdites infrastructures.

25. Dans le domaine de l'énergie, les investissements visant à accroître la production d'électricité et l'accès des populations aux services énergétiques de qualité ont permis d'accroître la puissance électrique théorique installée de 134,1 MW grâce à l'achèvement de la construction des centrales solaires photovoltaïques de Zagtouli (33 MWc), Ziga (1,1 MWc) ainsi qu'à l'achèvement de l'interconnexion avec le Ghana (100 Mw).

26. Dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations à l'électricité, les principales actions conduites sont entre autres : (i) l'interconnexion électrique de plusieurs villes du pays; (ii) la réalisation des travaux de raccordement en cours par la SONABEL de 63 localités dont 57 Chefs-lieux de département ; (iii) l'électrification par système solaire photovoltaïque de 385 infrastructures sociocommunitaires dans 120 villages des communes rurales du Centre et des Hauts-Bassins et dans 100 quartiers des arrondissements de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso ; (iv) l'installation effective de 79 413 Lampes à Diode Electroluminescente (LED) dans les ménages et 115 510 autres en cours dans le cadre du renforcement de l'efficacité énergétique ; et (v) l'installation effective de 3 000 lampadaires LED en remplacement des lampadaires à haute pression de sodium et de mercure pour l'éclairage public de Ouagadougou.

27. Dans le domaine de la sécurité, les actions entreprises ont permis entre autre le renforcement du dispositif sécuritaire et du maillage du territoire, notamment avec la construction de services de sécurité fonctionnels, dans le Sahel. Au-delà des constructions de nouveaux services de sécurité, des acquisitions de matériels spécifiques et opérationnels ont été faites au profit des services de police (armement, moyens roulants, matériels opérationnels et matériels spécifiques).

28. Dans le domaine de la santé, les principales réalisations sont notamment : (i) la construction et l'équipement de 158 nouveaux Centres de santé et de promotion sociale (CSPS) et la transformation effective du CHR de Ouahigouya en CHU; (ii) l'achèvement de la construction de l'hôpital de district de Bogodogo à Ouagadougou ; (iii) l'accroissement de l'offre de santé de proximité avec le recrutement et la formation de 17 668 agents de santé à base communautaire dont 35% de femmes et le recrutement de 3 995 nouveaux agents de santé dont 787 médecins; (iv) la mise en place effective de pharmacies hospitalières dans le CHU de Tingandogo, le CHU pédiatrique Charles De Gaulle, le CHU de Bogodogo et le CHU régional de Gaoua.

29. Dans le domaine de l'emploi, les investissements ont concerné : la mise en œuvre du Programme emploi jeune pour l'éducation nationale (PEJEN) avec le recrutement en cours de 2100 jeunes diplômés des universités, le financement de 49 projets et microprojets des travailleurs déflatés et retraités. Aussi, en matière d'amélioration de l'employabilité et de la promotion de l'autonomisation socio-économique de la femme, 1270 femmes ont été formées en transformation des produits locaux, 9480 femmes en entrepreneuriat et en gestion de leurs entreprises et 970 femmes en gestion de leurs groupements/associations par le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF). Par ailleurs, 884 associations de femmes ont bénéficié d'un fonds de roulement et des crédits d'investissement.

B. Résultats des critères quantitatifs et structurels du programme

30. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs à fin juin 2018 ont été respectés à l'exception du critère de réalisation quantitatif relatif au plafond zéro des nouveaux projets de préfinancement

31. Concernant les critères de réalisation quantitatifs, pour un plafond fixé à 200 milliards FCFA à fin juin 2018 et à 263 milliard FCFA à fin septembre, le financement intérieur net de l'Etat est ressorti à 104,4 milliards FCFA à fin juin et à 237,7 milliards FCFA à fin septembre. La dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat s'est élevée à 52,4 milliards FCFA à fin septembre 2018 pour un plafond de 200 milliards FCFA à fin décembre 2018. En outre, l'Etat n'a pas accumulé d'arriérés extérieurs ni garanti des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteurs.

32. Un contrat de financement pour la construction et le bitumage du boulevard périphérique de la ville de Ouagadougou a été signé en septembre 2018 avec l'entreprise EBOMAF. Il convient d'indiquer que toutes les phases d'analyse des offres, de sélection du partenaire et de négociation avaient été bouclées au mois de novembre 2017. Par conséquent, pour le Gouvernement, ce contrat quasi finalisé n'était pas concerné par les engagements du programme dont l'approbation est intervenue en mars 2018, étant donné que sa signature n'était plus qu'une simple formalité pour permettre le démarrage effectif des travaux, lesquels sont effectivement en cours. Le projet, de par son caractère structurant, va impacter significativement sa zone d'intervention par la fluidification du transport marchandises, la création d'emplois ainsi que la restructuration de l'agglomération de Ouagadougou et des communes rurales satellites.

33. De ce qui précède et sur la base de mesure qu'il entend prendre, le Gouvernement sollicite une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation de plafond zéro de nouveaux préfinancements. Ainsi, par arrêté n°2018-479/PM/MINEFID/CAB du 09 novembre 2018, le Chef du Gouvernement a notifié à tous les chefs de départements ministériels l'interdiction de négocier et de signer des contrats comportant des caractéristiques de préfinancement. En outre, les dépenses relatives à ce projet seront incluses dans le budget 2019 et les budgets suivants selon l'exécution du projet et prises en compte dans le champ de la dette publique conformément aux meilleures pratiques décrites dans le rapport d'assistance technique 2017 du FMI sur la gestion des risques budgétaires en PPP.

34. S'agissant des objectifs indicatifs, les résultats sont ceux ci-après : aucun arriéré intérieur n'a été enregistré à fin juin ni à fin septembre 2018. Le déficit budgétaire global donc compris a atteint 80,8 milliards FCFA à fin juin 2018 pour un plafond de 236 milliards FCFA et 172,2 milliard FCFA à fin septembre 2018 pour un plafond de 316 milliards FCFA. Les recettes propres ont été recouvrées à hauteur de 730,5 milliards FCFA à fin juin pour un plancher fixé à 692 milliards de FCFA (soit un dépassement de 38,5 milliards FCFA) et à hauteur de 1 120,0 milliards FCFA à fin septembre pour un plancher de 1 087 milliards FCFA. Les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté ont été exécutées à hauteur de 119,8 milliards FCFA à fin juin 2018 pour un plancher 88

milliards FCFA, et à hauteur de 184,0 milliards FCFA à fin septembre pour un plancher de 132 milliards FCFA. Le Gouvernement a poursuivi le remboursement des crédits TVA. Le stock des demandes des remboursements de la TVA certifiées et non payées de plus de 30 jours s'est établi à 33,4 milliards FCFA à fin juin 2018 pour un plafond de 55 milliards FCFA et à 40,54 milliards FCFA à fin septembre 2018 pour un plafond de 55,0 milliards FCFA. Aucun projet PPP n'a encore été contracté jusqu'à fin septembre 2018.

35. Au titre des repères structurels, la situation est la suivante :

36. Pour les mesures à mettre en œuvre à fin avril 2018 ; trois (03) ont été réalisés, à savoir : (i) « créer et mettre à jour semestriellement une base de données de toutes les garanties officielles de l'État, contenant notamment des informations sur le bénéficiaire, le contrat sous-jacent, la date de signature, la date d'expiration et les éventuelles implications budgétaires », (ii) « créer et mettre à jour semestriellement une base de données de tous les projets signés ou projetés comme PPP, préfinancement ou formules de crédit fournisseur. La base de données doit inclure des informations sur le type de contrat, le coût total, les paiements réalisés et le calendrier des paiements restants, de l'amortissement et des intérêts » et (iii) « approbation par le Ministère en charge des finances, SONAPOST et le Ministère en charge de l'économie numérique d'un plan de remboursement par SONAPOST des avoirs du Trésor détenus sur les comptes postaux ».

37. Deux (02) autres repères sont en cours de réalisation. Il s'agit de : (i) prendre un texte fixant les limites ou seuils de contractualisation des administrations publiques en matière de PPP et (ii) recruter un auditeur externe indépendant pour procéder à l'audit des opérations, de la position financière et des pratiques comptables de la SONABHY. Le projet de texte fixant les limites ou seuils de contractualisation est disponible. Afin de s'assurer qu'il est en ligne avec les objectifs attendus par la mesure, il a été soumis à l'avis de l'équipe d'assistance technique du FMI qui a formulé des commentaires en vue de sa finalisation. La version finale sera soumise à la signature courant novembre 2018. Quant au processus de recrutement de l'auditeur, il ne reste plus que la phase de négociation et de signature du contrat qui sera finalisée courant novembre 2018.

38. Deux mesures sont à réaliser à fin septembre et à fin décembre, respectivement : (i) la réalisation d'une étude sur le régime de tarification souple des carburants et l'efficacité des mesures visant à atténuer les effets des prix flexibles du carburant sur les plus pauvres et les plus vulnérables et (ii) l'annexion au projet de loi de finances 2019 d'une note d'analyses des risques et coûts-avantages pour les 10 plus grands projets d'investissement, y compris les PPP. La première a été réalisée en capitalisant une mission de benchmarking en Côte d'Ivoire et au Sénégal. La deuxième, également réalisé, a été annexée au projet de loi de finances 2019 transmis à l'Assemblée Nationale.

39. Quant aux quatre (04) autres mesures à réaliser à fin décembre 2018, elles connaissent dans l'ensemble un niveau de mise en œuvre satisfaisant et devront être effectives à l'échéance. Il s'agit de la (i) révision des statistiques de comptabilité nationale avec la nouvelle année de base et la publication des séries révisées, de (ii) l'intégration des résultats de l'étude sur l'orpaillage dans le système de comptabilité nationale, (iii) de l'élaboration et l'adoption d'un dispositif de fonctionnement du compte unique du trésor et de la (iv) la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la Loi 04/CNT/2018 et mettre en place une base de données consultable (déclaration en ligne, consultation en ligne).

LA MISE EN OUVRE DU PNDES

40. La mise en œuvre du PNDES s'est opérée au cours des deux dernières années dans un contexte difficile marqué par des événements qui ont affecté différemment l'atteinte des résultats attendus. En effet, aux effets économiques favorables de la croissance économique enregistrée dans

tous les blocs de pays (Etats Unis, Europe, Asie et Afrique), de l'entrée en production de nouvelles mines d'or industrielles, de l'accroissement des dépenses publiques d'investissement, se sont opposés les contrecoups des aléas tels que : (i) la multiplication des attaques terroristes ; (ii) l'intensification des revendications syndicales dans quasiment toutes les sphères de l'administration publique; (iii) l'arrêt précoce des pluies, les attaques des chenilles légionnaires et d'oiseaux granivores qui ont affecté les résultats des campagnes agricoles. En dépit de ce contexte national difficile, en sus des éléments mis en évidence dans le domaine de la sécurité, de la santé, de l'énergie, de l'agro sylvo pastorale, de la gouvernance économique dans le présent mémorandum, le bilan de la mise en œuvre du PNDES par axe se présente comme suit :

41. Dans le domaine de la réforme des institutions et de modernisation de l'administration (axe I), les actions conduites par le gouvernement se traduisent par plusieurs acquis dont :

- le renforcement du dispositif de financement de l'économie avec la mise en place d'institutions spécialisées de financement de l'économie, telles que le programme Burkina STARTUP et le Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes. Par ailleurs, la Caisse des dépôts et consignations et la Banque pour le financement de l'agriculture sont en cours d'opérationnalisation.
- l'amélioration de l'accès à la justice avec la tenue d'audiences foraines dans plusieurs juridictions, la prise en charge des frais de justice de 239 personnes vulnérables, la mise en place de 25 boutiques d'accueil, la construction de TGI et le renforcement du système judiciaire avec le recrutement de personnel et avec l'opérationnalisation des pôles judiciaires spécialisés dans la répression des infractions économiques, financières et les actes de terrorisme.

42. En matière de développement du capital humain (axe II), les acquis sont également importants et nombreux. Ainsi, en matière de santé, les efforts d'accroissement des infrastructures de santé, d'équipement des formations sanitaires, de renforcement du système de santé en personnel ainsi que la réforme du service de la santé maternelle et infantile traduite par l'introduction de la gratuité des soins en faveur des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes, sont allés de pair avec la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile dans les formations sanitaires. En effet, le nombre de décès de femmes pour 100 000 accouchements est passé de 135 en 2015 à 120,9 en 2017 et le quotient global de la mortalité intra-hospitalière a reculé de 109,9 pour 1 000 en 2015 à 52,2 pour 1 000 en 2017 ; soit une réduction de 111%.

43. Au niveau de l'éducation, l'impact le plus net d'accroissement de l'offre et de la qualité se situe au niveau de l'évolution du taux d'achèvement du post-primaire qui est ressorti en 2017 à 32,95% contre 24,24% en 2016 pour une cible de 30,2%. Par ailleurs, on note l'ouverture des deux premiers lycées scientifiques à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ainsi que des classes préparatoires des grandes écoles d'ingénieurs à l'Université Ouaga I. Dans le but de faire basculer le système éducatif vers l'enseignement et la formation technique, des infrastructures devant abriter les bâtiments pédagogiques et administratifs des universités y compris l'Université virtuelle du Burkina Faso ainsi que les bâtiments devant abriter les services sociaux ont été réalisés.

44. Concernant l'eau potable, avec les constructions et réhabilitations des nombreuses infrastructures effectuées, se sont au total, 646 000 nouvelles personnes qui ont eu accès à l'eau potable faisant passer le taux d'accès à cette ressource de 71% en 2015 à 73,4% en 2017.

45. Dans le domaine de la transformation de l'économie (axe III), des résultats appréciables ont été atteints dans l'accomplissement des réformes et dans la mise en place des investissements. Ainsi grâce aux nombreux barrages réalisés dont 11 nouveaux et 11 réhabilités, la capacité de stockage du pays en eau de surface a été accrue de 6 135,35 millions de m³, pour une cible fixée en la matière à 6

126,12 millions de m³. En termes de routes bitumées, ce sont au total un linéaire de 756,6 km qui ont été mises en chantier dont 171 km achevés.

46. Au niveau du secteur agricole la réforme majeure a porté sur l'adoption du code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques et ses décrets d'application pour rendre le secteur agricole plus attractif.

47. Dans le domaine des TIC, 1 795 km de fibre optique ont été réalisés et mis en service dans 7 chefs-lieux de région et dans 42 chefs-lieux de commune avec l'opérationnalisation du projet Backbone national de télécommunication et 1 020 autres km sont en cours de déploiement.

48. Par ailleurs, pour la promotion des industries de transformation et l'expansion des services marchands, il a été adopté la loi de promotion des PME/PMI et ses textes d'application. De même, l'organe de promotion des PME/PMI et la Commission nationale des PME ont été mis en place.

POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIERE POUR LE RESTE DE 2018 ET 2019

A. Cadre macroéconomique 2019

49. L'activité économique devrait maintenir son accélération en 2019. En effet, les perspectives de croissance resteraient solides, sous l'effet d'une pluviométrie favorable, d'une situation sécuritaire maîtrisée, d'une accalmie au niveau de la fronde sociale et d'une poursuite de la mise en œuvre des investissements structurants du PNDES.

50. Ainsi, la croissance économique atteindrait au minimum un taux 6,0% en 2019 comme en 2018. Elle serait principalement imprimée par l'ensemble des secteurs, notamment la bonne orientation de l'activité dans les mines, les BTP, les manufactures, les services et le secteur agro-sylvo-pastoral portés par l'intensification des investissements.

51. S'agissant de l'inflation, elle devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire de 3% au maximum en 2019 en lien avec la poursuite des actions de maîtrise des prix des produits de grande consommation et des bonnes perspectives de la campagne agricole 2018/2019.

52. Concernant la balance des paiements, les échanges extérieurs seraient marqués en 2018 par une croissance des importations plus accentuée que celle des exportations, dans un contexte de renchérissement du pétrole et d'appréciation des cours des deux principaux produits d'exportation que sont l'or et le coton fibre. En outre, il est prévu une amélioration des entrées nettes de capitaux attribuables principalement au secteur public et des flux nets financiers avec le reste du monde. Dans l'ensemble, les transactions avec le reste du monde se traduiraient par une amélioration du déficit des transactions courantes qui se situerait à 6,6% du PIB et par un excédent du solde global de la balance des paiements en 2018, après un déficit estimé en 2017.

53. Pour l'année 2019, le déficit du compte courant devrait se dégrader pour s'établir à 8,0% du PIB, dû à une progression plus importante des importations sous l'impulsion du dynamisme des activités intérieures dans un contexte de stabilisation des cours du pétrole à des niveaux élevés.

B. Politique budgétaire pour le reste de l'année 2018 (LFR) et 2019

Loi de finances rectificative 2018

54. L'exécution de budget de l'Etat, exercice 2018, s'est déroulée au cours du premier semestre dans un contexte particulièrement difficile marqué par les attaques terroristes et les remous sociaux

dans les Ministères de l'éducation, de la santé ainsi que celui de l'économie, des finances et du développement. Ces différents facteurs ont négativement impacté l'exécution du budget aussi bien en recettes qu'en dépenses. Ce qui a nécessité des ajustements à travers un projet de loi de finances rectificative.

55. La loi de finances rectificative pour 2018, qui a été soumise au Parlement pour approbation en octobre, intègre donc les objectifs du programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) notamment le niveau de déficit global rapporté au PIB nominal de 5% maximum. Elle se traduit par une baisse aussi bien en recettes qu'en dépenses. Les recettes totales et dons enregistrent une diminution de 246 milliards FCFA (soit 3,2% du PIB) par rapport à la LFI 2018 et se situeraient à 1 766 milliards FCFA (soit 22,3 % du PIB). Les dépenses totales et prêts nets ont également diminué de 246 milliards FCFA par rapport à la LFI 2018 et ressortiraient à 2 189 milliards FCFA, représentant 27,6% du PIB.

56. Sur la base des données budgétaires, le niveau du déficit budgétaire s'établirait à 5% du PIB. Le déficit budgétaire 2018 sera financé par recours aux appuis budgétaires, aux tirages sur les ressources FMI, aux émissions de titres sur les marchés financier et monétaire ainsi qu'à travers des prêts concessionnels avec d'autres partenaires.

57. En plus des mesures citées plus haut, le démarrage et/ou la poursuite des mesures suivantes permettront d'atteindre les objectifs de recouvrement de 2018 de la DGI et de la DGD. Il s'agit :

- de la poursuite de l'apurement des RAR assainis par l'organisation des campagnes de recouvrement intensif sur l'ensemble des Unités de recouvrement ;
- de la poursuite des opérations de contrôle sanctions sur l'utilisation de la facture normalisée ;
- de la poursuite de la mise en œuvre des mesures contenues dans le Code Général des Impôts (CGI) ;
- de l'intensification des activités d'enquêtes et de recoupement d'information en vue d'améliorer le contrôle fiscal par les vérifications ponctuelles ;
- du déchargement systématique des camions transportant plus de deux (02) articles différents ;
- de la suspension de certains Commissionnaires en Douane Agréés pour non-respect de la réglementation ;
- du respect des valeurs de référence des produits de grande consommation à l'importation et à l'exportation ;
- de la poursuite des scannages aux Bureaux des douanes de Ouaga-Route et de Bobo-Gare ;
- du renforcement des actions de contrôle de l'exécution du service dans les offices par les Directeurs régionaux et les audits de l'Inspection technique ;
- du suivi des clauses fiscales et douanières des marchés publics financés sur ressources propres ;
- du recouvrement lié à la mise en œuvre de l'opération de réimmatriculation du parc automobile sur toute l'étendue du territoire national;

- du renforcement des compétences des vérificateurs et des agents pour une meilleure évaluation des marchandises selon la valeur OMC dans le cadre de la sortie du Programme de Vérification des Importations (PVI) par :
- de la poursuite de la lutte contre la fraude douanière dans toutes ses formes (contrebande, importation sans déclaration, fausses déclarations et inexécution des engagements souscrits)

Loi de finances initiale 2019

58. Le projet de loi de finances 2019 soumis à l'assemblée nationale est conforme au programme appuyé par la FEC, notamment le niveau de déficit global rapporté au PIB nominal de 3% maximum.

59. Le Gouvernement reconnaît qu'il est essentiel de prendre des mesures pour accroître les recettes intérieures afin de se donner les moyens de faire face aux dépenses d'investissement. À cette fin, il convient d'élargir l'assiette de l'impôt et d'améliorer le civisme fiscal et l'efficacité de l'administration fiscale dans le but d'atteindre à moyen terme l'objectif communautaire de l'UEMOA de taux de pression fiscale de 20%. Dans ce sens, la loi de finances 2019 inclut des mesures qui élargissent l'assiette de l'impôt, mettent en place de nouveaux impôts et relèvent le taux de certains impôts existants, et prévoit aussi un nouveau renforcement de la mobilisation des recettes. La mise en œuvre des nouvelles mesures de la loi de finances 2019 et des mesures spéciales de recouvrement permettraient d'atteindre le niveau projeté pour 2019. Ce sont :

- l'élargissement du champ de la taxe sur les plus-values de cessions des titres miniers ;
- l'imposition au droit commun des contribuables anciennement relevant de la CSB ;
- l'institution d'une taxe sur les véhicules à grosse cylindrée ;
- le rehaussement des tarifs de la taxe sur les armes ;
- le rehaussement du tarif des prélèvements sur les billets d'avion ;
- le rehaussement du taux de la taxe spécifique sur les produits de la parfumerie et des cosmétiques ;
- l'élargissement du champ de la Licence des débits de boisson ;
- suppression du système forfaitaire de taxation des activités du secteur boissons et leur soumission au régime fiscal de droit commun avec l'institution d'un prélèvement de 5% à titre d'acompte de l'impôt sur les bénéfices ;
- le rehaussement du taux de la taxe sur les boissons non alcoolisées de 10% à 15% ;
- le rehaussement de tarif de la taxe sur les emballages et sachets plastiques biodégradables et non bio dégradables autorisés ;
- l'amélioration du rendement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (TF B/NB), de la taxe résidence (TR) et de la Contribution des micro entreprises (CME) grâce aux données du recensement général des contribuables de Ouaga et de Bobo ;
- le rendement attendu des campagnes de recouvrement des RAR ;
- le renforcement de la vérification dans les offices par l'activation du module valeur de SYDONIA ;

- le suivi en permanence de l'évaluation des marchandises dans les offices par la Cellule de Contrôle de la Valeur ;
- la poursuite de l'externalisation de l'évaluation des véhicules d'occasion de moins de dix ans et des engins de travaux publics confiée à CCVA avec la réduction de l'abattement à 25 % de la valeur au lieu de 50 %;
- la poursuite de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux du Togo en attendant la communication des données de toutes les marchandises exportées à destination du Burkina Faso;
- l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux de la Côte d'Ivoire pour une maîtrise des flux des marchandises à destination du Burkina Faso ;
- l'éclatement du Bureau des douanes de Bobo Gare (Bobo Inter) en trois bureaux (route, gare et hydrocarbure) pour une meilleure prise en charge des marchandises du fait de la spécialisation ;
- l'informatisation de la gestion des recettes dans les postes et brigades mobiles de douanes non connectés au SYDONIA.

60. En sus de ces mesures, le Gouvernement compte rendre obligatoire le certificat de visite pour la vérification des transactions dans le contexte de dédouanement et assurer la scanning des documents dans SYDONIA World d'ici fin avril 2019 et procédera d'ici novembre 2018 à l'harmonisation de la fiscalité sur le tabac en rapport avec la nouvelle directive de l'UEMOA en portant le taux à 50% minimum (repères structurels)

61. Le Gouvernement continue de mener la réflexion en vue d'identifier de nouvelles mesures fiscales tout en s'assurant de ne pas mettre en œuvre un trop grand nombre de mesures dans un temps réduit; ce qui pourraient s'avérer contreproductif.

62. Nous entendons aussi renforcer les administrations de recettes en assurant le suivi des procédures pour les contribuables qui ne font pas de déclaration à travers notamment le renforcement de la coopération entre le DGD et la DGI ; le lancement d'une évaluation des arriérés d'impôts et l'élaboration d'une stratégie de recouvrement de dettes non litigieuses et d'annulation des dettes irrécouvrables ; mettre en place des audits ciblés sur certaines questions ; réaliser une étude sur le système de taxation des petites et micro-entreprises (repère structurel), reformer la fiscalité du secteur informel, et accroître les déclaration et les paiements en ligne.

63. Pour réduire le risque de baisse de recettes suite à la rupture de contrat avec COTECNA, la DGD a procédé à : (i) l'activation du Module Valeur dans SYDONIA, (ii) la création d'une Équipe de Contrôle de la Valeur (CCV) qui suit quotidiennement l'évaluation des marchandises dans les Bureaux de dédouanement et qui aide les vérificateurs à la prise de décision dans l'évaluation des marchandises, (iii) la mise en œuvre d'un Comité de Transition et de Supervision (CTS) composé du DG, du DGA et de tous les Directeurs Centraux pour un suivi hebdomadaire des opérations de dédouanement dans les Bureaux de Douanes, (iv) le suivi du dédouanement de 20 produits ciblés en 2018 et de 50 en 2019, lesquels font partie des marchandises qui alimentent les courants de fraude ou qui font l'objet de réglementation particulière à l'importation.

64. En matière de dépenses, le volume global se chiffre à 2196 milliards FCFA contre 2 166 milliards FCFA en 2018. Ce profil de dépenses inchangé, malgré l'augmentation des recettes, reflète la nécessité de réduire le déficit budgétaire global de 2 points de pourcentage du PIB, ainsi qu'une légère baisse des dons projetés. Avec une masse salariale s'élevant à 836 milliards FCFA (9,8% du

PIB) et des transferts à 496 milliards FCFA (5,2% du PIB), les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ne représenteront que 306 milliards FCFA (3.6%) du PIB.

65. Des actions seront menées prioritairement dans l'optique de maîtriser l'évolution des charges de personnel afin de les ramener, en pourcentage des recettes fiscales, au niveau de la norme communautaire de l'UEMOA d'ici 2021. Il est à cet effet prévu :

- la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des forces vives de la Nation sur le système de rémunération des agents publics ;
- l'apurement des arriérés au titre des avantages à caractère pécuniaire dus aux agents sur les exercices antérieurs, afin de permettre le respect de l'annualité budgétaire ;
- l'intensification du contrôle interne des éléments de rémunération servis aux agents publics de l'Etat ;
- la poursuite 'de l'assainissement de la masse salariale, couplé à l'opération de recensement biométrique du personnel de l'Etat ;
- le maintien des efforts de réduction des effectifs entrants en 2019 dans la fonction publique par rapport aux prévisions initiales de 14 700 nouveaux agents à recruter (repère structurel) ;
- la publication du nombre et la répartition des fonctionnaires par catégorie, grade, région et ministère (repère structurel); et
- l'adoption d'une grille des salaires et indemnités révisée qui soient compatibles avec l'objectif à moyen terme de contenir la masse salariale dans le critère de convergence de l'UEMOA, soit 35% des recettes fiscales (repère structurel).

66. Par ailleurs, les actions de rationalisation des charges de fonctionnement de l'Administration se poursuivront avec :

- l'adoption et la mise en œuvre d'une politique d'optimisation du parc automobile de l'Etat ;
- la restriction de la délocalisation des activités ;
- la mise en œuvre effective de la comptabilité matière ;
- le suivi des consommations d'électricité, de téléphone et d'eau.

67. Dans l'optique de renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire, seront menées et/ou poursuivies :

- l'anticipation du processus de passation des marchés et des actions tendant à concilier l'exécution physique et financière du budget notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- l'entrée en fonction des responsables de programme pour un meilleur pilotage de l'Action publique ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi et de contrôle, au niveau déconcentré, des réalisations physiques sur le budget de l'Etat, et l'application effective des politiques de subventions et de gratuité au profit des populations.

C. Politique de gestion de la dette

68. La stratégie du gouvernement en matière de dette à moyen terme vise à réduire le recours aux emprunts nationaux et régionaux au profit d'une réorientation progressive du financement vers des sources externes à faible coût et à des conditions de faveur. Le gouvernement poursuivra une politique d'endettement prudente afin de maintenir son risque modéré de surendettement extérieur. Comme pour les précédentes années, l'objectif de la gestion de la dette demeure la satisfaction des besoins de financement de l'Etat tout en lui permettant de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau satisfaisant et en réalisant les autres objectifs de développement du marché financier sous régional. Le gouvernement est également conscient de la nécessité de surveiller et de contenir l'accumulation de passifs éventuels. Dans le contexte de la réduction des ressources concessionnelles, le recours au financement non concessionnel sera réservé aux projets critiques à rendement économique élevé et garanti.

69. A la date du 31 juillet 2018, l'encours provisoire de la dette se situe à 2 972,4 milliards FCFA soit 1 140,9 milliards FCFA au titre de la dette intérieure et 1 831,5 milliards FCFA pour la dette extérieure, soit respectivement 38,4% et 61,6%. A cette date, le taux d'endettement est estimé à 37,5% contre 38,6% à fin décembre 2017.

70. En termes de décaissement, au niveau de la dette extérieure, il ressort un montant total provisoire décaissé de 75,5 milliards FCFA à fin septembre 2018. Au niveau intérieur, un montant de 213,7 milliards FCFA a été mobilisé au titre des obligations émises sur le marché financier sur la même période.

71. Le programme prévoit un plafond pour le montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en 2019 (370 milliards FCFA en valeur actuelle nette). Pour 2019, le déficit sera comblé par des émissions de titres publics sur le marché financier régional, ainsi que par une combinaison d'emprunts concessionnels et non concessionnels. En outre, le Gouvernement reste déterminé à atteindre les objectifs fixés dans le programme pour le déficit budgétaire à savoir 5% et 3% du PIB, respectivement en 2018 et 2019.

72. Dans le cadre de sa stratégie de gestion de la dette, les autorités peuvent chercher à remplacer la dette intérieure arrivant à échéance par un emprunt extérieur concessionnel. Le produit de ces opérations sera utilisé uniquement à des fins de gestion de la dette et de la trésorerie et non pour augmenter les dépenses globales au-delà de ce que supposeraient les limites de 5% et 3% du PIB fixées par le programme en 2018 et 2019, respectivement. Avant d'entreprendre une telle opération de gestion de la dette, nous nous engageons à consulter les services du FMI et à fournir des informations détaillées sur les conditions de financement. Tout produit d'emprunt supérieur à celui nécessaire pour financer le déficit et rembourser la dette échue sera sauvegardé dans un compte dédié à cette opération. En outre, le Gouvernement s'assurera de ne pas accorder de traitement préférentiel à tout partenaire privé ou ses filiales qui lui octroieraient des prêts concessionnels.

73. En matière de renforcement des capacités de gestion de la dette, des réflexions sont entreprises dans le sens de l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience aux bonnes pratiques et aux standards en la matière en s'inspirant notamment des recommandations des missions d'assistance technique des institutions spécialisées.

D. Amélioration de l'efficacité des dépenses

74. Dans le but d'améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement, un guide de sélection des grands projets d'investissements et un guide d'évaluation ex-ante et de maturation des projets d'investissements publics ont été élaborés. Aussi, une analyse coûts-avantages des grands projets d'investissement a été faite et annexée au projet de Loi de finances 2019 transmis à l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, un guide d'analyses coûts-avantages est en cours d'élaboration et pourra bénéficier d'une assistance technique de Afritac de l'Ouest.

75. En janvier 2018, les procédures régulières de passation des marchés publics qui avaient été assouplies temporairement de manière à accélérer l'exécution du budget en 2017 ont été rétablies. Nous sommes déterminés à conserver ces procédures et à éviter de recourir à des crédits fournisseurs et à des accords de préfinancement. Nous continuons de nous efforcer d'accroître la transparence des procédures de passation des marchés publics, ainsi que de les rationaliser.

76. Les PPP seront mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques en vue de garantir que tout potentiel de passif éventuel sera strictement limité. À cette fin, nous communiquerons aux services du FMI les résultats des analyses des risques budgétaires des projets à mener à bien, ainsi que des analyses de leurs effets potentiels sur la viabilité de la dette du Burkina Faso. Dans le souci d'optimiser le suivi des PPP, une base de données a été créée et est mise à jour semestriellement. Aussi pour atténuer les risques budgétaires, le Gouvernement inclura d'ici à fin décembre 2019 les PPP dans le programme d'investissement publics (repère structurel). Conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du FMI de novembre 2017 sur les risques budgétaires liés aux PPP, le gouvernement intégrera les PPP dans le processus d'investissements publics et dans le DPBEP les contrats qu'il envisage de signer à court terme ainsi que ceux qui ont déjà été signés.

REFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE 2018 ET POUR 2019

A. Réformes en matière de finances publiques

77. Dans le domaine des finances publiques, le Burkina Faso poursuivra les actions entreprises en vue d'une gestion saine, efficace et rationnelle des ressources. A cet effet, la modernisation des procédures et des outils de gestion se poursuivra dans le sens de l'opérationnalisation des dernières innovations induites par le budget programme dont la mise en œuvre a débuté avec l'exercice budgétaire 2017 et le point d'achèvement prévu pour 2019. Les actions suivantes seront menées :

- la poursuite de l'adaptation du système d'informations pour intégrer de nouveaux modules sur la comptabilité et le contrôle ;
- la détermination du patrimoine de l'Etat, la tenue effective de la comptabilité des matières et l'établissement du 1er bilan d'ouverture pour l'exercice 2019;
- la revue de la maquette des programmes budgétaires;
- la revue de certains guides et canevas (suivi-évaluation, Projet Annuel de Performance, Rapport Annuel de Performance).
- Publication de rapports d'exécution budgétaire sur le site Web du Ministère des finances (régulièrement dans les 15 jours suivants leur adoption en Conseil des Ministres) en plus de la publication des projets de loi des finances et des lois de règlement.
- Nous avons produit au titre de la période allant de janvier à avril 2018 une première balance mensuelle des comptes du Trésor. Par ailleurs, nous avons mis sur pied un comité d'audit en

vue de renforcer la qualité des rapports financiers. Nous envisageons la poursuite de publication des rapports sur l'exécution du budget

- Préparation de la mise en place de la comptabilité en droits constatés. Un nouveau plan comptable de l'Etat en phase avec la classification budgétaire a été élaboré. Il est en vigueur depuis janvier 2017.
- Poursuite du processus de mise en place d'un compte unique du Trésor.

78. S'agissant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la mise en œuvre des conclusions de la conférence nationale sur la rationalisation du système de rémunération des agents publics de l'Etat sera effective. Le gouvernement élabore une stratégie à moyen terme pour gérer la masse salariale croissante et prépare une loi organique pour le secteur public qui établirait les principes fondamentaux régissant le fonctionnement des services publics. Cette stratégie vise à assurer le respect des normes régionales à l'horizon 2021. La combinaison de l'application de cette stratégie et de l'augmentation des recettes aura pour effet de réduire le ratio masse salariale/recettes fiscales, qui se rapprochera progressivement du critère régional de 35 %. Dans cette optique, le gouvernement s'est engagé à adopter un document de programmation budgétaire et économique pluriannuel prévoyant une réduction continue du ratio entre la masse salariale et les recettes fiscales par rapport au sommet de 55% atteint en 2019.

79. Pour améliorer et accélérer les procédures de remboursement des crédits TVA (repère structurel), le Gouvernement entend mettre en place un Compte d'Affectation Spéciale du Trésor (CAST) dédié au remboursement des crédits TVA. Ce mécanisme garantirait la transparence, la clarté, la célérité et l'autonomie dans la gestion du remboursement des crédits TVA. Les recettes du CAST proviendront de la TVA perçue par la DGD lors de la mise à la consommation des marchandises importées par les sociétés minières en phase d'exploitation et leurs sous-traitants et de 20% des recettes réalisées au titre de la TVA recouvrée sur le territoire par la DGI.

80. Concernant la question des fonds communs, des mesures ont été prises dans le sens de normaliser leur application, d'une part, et de rationaliser les montants servis, d'autre part dans le budget 2019 qui prévoit que le paiement des indemnités sera limité aux montants perçus l'année précédente et ne dépassera pas 25% du salaire de base des fonctionnaires des ministères éligibles à ces indemnités. Cela reviendrait aux montants provenant des pénalités et des amendes. Il sera également budgétisé et comptabilisé dans les comptes budgétaires appropriés les recettes et les versements au titre des fonds communs dans la LFI 2020 (repère structurel).

B. Améliorer les résultats du secteur de l'énergie

81. La mise en œuvre du protocole d'accord entre l'Etat, la SONABEL et la SONABHY s'est poursuivie en 2018. L'Etat a entièrement soldé les arriérés de la SONABEL. En ce qui concerne ceux de la SONABHY, un rapport est soumis en Conseil des Ministres pour l'adoption de mesures nécessaires pour son apurement.

C. Mécanisme d'ajustement des prix à la pompe

82. La hausse des prix du carburant sur le marché mondial depuis le début de 2017 a entraîné un manque à gagner substantiel (estimé à 67 milliards FCFA à fin octobre 2018) pour l'entreprise importatrice de carburant, SONABHY, qui risque de devenir un passif contingent important. Aussi, si les prix à la pompe restent inchangés et si la tendance haussière du prix du pétrole sur le marché international se poursuit, les subventions 2018 et 2019 avoisineront la centaine de milliards. Ces subventions qui sont financées par l'Etat continuent de grever les finances publiques et évincent des investissements publics et des dépenses sociales prioritaires qui sont indispensables. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé en Conseil des Ministres, le 08 novembre 2018, des mesures fortes pour à

la fois : (i) apurer la dette à l'égard de la SONABHY permettant de sauvegarder sa mission d'approvisionnement du pays et (ii) réduire la subvention aux hydrocarbures. Le manque à gagner de la SONABHY devrait s'élever à environ 100 milliards FCFA à la fin de 2018. Il a été consolidé en dette dont une tranche de 20 milliards FCFA immédiatement exigible a été payée et le reste sera titrisé. Dans ce cadre, il a été décidé le 08 novembre 2018 d'ajuster la structure des prix des hydrocarbures pour assurer une hausse des prix à la pompe de l'ordre de 75 FCFA, représentant une augmentation de l'ordre de 12,5% (mesure préalable). En outre, il a adopté par décret n° 2018-1012/PRES/PM/MINEFID/MCIA/ME du 14 novembre 2018 un nouveau mécanisme de détermination des prix des hydrocarbures dont l'objectif est d'ajuster les prix à la pompe sur ceux du marché au moins tous les trois mois. Aussi, il sera procédé à la publication chaque mois de la subvention implicite des prix à la pompe sur le site web du Ministère de l'économie, des finances et du développement (repère structurel).

Secteur coton et autres secteurs agricoles

83. Dans le secteur du coton, le réapprovisionnement du fonds de lissage et l'opérationnalisation du fonds intrants coton ont contribué à consolider sa santé financière. De plus, le Gouvernement, en coordination avec les producteurs de coton et les sociétés cotonnières, entend poursuivre l'appui stratégique pour accroître la productivité et la qualité du coton et également favoriser la diversification. La filière devra poursuivre des réformes innovantes en vue de mettre en œuvre des mesures (amélioration constante des outils de gestion de la filière, adaptation aux effets des changements climatiques) devant permettre à la filière d'être résiliente face aux chocs exogènes. Aussi, le Gouvernement entend accompagner les initiatives privés ou publics devant permettre d'accroître la valeur ajoutée du coton notamment la transformation locale de la fibre, afin de créer plus d'emplois et de richesses grâce à ce secteur stratégique.

84. Par ailleurs, pour assurer le développement d'un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché, le Gouvernement a entrepris de grandes actions portant entre autres sur (i) l'introduction de mécanisme innovant pour améliorer la délivrance du conseil agricole ; (ii) la mise en place d'un nouveau mécanisme de subvention des intrants ; (iii) la mise en place d'un incubateur innovant d'entrepreneurs agricoles au niveau de certains centres de promotion rurale (CPR) et du centre agricole polyvalent (CAP-Matroukou) ; (iv) l'accélération du processus de mécanisation agricole par la mise à disposition à prix subventionné des motoculteurs et de 500 tracteurs ainsi que la réalisation d'unités de fabrication de matériels et d'équipements agricoles à moyens termes ; (v) la promotion et le développement de mécanismes innovants d'accès aux crédits agricoles tels que l'assurance agricole, l'entreposage agricole et le warrantage ; (vi) la signature d'un accord-cadre avec l'Office Chérifienne des Phosphates pour la mise en place d'une usine d'engrais à base de phosphate naturel de Khodjiari et (vii) la mise en conformité des coopératives agricoles à l'acte uniforme OHADA.

85. Aussi, le dossier de demande d'agrément pour la création d'une banque agricole introduit auprès de la commission bancaire de l'UMOA a été accepté et des dispositions sont en train d'être prises pour son opérationnalisation. En outre, de grandes réformes sont entreprises notamment l'adoption par l'Assemblée Nationale en mai 2018 d'une loi portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique en vue d'améliorer le climat des affaires dans le secteur agricole et la signature de convention d'assistance technique avec la Chine pour la réalisation des grands aménagements hydro-agricoles et l'appui conseil agricole.

Inclusion financière

86. L'inclusion financière est l'une des grandes priorités du gouvernement. L'un des objectifs du PNDES est de porter le taux de bancarisation élargi (base population totale) à 35% d'ici 2020. Dans

cette perspective, le gouvernement a entrepris d'élaborer une Stratégie nationale de finance inclusive (SNFI) assorti d'un plan d'actions de mise en œuvre selon l'approche *Making access possible (MAP) to financial services*. Au titre de l'élaboration de la Stratégie, deux enquêtes ont été menées en vue d'établir la situation de l'offre et de la demande en produits et services financiers et ont permis d'élaborer un rapport diagnostic et une feuille de route de l'Inclusion Financière au Burkina Faso. Ces deux éléments ont permis l'élaboration de la SNFI et pour son opérationnalisation, un Plan d'Actions de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PASNFI) à fin octobre 2018 et est prévu d'être finalisé en 2018. Une table ronde des bailleurs de fonds sera organisée en novembre 2018 pour son financement.

Réduction de la pauvreté

87. Dans le cadre de la réduction de la pauvreté, la réforme de la gratuité des soins entamée depuis avril 2016 au profit des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes, élargie aux personnes âgées indigentes, a permis de délivrer plus de 41 millions d'actes médicaux et a coûté plus de 45 milliards FCFA. En perspectives, il s'agira d'assurer la continuité de ladite réforme ainsi que la prise en charge sanitaire des personnes vulnérables.

88. En vue de promouvoir la femme comme acteur dynamique du développement et de réduire les inégalités sociales et de genre, le gouvernement mettra en œuvre le Programme intégré d'autonomisation de la femme au Burkina Faso (PIAF-BF) ainsi que le projet d'insertion socioéconomique des enfants et jeunes en situation de rue. Il s'agira de la prise en charge de 57% d'enfants vulnérables identifiés et de réduire à 4 000 le nombre d'enfants en situation de rue, de poursuivre les actions visant l'autonomisation économique de la femme à travers (i) l'immatriculation de 8 550 entreprises informelles des femmes ; (ii) l'octroi de fonds de roulement pour les associations de femmes et des crédits d'investissement et (iii) la formation de 1 195 femmes en entrepreneuriat.

89. Concernant la mise en place du cadre institutionnel et juridique favorable à la promotion de l'assurance maladie, une évaluation financière et actuarielle du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) a été faite pour prendre en compte les données financières liées à la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes. En perspective, il est attendu, 15% de couverture du RAMU et la mise en place du cadre institutionnel et juridique.

90. Dans le cadre de la réduction des disparités inter et intra régionales, la mise en œuvre du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF) respectivement d'un coût de 339 milliards FCFA et de 455,3 milliards FCFA ont permis la réalisation d'infrastructures (le renforcement de l'administration, l'amélioration du cadre des structures éducatives et sanitaires), l'identification de 3 000 personnes vulnérables devant bénéficier de cash transfert (30 000 FCFA par trimestre) et l'octroi de crédits au profit de 617 promoteurs constitués de micro entreprises et de groupements professionnels. En perspective, il s'agira de poursuivre l'opérationnalisation du PADEL aux six nouvelles régions (l'Est, le Centre-nord, le Centre-est, la Boucle du Mouhoun, le Centre-sud et le Nord) et poursuivre la réalisation des investissements du PUS-BF. Pour assurer le financement de ces deux programmes, les PTF ont promis d'accélérer leurs appuis avec des engagements nouveaux de financement à hauteur de 220 milliards de francs CFA pour les deux programmes. Avec ces nouveaux engagements, le total des financements s'élève à 621 milliards de francs CFA pour un coût total de 851,46 milliards de francs CFA.

Amélioration des données macroéconomique

91. Le gouvernement poursuivra ses travaux afin de mettre à jour l'année de base des comptes nationaux. Les données de l'enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel ainsi que celles de

l'enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage et les résultats des études spécifiques ont été intégrés dans les comptes de la nouvelle année de base selon le SCN2008. Les travaux de synthèse sont en cours et les premiers résultats sont attendus en fin octobre 2018 en vue d'un atelier technique international en début novembre 2018 regroupant des spécialistes en comptabilité nationale de structures nationales et internationales (FMI, Banque Mondiale, Union Européenne, CEA, AFRISTAT, UEMOA, CEDEAO). Cet atelier vise à apprécier les résultats du processus et éventuellement donner des orientations pour leur amélioration. Parallèlement, des travaux sont menés pour la révision de la série 1999-2015 des comptes nationaux selon le SCN2008.

Lutte contre la corruption

92. Pour confirmer son engagement à la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, le Gouvernement a mené des actions en vue d'opérationnaliser le dispositif juridique et institutionnel de lutte contre la corruption, renforcé par l'adoption de la Loi n° 004-2015/CNT du 3 mars 2015. En effet, les décrets et arrêtés d'application de la loi ont été pris. Par ailleurs, les mesures suivantes ont été réalisées :

- l'institution de la réalisation d'un audit annuel de gestion du Gouvernement par l'autorité supérieure du Contrôle d'Etat et de la lutte contre la corruption (ASCE-LC). Le rapport d'audit de la gestion de l'année 2016 est disponible et celui de 2017 est en cours de finalisation ;
- le vote par l'AN en sa séance du 19 janvier 2017 de la loi portant spécialisation des juridictions à travers des pôles judiciaires spécialisés dédiés à la répression des infractions économiques et financières soumis par le Gouvernement. Le processus d'opérationnalisation de ces pôles spécialisés se poursuit.

93. Pour procéder à la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la Loi N°004-2015/CNT du 3 mars 2015 et à la mise en place d'une base de données consultable (déclaration en ligne, consultation en ligne pour les fonctionnaires désignés par la Loi), le Gouvernement a soumis le projet de la loi modificative de ladite loi pour intégrer la dématérialisation des déclarations des biens des personnes à l'Assemblée Nationale qui l'a voté. Une série d'activités ont été réalisées pour la dématérialisation de la Déclaration d'intérêt et de patrimoine (DIP) d'ici à fin décembre 2018 dont (i) le recrutement des acteurs externes pour la mise en place de la plateforme de DIP ; (ii) l'élaboration d'un manuel de procédure pour la DIP et (iii) la mise en place du site web de l'ASCE /LC. Par ailleurs, le recensement des personnes assujetties à la DIP, Le développement de la plateforme de DIP ainsi que la campagne d'information et de communication sont en cours de réalisation.

D. Critères de réalisation quantitatifs et repères structurels

94. Des critères de réalisation quantitatifs sont établis pour fin décembre 2018 et fin juin 2019 et des objectifs indicatifs pour fin mars, fin septembre et fin décembre 2019 (tableau 1 et tableau 3) afin d'assurer le suivi du programme avec le FMI. Les repères structurels pour 2019 ainsi que leurs justifications macroéconomiques sont décrits dans le tableau 4. Les deuxième et troisième revue du programme devraient être achevés le ou après le 15 juin, 2019 et le 15 décembre, 2019, respectivement.

Tableau 1. Burkina Faso : critères de réalisation qualitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2018 (milliards FCFA)

	2018					
	Juin				Sept. 1/	Déc.
	Prog.	Adj.	Résultat	Status	Prog.	Prog.
Critères de réalisation quantitatifs						
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/ 4/ 5/	200	231	104	Observé	258	258
Plafond du montant de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État 3/ 6/	200	200	8	Observé	200	200
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs 7/	0	0	0	Observé	0	0
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 7/	0	0	0	Observé	0	0
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 7/	0	0	181	Non observé	0	0
Objectifs indicatifs						
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs 7/	0	0	0	Observé	0	0
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 2/ 3/	97	121	81	Observé	312	382
Plancher des recettes de l'État 3/	657	657	731	Observé	1,011	1,444
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 3/	88	88	120	Observé	132	176
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 3/	55	55	33	Observé	55	55
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 3/	200	200	0	Observé	200	200
Pour mémoire						
Plafond du montant de la dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'État 3/	550	550	n.a.	n.a.	550	574

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.

2/ Le plafond du financement intérieur net est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

3/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2018.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel privé comme prévu dans le protocole d'accord technique.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts en 2018 et plafonnées à 80 milliards de FCFA.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ À observer de manière continue.

Tableau 2. Burkina Faso : conditionnalité structurelle, 2018

Repère	Objectif	Date d'achèvement	Status
Gestion des finances publiques			
Approbation par le Ministère des Finances, Sonapost et le Ministère de l'Économie Numérique d'un plan de remboursement par SONAPOST des avoirs du Trésor détenus sur les comptes postaux (MINEFID, SONAPOST).	Améliorer la gestion de trésorerie.	Avril-2018	Réalisé
Créer et mettre à jour semestriellement une base de données de toutes les garanties officielles de l'État, contenant notamment des informations sur le bénéficiaire, le contrat sous-jacent, la date de signature, la date d'expiration et les éventuelles implications budgétaires.	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires.	Avril-2018	Réalisé
Créer et mettre à jour semestriellement une base de données de tous les projets signés ou projetés comme PPP, préfinancement ou formules de crédit fournisseur. La base données doit inclure des informations sur le type de contrat, le coût total, les paiements réalisés et le calendrier des paiements restants, de l'amortissement et des intérêts.	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires.	Avril-2018	Réalisé
Prendre un texte fixant les limites ou seuils de contractualisation des administrations publiques en matière de PPP	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires.	Avril-2018	Non observé. Le draft de texte des directives a été rédigé et discuté au cours d'un atelier technique en février 2018. La version finale devrait être approuvée d'ici la fin novembre 2018 après harmonisation avec les conseils techniques du FMI.
Annexer à la loi de finances 2019 une note des analyses de risques et coûts-avantages pour les 10 plus grands projets d'investissement, y compris les PPP.	Accroître la transparence budgétaire et atténuer les risques budgétaires.	Déc-2018	En cours
Elaborer et adopter un dispositif de fonctionnement compte unique du trésor	Améliorer la gestion de trésorerie.	Déc-2018	En cours
Réaliser une étude sur le régime de tarification souple des carburants et l'efficacité des mesures visant à atténuer les effets des prix flexibles du carburant sur les plus pauvres et les plus vulnérables	Améliorer la qualité des dépenses publiques	Sept-2018	Réalisé
Politique des dépenses			
Recruter un auditeur externe indépendant pour procéder à l'audit des opérations, de la position financière et des pratiques comptables de la SONABHY.	Réduire les risques budgétaires et les coûts budgétaires liés aux subventions des carburants.	Avril-2018	Non observé. Les résultats provisoires de manifestation d'intérêt ont été publiés en septembre 2018. Le processus de recrutement sera finalisé d'ici la fin novembre 2018.
Améliorer les statistiques et prévisions macroéconomiques			
Achever la révision des statistiques de comptabilité nationale avec la nouvelle année de base et publier les séries révisées.	Accroître l'exactitude des statistiques nationales.	Déc-2018	En cours
Intégrer les résultats de l'étude sur l'orpaillage dans le système de comptabilité nationale et réviser l'année de base.	Accroître l'exactitude des statistiques nationales.	Déc-2018	En cours
Améliorer la Gouvernance			
Procéder à la dématérialisation des déclarations des biens des personnes concernées par la Loi et mettre en place une base de données consultable (déclaration en ligne, consultation en ligne)	Battre la corruption	Déc-2018	En cours

Tableau 3. Burkina Faso : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2019 (milliards FCFA)

	2019			
	Mars 1/	Juin	Sept. 1/	Déc. 1/
Critères de réalisation quantitatifs				
Plafond du financement intérieur net de l'État 2/ 3/	0	100	146	159
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 2/ 4/ 5/	370	370	370	370
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs 6/	0	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 6/	0	0	0	0
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 6/	0	0	0	0
Objectifs indicatifs				
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs 6/	0	0	0	0
Plafond du déficit budgétaire global, dons compris 2/	0	130	196	259
Plancher des recettes de l'État 2/	376	798	1262	1697
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 2/	48	95	143	190
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 2/	45	40	40	40
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 2/	200	200	200	200

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Objectif indicatif, excepté pour le critère de réalisation continu.

2/ Cumulatif à partir du 1er janvier 2019.

3/ Le plafond du financement intérieur net sera diminué de l'intégralité du produit de tout appui budgétaire concessionnel privé comme prévu dans le protocole d'accord technique.

4/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

5/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de 400 milliards FCFA pour permettre tout appui budgétaire concessionnel privé comme prévu dans le protocole d'accord technique.

6/ À observer de manière continue.

Tableau 4. Burkina Faso : conditionnalité structurelle, 2019

Repère	Objectif	Elements de preuve	Date d'achèvement
Actions préalables			
Soumettre à l'Assemblée nationale une proposition de budget pour 2019 pleinement alignée sur le cadre budgétaire du programme soutenu par la FEC (principaux agrégats de recettes et de dépenses et avec un déficit budgétaire global (base d'engagement) ne dépassant pas 3% du PIB) via dépôt d'un amendement au projet de budget initial	Maintenir la viabilité des finances publiques	Lettre d'amendement transmise à l'Assemblée Nationale	11 novembre 2018
Ajuster la structure des prix des hydrocarbures pour assurer une hausse des prix à la pompe de l'ordre de 12,5%	Maintenir la viabilité des finances publiques	Arrêté portant composition de la structure des prix et décret portant institution d'un mécanisme de réajustement des prix des	07 novembre 2018
Politique fiscale et administration des recettes			
Harmoniser la fiscalité sur le tabac en rapport avec la nouvelle directive de l'UEMOA en portant le taux à 50% minimum	Accroître les recettes	Projet LFI 2020	novembre 2019
Rehausser le taux de la Taxe sur les boissons non alcoolisées de 10% à 15%	Accroître les recettes	Communiqué de la DGI	janvier 2019
Augmentation de la taxe sur les billets d'avion de 1000 à 20000 FCFA pour la classe économique et de 7000 FCFA à 40000 FCFA pour la classe affaires	Accroître les recettes	Communiqué de la DGI	janvier 2019
Supprimer le système forfaitaire de taxation des activités du secteur boissons et les soumettre au régime fiscal de droit commun avec l'institution d'un prélèvement de 5% à titre dacompte de l'impôt sur les bénéfices	Accroître les recettes	Communiqué de la DGI	janvier 2019
Réaliser une étude sur le système de taxation des petites et micro-entreprises	Renforcer l'Administration fiscale	Rapport de l'Etude	septembre 2019
Rendre obligatoire le certificat de visite pour la vérification des transactions dans le contexte de dédouanement et assurer le scanning des documents dans SYDONIA World	Accroître les recettes et protéger l'assiette des recettes	Note de service de la DGD	avril 2019
Etablir un compte spécial alimenté par une partie des recettes de TVA et dédié aux remboursements des crédit TVA et produire trimestriellement, un rapport sur la gestion opérationnelle de ce compte	Renforcer l'intégrité du régime de TVA	Ouverture d'un compte spécial du Trésor et un rapport trimestriel des mouvements des approvisionnements du compte et les flux et le stock des crédits TVA	juin 2019
Gestion des finances publiques			
Publier chaque mois la subvention implicite des prix à la pompe sur le site web du Ministère de l'économie, des finances et du développement	Rendre plus transparent le coût fiscal des subventions aux combustibles	Publication des subventions sur le site web du MINEFID	janvier 2019
Budgétiser et comptabiliser dans les comptes budgétaires appropriés les recettes et les versements au titre des fonds communs dans le Budget 2020	Améliorer la transparence budgétaire	Projet LFI 2020	septembre 2019
EGIP			
Inclure les PPP dans le programme d'investissement publics	Atténuer les risques budgétaires	PIP 2020	décembre 2019
La Masse Salariale			
L'approbation du Conseil des Ministres du Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2020-2022 avec réduction continue du ratio de la masse salariale par rapport à son pic de 55 pourcent des revenus fiscales en 2019.	Contenir la masse salariale du secteur public		mi-juin 2019
Publier le nombre et la répartition des fonctionnaires par catégorie, grade, région et ministère	Contenir la masse salariale du secteur public		avril 2019
Réduire le nombre de nouveaux agents de la fonction publique en 2019 par rapport à la projection initiale de 14700 recrutements	Maîtriser davantage la masse salariale	rapport sollicitant le recrutement des effectifs 2019	septembre 2019
Adopter une grille des salaires et indemnités qui soient compatibles avec l'objectif à moyen terme de contenir la masse salariale dans le critère de convergence de l'UEMOA, soit 35% des recettes fiscales	Contenir la masse salariale du secteur public		novembre 2019

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Ce protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il établit le cadre et les délais de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer l'application du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs pour fin juin 2018 et fin décembre 2018 sont établis dans le tableau 1 du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DÉFINITIONS

3. **État.** Sauf indication contraire, on entend par «État» l'administration centrale du Burkina Faso; sont exclues les collectivités locales, la banque centrale ou tout autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas inclus dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site internet du FMI. La «dette» s'entend comme toute obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons (y compris les bons du Trésor), titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange);
- (ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et
- (iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord

à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

5. Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

6. Garanties de la dette. On entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement de l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

7. Concessionnalité de la dette. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.¹ La valeur actuelle (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette.² Le taux d'escompte utilisé est 5 %.

8. Dette extérieure. On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Les critères de réalisation s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

9. Les critères de réalisation quantitatifs pour 2018 sont les suivants :

- (i) Un plafond du financement intérieur net de l'État;
- (ii) Un plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État;
- (iii) Un plafond des arriérés de paiement au titre du service de la dette extérieure;
- (iv) Un plafond des prêts intérieurs garantis aux fournisseurs et prestataires de services; et
- (v) Un plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire d'investissements publics.

Les critères de réalisation quantitatifs pour 2019 sont identiques à celles de 2018 à la différence près que le plafond de la dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État est remplacé par un plafond pour la contraction ou la garantie de la totalité de la dette extérieure (concessionnelle ou non concessionnelle) par l'État en VA.

¹ La page ci-après du site Web du FMI offre un outil pour calculer l'élément don dans un large éventail de montages financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

² Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le différé de remboursement, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

A. Financement intérieur net de l'État

10. On entend par financement intérieur net de l'État la somme (i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net à l'État comme défini ci-après à l'égard des institutions bancaires nationales (les créances liées aux décaissements du FMI sont incluses) ; (ii) du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor détenu en dehors des banques commerciales nationales ; (iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des créances et des dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses de l'État burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette de l'État à l'égard du système bancaire inclut le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, le financement du FMI, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres de l'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres de l'État détenus par les banques commerciales). Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

11. Le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre l'aide extérieure au programme effective et son montant projeté, si l'aide extérieure au programme est inférieure au montant programmé, à concurrence de 80 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du tableau 1 ci-après. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où l'aide extérieure au programme serait plus élevée que le montant programmé.

Tableau 1. Projections de l'aide extérieure au programme (cumulée, en milliards de FCFA)		
	Fin décembre 2018	Fin juin 2019
Dons et prêts programme	183	17
(dont : dons programme)	(147)	(17)

12. En outre, le plafond cumulatif du financement intérieur net sera ajusté à la baisse du montant total de tout décaissement d'un emprunt concessionnel au titre de l'appui budgétaire d'un créancier privé avant la fin de 2018 et au premier semestre de 2019. Enfin, le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse du montant de la titrisation des pertes de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts en 2017 et 2018, jusqu'à un maximum de 80 milliards FCFA.

13. Le Ministère de l'économie, des finances et du développement transmettra les données sur le financement intérieur net au FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque trimestre.

B. Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État et valeur actuelle de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État

14. Pour 2018, l'État s'engage à ne pas contracter et à ne pas garantir toute dette extérieure non concessionnelle au-delà du plafond indiqué au tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 4 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 7 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale du Burkina Faso, les entreprises publiques qui reçoivent des transferts publics, les collectivités locales et d'autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Cependant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux bons et aux obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux crédits fournisseurs normaux à court terme ou aux prêts du FMI. Il est mesuré sur une base cumulée à partir de la date d'approbation de l'accord FEC par le Conseil d'administration du FMI, et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

15. Pour 2019, le gouvernement s'engage à ne pas contracter ni garantir une dette extérieure (concessionnelle ou non) avec un dépassement de la VA totale supérieure au plafond indiqué dans le tableau 3 du MPEF, mesuré de manière cumulée à compter du début de l'année (à savoir le 1er janvier 2019). Dans le cas d'un prêt concessionnel au titre de l'appui budgétaire consenti par un créancier privé, le plafond de la VA sera relevé à concurrence du montant total du prêt, jusqu'à concurrence de 400 milliards de FCFA. Toutes les autres dispositions et définitions du paragraphe 13 continueront de s'appliquer.

16. Le produit de tout prêt d'appui budgétaire concessionnel privé contracté en 2018 et 2019 ne sera utilisé que pour contribuer au financement des besoins de financement bruts du gouvernement en 2018 et 2019, respectivement, qui sont conformes aux plafonds globaux du déficit budgétaire fixés à 5% et 3% du PIB en 2018 et 2019, respectivement. Tout excédent de ressources sera sauvegardé.

Délais de communication des informations

17. Les détails sur tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les quatre semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État

18. On entend par arriérés extérieurs les paiements extérieurs exigibles mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État accepte de ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa

dette, à l'exception d'arriérés découlant d'obligations de paiements extérieures en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux qui ne font pas partie du Club de Paris. La non-accumulation d'arriérés extérieurs nouveaux de l'État est un critère de réalisation à respecter de manière continue.

D. Garantie par l'État de nouveaux prêts intérieurs aux fournisseurs et prestataires de services

19. L'État s'engage à ne pas fournir de nouvelles garanties sur les prêts intérieurs à ses fournisseurs ou prestataires de services. Ce critère de réalisation doit être observé de manière continue. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), les établissements publics administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État.

E. Garantie par l'État de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics

20. L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une entreprise privée à laquelle l'État octroie un contrat de travaux publics obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme «État» désigne l'administration centrale, les institutions publiques à caractère industriel ou commercial (EPIC), les organismes publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les organismes publics de santé, les collectivités locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les agences de l'État. Ce critère de performance doit être observé de manière continue.

OBJECTIFS INDICATIFS QUANTITATIFS

21. Le programme inclut également des objectifs indicatifs quantitatifs pour :

- (i) l'accumulation d'arriérés intérieurs ;
- (ii) le déficit budgétaire global (base engagements, dons inclus);
- (iii) le total des recettes de l'État;
- (iv) les dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté;
- (v) les remboursements de la TVA ;
- (vi) les partenariats public-privé.

A. Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs par l'État

22. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations intérieures pendant la durée du programme. Aux fins de cet objectif indicatif, le terme «obligation intérieure» désigne une obligation remboursée en francs CFA, mais exclut les engagements de l'État envers les collectivités locales et toute autre entité publique ou sous contrôle de l'État jouissant d'un statut juridique autonome qui n'est pas incluse dans le tableau détaillant les opérations financières de l'État (TOFE), sauf la banque centrale. Sauf dans les cas où les modalités de la transaction stipulent une période plus longue, les paiements sont considérés comme des arriérés selon la définition ci-après :

- (i) Des dettes impayées plus de 30 jours après l'échéance inscrite dans la convention entre les parties (créancier/débiteur).
- (ii) Des salaires ou des pensions impayés 90 jours après leur échéance.
- (iii) Des paiements de biens et services reçus plus de 90 jours après le traitement des pièces transmises par les fournisseurs.

B. Déficit budgétaire global, dons inclus

Définition

23. Aux fins du programme, le déficit budgétaire global dons inclus est calculé sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement extérieur et intérieur net de l'État, mesuré du côté du financement, plus un ajustement sur une base caisse. Le financement extérieur net est la somme des nouveaux emprunts extérieurs moins amortissement. Le financement intérieur net est défini aux paragraphes 10 et 11 ci-dessus. L'ajustement sur une base caisse est la somme de i) toutes les variations des dépenses engagées non mandatées, (ii) la variation des instances de paiement et (iii) la variation des dépôts de l'État.

Ajustement

24. Le plafond du déficit budgétaire global, sera ajusté à la hausse d'un montant équivalent à la différence entre les dons extérieurs au programme effectifs et leur montant projeté, à concurrence de 80 milliards de francs CFA. Cette différence sera calculée par rapport aux projections du tableau 1 ci-dessus. Le plafond ne sera pas ajusté à la baisse au cas où les dons extérieurs au programme effectifs seraient plus élevés que le montant projeté. Le plafond du déficit budgétaire global sera ajusté à la hausse du montant de la titrisation des pertes accumulées de la SONABHY en raison de ventes de produits pétroliers inférieures au recouvrement des coûts en 2017 et 2018, avec un maximum de 80 milliards de FCFA.

C. Recettes de l'État

Définition

25. Les recettes de l'État sont calculées sur une base caisse. Elles incluent toutes les recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor burkinabè et les autres cellules de recouvrement des recettes. Elles incluent aussi les recettes des chèques trésor.

D. Dépenses sociales courantes de réduction de la pauvreté

Définition

26. Les dépenses sociales sont la somme des dépenses courantes incluses dans le programme de dépenses sociales tel que défini dans la loi de finances. Le programme de dépenses sociales est défini comme étant la somme des programmes du budget ou des parties de programmes qui ciblent les ménages pauvres et : i) assurent l'accès aux services sociaux de base ; ii) facilitent l'accès aux services de santé et aux programmes de nutrition ; iii) combattent le VIH/sida ; iv) facilitent l'accès à l'eau potable ; v) améliorent les conditions de vie, y compris l'environnement et l'assainissement ; ou vi) assurent la protection sociale. Seuls sont retenus les postes budgétaires de ces programmes ou parties de programmes qui sont classés comme dépenses sociales.

E. Remboursements de la TVA certifiés et impayés de plus de 30 jours

Définition

27. Aux fins du programme, le stock des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont été certifiées mais restent impayées pendant plus de 30 jours est constitué des montants des remboursements signés. Le délai de 30 jours commence à la date de signature du certificat de remboursement par le directeur général des impôts.

F. Partenariats public-privé

Définition

28. Un partenariat public-privé est défini comme un contrat à long terme entre une partie privée et une entité publique, en vue de la fourniture d'un bien ou d'un service public, dans lequel la partie privée assume un risque et des responsabilités de gestion considérables, et la rémunération est liée aux résultats. Les accords de préfinancement et de crédits fournisseurs sont exclus.

Informations complémentaires pour le suivi du programme

29. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à leur communiquer les données suivantes, sous forme papier et/ou fichier électronique MS Excel, aux fréquences et dans les délais précisés ci-dessous.

Tableau 2. Résumé des exigences en matière de communication de données

Information	Institution responsable	Fréquence des données	Fréquence de la communication des données
<i>Finances publiques</i>			
Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et tableaux annexes traditionnels (si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles en temps voulu, une estimation linéaire de l'exécution fondée sur les projections annuelles sera utilisée)	Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID)	Mensuelle	6 semaines
Financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés)	MINEFID/BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Rapport trimestriel sur la cohérence de la position nette de l'État dans les statistiques monétaires et les données du TOFE sur le financement intérieur net du secteur bancaire	MINEFID/BCEAO	Trimestrielle	8 semaines
Données mensuelles sur le taux d'exécution par poste douanier par rapport aux projections mensuelles	MINEFID/DGD	Mensuelle	6 semaines
Rapport trimestriel sur les réalisations et les mesures prises en vue d'améliorer le contrôle et la supervision des contribuables en utilisant le numéro d'identification fiscal unique pour contrevérifier les informations entre la DGI et la DGD, en commençant par les gros contribuables	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, avec des détails sur les sources de financement	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure	MINEFID	Trimestrielle	6 semaines

Dépenses sociales de réduction de la pauvreté sous forme de tableau	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Prix, consommation et taxation des produits pétroliers, avec : (i) la structure des prix pour le mois concerné; (ii) le calcul détaillé de la structure des prix, du prix f.à.b. au prix de détail; (iii) les volumes achetés et distribués aux fins de la consommation par la SONABHY, avec distinction entre vente au détail et à l'industrie; et (iv) une ventilation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions impayées	MINEFID	Mensuelle	4 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABHY, y compris plus/moins-values sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre	SONABHY/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABEL, y compris situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention, don et prêt pour projets accordé par les partenaires techniques et financiers	SONABEL/ MINEFID	Trimestrielle	6 semaines
État mensuel des comptes auprès du Trésor, ventilés par grande catégorie (services administratifs, entreprises publiques, entreprises parapubliques, entreprises d'administration publique, organismes internationaux, déposants privés et autres)	MINEFID	Mensuelle	6 semaines
Rapport d'activité trimestriel de la Direction des enquêtes et des renseignements sur ses activités, y compris le contrôle des contribuables entre la DGI et la DGD au moyen du numéro d'identification fiscal, en commençant par les grands contribuables	DGI/DGD	Trimestrielle	6 semaines

Projections mensuelles des recettes douanières par poste de douane sur une base annuelle et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGD	Mensuelle	6 semaines
« Champ 44 » maintenu actif pour la saisie des références de l'avis d'inspection pour toutes les déclarations en douane	DGD	Mensuelle	Continue
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGI par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGI	Mensuelle	6 mois
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGTCP par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions	DGTCP	Mensuelle	6 mois
Rapport trimestriel sur les remboursements de la TVA, y compris les virements reçus de l'ACCT, le montant cumulé payé depuis le début de l'année en cours, le stock des demandes de remboursement certifiées (régisseurs d'avance) et le total des demandes de remboursement de la TVA traitées (DGE, DLC)	DGI	Trimestrielle	3 mois
Mise à jour mensuelle des bases de données sur les PPP et les garanties souveraines	DGCOOP/ MINEFID		4 semaines
Situation mensuelle de la subvention implicite des prix à la pompe	CIDPH		4 semaines
<i>Bilan consolidé des institutions monétaires</i>			
Bilan consolidé des institutions monétaires	Directeurs nationaux de la BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	10 semaines

Taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Indicateurs usuels de contrôle bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des paiements</i>			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	9 mois
Statistiques du commerce extérieur	INSD/MINEFID	Mensuelle	3 mois
Révision éventuelle des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital)	BCEAO	Dès révision	2 semaines
<i>Secteur réel</i>			
Comptes nationaux provisoires et révision éventuelle	MINEFID	Annuelle	2 semaines
Indices mensuels des prix à la consommation désagrégés	MINEFID	Mensuelle	2 semaines
<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Toute étude ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur	MINEFID		2 semaines
Toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou dès son entrée en vigueur	MINEFID		2 semaines



BURKINA FASO

12 décembre 2018

**RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES
CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV,
PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ
ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DÉROGATION POUR
NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET
MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION– ANNEXE
D'INFORMATION**

Rédigé par

Département Afrique
(en concertation avec d'autres départements)

SOMMAIRE

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LES AUTRES IFI	5
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	6

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 octobre 2018)

Statut : date d'adhésion au FMI : 02 mai 1963 ; régime : article VIII.

Compte des ressources générales :

	Millions de DTS	% quote- part
<u>Quote-part</u>	120,40	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoires)</u>	97,46	80,95
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	22,98	19,09

Département des DTS :

	Millions de DTS	% allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	57,58	100,00
<u>Avoirs</u>	14,21	24,67

Encours des achats et des prêts :

	Millions de DTS	% quote- part
<u>Accords au titre de la FEC</u>	146,64	121,80

Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (Millions de DTS)</u>
FEC	14 mars 2018	13 mars 2021	108,36	18,06
FEC	27 déc. 2013	24 juillet 2017	55,64	55,64
FEC	14 juin 2010	23 déc. 2013	82,27	82,27

Obligations en retard et projections des paiements au FMI 1/ (millions de DTS, sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoires actuels en DTS) :

	À échoir				
	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
<u>Principal</u>	10,85	23,63	19,03	21,16	18,28
<u>Commissions/intérêts</u>	0,11	0,45	0,45	0,45	0,45
<u>Total</u>	10,96	24,08	19,48	21,60	18,72

1/ Lorsqu'un pays membre a des arriérés de plus de trois mois au titre d'obligations financières, le montant de ces arriérés est indiqué dans la présente section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre initial</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
<u>Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE</u>			
Date d'arrivée au point de décision	Sep. 1997	Juillet 2000	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars) 1/	229,00	324,15	
dont : FMI (millions de dollars)	21,70	35,88	
(Équivalent en millions de DTS)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	Juillet 2000	Avr. 2002	
<u>Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)</u>			
Aide décaissée en faveur du pays membre	16,30	27,67	43,97
Aide intérimaire	--	4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Décaissement additionnel de revenus d'intérêts 2/	--	2,01	2,01
Total des décaissements	16,30	29,68	45,98

1/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide engagée dans le cadre renforcé, en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas. Le Burkina Faso doit un faible montant d'arriérés pré-PPTE à des créanciers hors Club de Paris. Ce montant continue de ne pas être comptabilisé dans le cadre de la politique révisée des arriérés envers les créanciers officiels, car l'accord sous-jacent du Club de Paris était suffisamment représentatif et les autorités ont déployé tous leurs efforts pour régler ces arriérés.

2/ Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) :

<u>Dettes admissibles à l'IADM (millions de DTS) 1/</u>	62,12
Financement par le compte de fiducie de l'IADM	57,06
Ressources restantes au titre de l'initiative PPTE	5,06

Allégement de dette par mécanisme (millions de DTS)

<u>Date de décaissement</u>	<u>Dettes admissibles</u>		
	<u>CRG</u>	<u>FFRPC</u>	<u>Total</u>
Janvier 2006	S/O	62,12	62,12

1/ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons provenant du compte de fiducie de l'IADM et les ressources de l'initiative PPTE assurent un allégement portant sur le stock intégral de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible à la date où le membre est admis à en bénéficier.

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : sans objet

Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Une évaluation actualisée des sauvegardes de la BCEAO, achevée en avril 2018, a révélé que le dispositif de contrôle de la banque centrale était resté solide depuis la dernière évaluation en 2013 et que ses dispositifs de gouvernance étaient globalement appropriés. En outre, les dispositions en matière d'audit ont été renforcées, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées, de même qu'un nouveau cadre comptable à compter des états financiers de 2015. Une évaluation externe de la qualité de l'audit interne en 2016 a conclu qu'il est généralement conforme aux normes internationales. Mis en place en 2014, le cadre de gestion des risques de la BCEAO progresse bien lui aussi, avec la mise en œuvre de ses travaux dans l'ensemble de la banque.

Régime des changes

Le Burkina Faso est membre de l'UEMOA ; le régime des changes, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes (de même que le régime des changes du Burkina Faso). La monnaie commune, le FCFA, est rattachée à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

Dernières consultations au titre de l'article IV

Les consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso se déroulent selon un cycle de 24 mois. Le conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 22 juillet 2016 (Rapport du FMI n° 16/390).

Assistance technique

L'assistance technique portant sur l'administration des recettes douanières et fiscales, la politique fiscale, la maîtrise de la masse salariale, la gestion des risques budgétaires, la gestion des finances publiques, l'amélioration de l'exécution budgétaire, la gestion des dépenses budgétaires, l'établissement de rapports financiers, la gestion de trésorerie, les systèmes d'élaboration et d'exécution des dépenses d'investissement, les statistiques des finances publiques, les statistiques des comptes nationaux, la gestion de la dette et le cadre de programmation macroéconomique, a été essentiellement fournie par le truchement de l'AFRITAC Ouest I, des départements des finances publiques (FAD), des marchés monétaires et de capitaux (MCM) et des statistiques (STA) du FMI.

Représentant résident

Après le départ de Mme Mame Astou Diouf en juillet 2018, aucun représentant résident n'est en poste pour le moment.

RELATIONS AVEC LES AUTRES IFI

Relations avec les autres IFI

- Groupe de la Banque mondiale

http://projects.worldbank.org/search?lang=en&searchTerm=&countrycode_exact=BF

- Banque africaine de développement

<https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/burkina-faso/>

- AFRITAC Ouest 1

<http://www.afritacouest.org/apex/home>

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

A. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. Les catégories de données les plus touchées sont la comptabilité nationale et les statistiques des prix. Par ailleurs, le Burkina Faso bénéficie en permanence d'une assistance technique (AT) du FMI.

Comptabilité nationale : les estimations annuelles de PIB sont établies par activité économique et par catégorie de dépenses aux prix courants et constants (1999=100). Le PIB trimestriel est établi par activité économique et aux prix constants et courants. Il est urgent d'actualiser l'année de référence de la comptabilité nationale. Les autorités se préparent à la faire passer à 2015 et à diffuser les résultats de cette mise à jour d'ici à la fin de l'année 2018. La série statistique actualisée de la comptabilité nationale comportera de nouvelles sources de données et des méthodologies mises à jour. Elle répondra à la plupart des questions liées au secteur informel, à la production aurifère et à la consommation des ménages. Les estimations des comptes nationaux souffrent également de la rareté de sources adéquates et des lacunes inhérentes aux pratiques statistiques. Les principaux problèmes concernent : la couverture du secteur informel ; les données de base sur la consommation des ménages et les procédures de validation. Des estimations à jour issues des enquêtes sur les budgets et la consommation sont nécessaires. Les estimations trimestrielles de PIB pâtissent des retards dans l'établissement des estimations annuelles.

Statistiques de prix : l'IPC (2008=100) ne couvre que les ménages de la capitale ; il exclut divers types de biens et de services acquis. Les services de logements occupés par le propriétaire et les prix des produits non disponibles sont présumés inchangés pendant un maximum de trois mois, au lieu d'être imputés à partir des variations de prix enregistrées de produits fort comparables. L'indice des prix à la production et l'indice des prix de gros ne sont pas établis et ce travail n'est pas envisagé en raison de contraintes budgétaires.

Statistiques de finances publiques : les autorités communiquent les données sur les recettes, les dépenses et les financements à STA suivant le format *SFP 2001/2014* uniquement pour les opérations budgétaires de l'administration centrale. L'absence d'un comité de suivi et de coordination de la mise en œuvre de la directive TOFE et la forte mobilité du personnel empêchent de faire des progrès. Parmi les domaines qu'il reste à améliorer, on citera l'extension de la couverture du TOFE aux administrations publiques et l'établissement des données sur la base du grand livre du Trésor.

Statistiques monétaires et financières : les statistiques monétaires et financières (SMF) sont globalement adéquates et leur couverture institutionnelle est exhaustive. Les données monétaires mensuelles de la BCEAO sont diffusées quatre à six semaines après la fin de la période de référence et suivant les recommandations du système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a). En août 2016, la BCEAO a achevé la migration des SMF du Burkina Faso vers les formulaires de déclaration normalisés (SRF) pour la banque centrale et les autres institutions de dépôt.

Surveillance du secteur financier : la BCEAO a récemment finalisé l'élaboration d'indicateurs de solidité financière pour les établissements de dépôt du Burkina Faso. Une communication régulière au département des statistiques du FMI devrait débuter d'ici à décembre 2018.

Balance des paiements : les échanges transfrontaliers informels de marchandises ne sont pas évalués et pourraient être considérables. Il convient d'améliorer les données sur les envois de fonds des travailleurs expatriés. Il faudrait vérifier la cohérence entre la position de la balance des paiements (BP) et la position extérieure globale (PEG). Les statistiques de la dette extérieure, telles qu'établies dans la base de données QEDS, ne couvrent que la dette publique. Dans le cadre du projet financé par le JSA, une assistance technique portant sur les statistiques du secteur extérieur a été fournie de manière soutenue en vue d'améliorer la qualité, la portée et la fréquence des données produites.

B. Normes et qualité des données

Le Burkina Faso participe au SGDD-a depuis le 28 décembre 2001. En septembre 2018, des experts en normes de données ont effectué une mission au Burkina Faso pour aider les autorités à exécuter pleinement le SGDD-a en créant une page de données nationales récapitulatives (PDNR). Le lancement de la PDNR est prévu pour le 5 décembre 2018. Cette mission a été financée par le département du développement international du Royaume-Uni (DFID). Une mission RONC données a séjourné au Burkina Faso du 8 au 21 mai 2003.

C. Déclaration de données au département des statistiques du FMI (STA)

Balance des paiements : la direction nationale de la BCEAO, située à Ouagadougou, établit les données annuelles de la balance des paiements, de la PEG et de l'enquête coordonnée sur l'investissement direct étranger (ECID) pour le Burkina Faso, et les transmet au département des statistiques du FMI. Les données communiquées sur la BP et la PEG sont conformes au format du *MBP 6*. Le Burkina Faso participe à l'ECID et communique au département des statistiques du FMI les données relatives aux investissements directs annuels par pays partenaire. Les données communiquées concernant l'ECID reposent sur une enquête annuelle de transactions, recoupée avec les rapports financiers annuels des entreprises, disponibles au sein de la BCEAO. Celle-ci ne fournit aucune métadonnée (décrivant la méthodologie de recueil des données) pour les jeux de données communiqués au département des statistiques du FMI.

Finances publiques : depuis octobre 2010, des données annuelles et trimestrielles couvrant le budget de l'administration centrale sont communiquées au département des statistiques en vue de leur publication dans *International Financial Statistics* et dans l'annuaire de statistiques de finances publiques. Les dernières données communiquées pour l'annuaire de 2018 portent sur l'exercice 2017.

Burkina Faso - Tableau des indicateurs communément requis aux fins de surveillance

	Date de la dernière observation	Date de réception	Périodicité des données⁶	Fréquence de la communication⁷	Fréquence de la publication⁷
Taux de change	Courant	Courant	Q	Q	Q
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	09/2018	10/2018	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	09/2018	10/2018	M	M	M
Monnaie au sens large	08/2018	10/2018	M	M	M
Bilan de la banque centrale	09/2018	10/2018	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	09/2018	10/2018	M	M	M
Taux d'intérêt ²	03/2016	04/2016	M	M	M
Indice des prix à la consommation	08/2018	10/2018	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	12/2014	10/2015	I	I	I
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	06/2018	10/2018	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/2017	3/2018	A	A	A

Burkina Faso – Tableau des indicateurs communément requis aux fins de surveillance (suite et fin)

Solde des transactions courantes	2016	01/2018	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2016	01/2018	A	A	A
PIB/PNB	2016	12/2017	A	A	A
Position extérieure globale ⁶	2016	01/2018	A	A	A
<p>^{1/}Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent comprendre les engagements à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.</p> <p>^{2/} À la fois taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons et autres obligations du Trésor.</p> <p>^{3/} Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.</p> <p>^{4/} Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.</p> <p>^{5/} Y compris la composition par monnaie et par échéance.</p> <p>^{6/} Y compris la position brute de l'actif et du passif financier envers des non-résidents.</p> <p>^{7/} Quotidien (Q) ; hebdomadaire (H) ; mensuel (M) ; trimestriel (T) ; annuel (A) ; irrégulier (I) et non disponible (ND).</p>					



BURKINA FASO

12 décembre 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ELARGIE DE CRÉDIT, DEMANDE DE DEROGATION POUR NON-OBSERVATION D'UN CRITÈRE DE REALISATION ET MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE REALISATION — ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Dominique Desruelle
(FMI) et **Paloma**
Anos Casero (IDA)

Préparé conjointement par les services du Fonds
monétaire international (FMI) et l'Association
internationale de développement (IDA)

Risque de surendettement extérieur	Modéré
Risque global de surendettement	Modéré
Niveau de détail dans la notation du risque	Grande marge de manœuvre pour absorber les chocs sur la dette extérieure
Recours au jugement	Oui : inclusion d'un scénario adapté pour prendre en compte les risques budgétaires et extérieurs.

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été préparée conjointement par la Banque mondiale et le FMI dans le cadre des consultations de 2018 au titre de l'article IV et de la première revue du programme triennal appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI. Elle est basée sur les données relatives à la dette de 2017 et la dernière méthodologie étayant le cadre de viabilité de la dette (CVD) pour les pays à faible revenu (PFR), qui a déclenché une amélioration au niveau des seuils des indicateurs d'endettement¹. Le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré. Tous les indicateurs de la dette extérieure restent au-dessous des seuils indicatifs correspondants dans le scénario de référence. Comme dans le rapport des services du FMI, le scénario de référence est fondé sur un déficit budgétaire global de 3 % du PIB à

¹ Le score du Burkina Faso à l'indicateur composite (IC), qui est calculé sur la base des PEM d'avril et octobre 2018 et du score à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) est de 3,052. La capacité d'endettement des pays présentant un score à l'IC supérieur à 3,05 est classée « forte ». Le CPIA 2017 a été publié en juillet 2018 ; il s'agit de la dernière version disponible.

compter de 2019. Dans un scénario adapté destiné à illustrer les risques budgétaires et extérieurs, deux seuils sont dépassés. La dette publique globale ne dépasse pas le repère correspondant dans le scénario de référence et le risque de surendettement public est jugé modéré, le risque de surendettement extérieur étant jugé modéré. Le Burkina Faso devrait : i) maintenir un cadre macrobudgétaire sain ; ii) mettre en œuvre des réformes structurelles afin de diversifier sa base d'exportations ; et iii) limiter les prêts non concessionnels afin d'éviter une dégradation des perspectives de la viabilité de sa dette.

CONTEXTE : DETTE

1. La dette publique et la dette extérieure du Burkina Faso ont augmenté au cours des dernières années, après plusieurs années consécutives où le déficit budgétaire s'est creusé (tableau 1 du texte). L'encours nominal de la dette publique fin 2017 s'élevait à 38,4 % du PIB. Comme observé dans les AVD précédentes, la composition de la dette a continué de pencher vers la dette intérieure, le marché régional ayant traditionnellement accepté de financer le déficit budgétaire à des taux compétitifs. La dette extérieure représentait 71 % de l'endettement total fin 2017, contre 77 % fin 2014, ce qui reste inchangé par rapport à l'AVD précédente.

Tableau 1 du texte. Burkina Faso : encours de la dette publique, 2014-17
(en pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	Part (2017)
Dette publique	29.9	35.6	39.2	38.4	100.0
Dette extérieure	23.0	26.3	27.8	24.1	71.1
Dette intérieure	6.8	9.3	11.3	14.3	28.9
<i>Pour mémoire :</i>					
Solde budgétaire global	-1.9	-2.2	-3.5	-7.8	
Croissance du PIB (en %)	4.3	3.9	5.9	6.3	

Sources : autorités burkinabè ; et estimations des services du FMI.

2. La couverture de la dette publique du pays se limite actuellement aux engagements extérieurs et intérieurs de l'administration centrale (tableau 2 du texte). Selon les informations fournies par les autorités, les deux principales entreprises publiques dans lesquelles l'État est actionnaire majoritaire ne contractent pas de prêts extérieurs². Les autorités ont depuis peu noué des partenariats public-privé (PPP), dont certains peuvent présenter des éléments à considérer comme de la dette, en fonction du montage financier finalement décidé³. La dette intérieure se définit comme la dette libellée dans la monnaie régionale, à savoir le franc de la Communauté financière d'Afrique (FCFA). Le choix de la monnaie, et non pas de la résidence, pour la couverture s'explique par la difficulté à contrôler la résidence des créanciers s'agissant de la dette négociée sur le marché régional de l'UEMOA.

Tableau 2 du texte. Burkina Faso : couverture de la dette du secteur public

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 Administrations d'États fédérés et locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : administrations de sécurité sociale	
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)	
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

² Ces deux entreprises publiques sont la SONABHY, la société nationale d'importation de pétrole, et la SONABEL, la compagnie d'électricité. Le nouveau programme appuyé par la FEC envisage la réalisation d'un audit financier de la SONABHY afin, entre autres, de corroborer cette information.

³ Les services du FMI travaillent en étroite collaboration avec les autorités pour évaluer les éventuels effets de ces projets sur le budget et la dette, et de déterminer s'ils doivent être intégrés dans l'encours de la dette.

CONTEXTE : PREVISIONS MACROECONOMIQUES

3. Le tableau 3 du texte et l'encadré 1 synthétisent les principales différences au niveau des hypothèses macroéconomiques entre la précédente AVD complète (février 2018) et la présente AVD. Les faibles déficits futurs du Burkina Faso sont conformes au critère de convergence de l'UEMOA ainsi qu'à l'engagement pris par les autorités dans le nouveau programme appuyé par la FEC. Les prévisions des cours de l'or restent légèrement inférieures aux estimations de la précédente AVD, mais elles restent orientées à la hausse, dans le sillage de la poursuite de l'expansion du secteur aurifère national. Les perspectives concernant l'autre principal produit de base exporté par le Burkina Faso, à savoir le coton, bénéficient d'une légère hausse des prix futurs et des solides perspectives d'amélioration de la production et de la qualité. Ce dernier point devrait à terme permettre une hausse du prix international à la tonne des exportations de coton.

		2017 est.	2018	2019	2020	2025	2028
Or (dollars par once)	↓ AVD actuelle (PEM)	1,257	1,261	1,218	1,255	1,382	1,382
	AVD févr. 2018	1,257	1,344	1,378	1,418	1,513	1,513
Prix du coton (centimes de dollars par livre)	↑ AVD actuelle (PEM)	84	93	91	87	83	83
	AVD févr. 2018	84	92	85	83	83	83
Exportations de marchandises (en % du PIB)	↓ AVD actuelle (PEM)	24.7	23.5	23.1	22.1	16.2	14.4
	AVD févr. 2018	24.1	22.2	21.4	20.8	18.7	18.9
Croissance du PIB réel (en glissement annuel)	↑ AVD actuelle (PEM)	6.3	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
	AVD févr. 2018	6.4	6.0	6.0	6.0	5.4	5.3
Compte des transactions courantes (en % du PIB)	↓ AVD actuelle (PEM)	-9.7	-8.1	-8.3	-7.0	-9.5	-10.6
	AVD févr. 2018	-8.4	-8.0	-7.0	-7.1	-7.7	-7.3
Solde budgétaire global (en % du PIB)	▬ AVD actuelle (PEM)	-7.8	-4.7	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0
	AVD févr. 2018	-8.2	-5.0	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0

Sources : estimations des services du FMI et projections des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

4. Les outils de réalisme semblent indiquer que le scénario de référence est crédible par comparaison avec les autres pays et avec l'historique du Burkina Faso (graphiques 3 et 4).

- a. Le graphique 3 fait apparaître de petites différences entre les flux générateurs d'endettement passés et ceux qui sont prévus. Les contributions des flux générateurs d'endettement passés restent relativement inchangées pour la période de projection. Les variations inattendues de la dette publique sont proches de la médiane de distribution

dans les pays à faible revenu. L'augmentation plus marquée de la dette publique global résulte principalement de déficits budgétaires inhabituellement élevés en 2016 et 2017.

- b. Le graphique 4 illustre le rééquilibrage budgétaire du pays prévu pour les trois prochaines années aux environs de 5 % du PIB. De nouveau, cela s'explique par un déficit budgétaire de 7,7 % du PIB 2017 inhabituellement élevé au regard de ses niveaux du passé. L'abaissement du déficit à 3 % du PIB d'ici à 2019, comme prévu dans le programme appuyé par la FEC, représente donc un retour à la normale.
- c. Le graphique 4 illustre également l'impact potentiel du rééquilibrage budgétaire projeté sur la trajectoire de croissance possible, en appliquant différents multiplicateurs budgétaires. Si le déficit budgétaire devrait être ajusté à 3 % du PIB d'ici à 2019, la croissance devrait quant à elle se stabiliser à 6 %, soit légèrement au-dessus de son potentiel avec différents multiplicateurs budgétaires. Cela reflète la résilience notable de l'économie burkinabè ces derniers temps, ainsi que l'incertitude entourant l'impact des multiplicateurs budgétaires et la contribution de l'investissement privé, ainsi que le décalage de cet impact.

5. La présente AVD est fondée sur un recours toujours modeste aux financements non concessionnels durant la période de prévision. Le tableau 4 du texte et le tableau 5 du texte dressent la liste des projets pour lesquels les autorités recherchent des prêts extérieurs en 2018 et 2019. Le montant effectif des nouveaux emprunts contractés, en particulier non concessionnels, sera bien en-deçà des montants visés. Le passé montre que le plan d'emprunt correspond dans une certaine mesure à des aspirations. L'AVD comprend les emprunts déjà contractés et les emprunts anticipés sur la base des décaissements. La stratégie des autorités s'agissant de la dette consiste à épuiser toutes les options de financement concessionnel avant d'explorer des options commerciales plus onéreuses. Cependant, dans la mesure où les besoins de financement sont supérieurs au montant des financements concessionnels disponibles, la présente AVD part de l'hypothèse que les prêts non concessionnels resteront à des niveaux modestes (environ 20 % en moyenne du total des emprunts extérieurs mais leur part va augmenter au fil du temps) sur la période de projection de l'AVD. Compte tenu de cette prévision et de l'hypothèse de réduction du ratio financements concessionnels/PIB à l'avenir, l'élément don des nouveaux emprunts devrait diminuer progressivement au fil de la période de projection, de 40 % en 2018 à 34 % en 2028.

6. Les autorités sont entrées en discussion avec un consortium international privé s'agissant d'un prêt d'aide budgétaire d'1,5 milliard d'euros. Cette possibilité de prêt concessionnel, qui ne figure actuellement pas dans le scénario de référence, présuppose que les produits seraient utilisés à des fins de gestion de la dette et remplacerait d'autres emprunts intérieurs passés ou prévus. Si ce prêt se concrétisait, il contribuerait à diminuer les coûts (grâce à des taux d'intérêt plus bas) et les risques (risque de refinancement plus faible en raison d'une échéance plus lointaine) de la dette intérieure qu'il remplacerait. En revanche, les risques de change augmenteraient. Ce prêt n'augmenterait pas la capacité de dépense des autorités car elle resterait limitée par les objectifs de déficit globaux du programme, à savoir 4,7 % du PIB en 2018, et 3 % du PIB en 2019 et par la suite.

Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques de l'AVD

Les cours de l'or et du coton sont restés relativement stables à des niveaux rentables pour les exportateurs burkinabè. Les projections des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) relatives au cours de l'or ont été revues en légère baisse depuis la dernière AVD mais elles restent bien supérieures à leurs creux cycliques. Les projections des PEM relatives au cours du coton se sont améliorées depuis l'AVD précédente et les perspectives de prix pour les exportations de coton sont orientées à la hausse, compte tenu de la qualité traditionnellement supérieure du produit.

La production d'or devrait augmenter régulièrement à moyen terme, à mesure que les nouvelles mines terminent leur phase de développement et commencent à exporter, et la demande de nouveaux permis de prospection reste forte. La mise en exploitation de nouvelles mines d'or et la révision à la hausse des estimations des réserves d'or déterminent les perspectives du secteur.

Les hypothèses relatives à la croissance du PIB sont légèrement supérieures à la prévision de référence de la dernière AVD, ce qui s'explique par la résistance aux chocs exogènes. Des risques considérables persistent en raison de l'intensification des menaces sécuritaires et de l'accentuation de la vulnérabilité aux chocs sur les produits de base.

Le déficit budgétaire global (dons compris) a fortement augmenté en 2017 en raison d'une hausse des dépenses courantes et d'un accroissement sensible de l'investissement public financé sur ressources intérieures. Dans le contexte du nouveau programme 2018–20 appuyé par la FEC, les autorités ont réaffirmé leur détermination à respecter les critères de convergence de l'UEMOA, notamment en matière de déficit budgétaire et de dette. Elles s'emploient aussi à mobiliser davantage de recettes intérieures — par le biais de nouvelles mesures de politique fiscale et de mesures destinées à élargir la base d'imposition—, à maîtriser les dépenses courantes, notamment celles liées aux subventions aux combustibles, et à modérer l'investissement, y compris en améliorant la sélection et l'exécution des investissements, dans le but de ramener le déficit budgétaire à l'objectif de 3 % du PIB d'ici à 2019. À l'instar de la précédente, la présente AVD suppose que les autorités parviendront à atteindre cet objectif d'ici à 2019 et à maintenir le déficit budgétaire à ce niveau par la suite.

La dette intérieure devrait continuer à croître régulièrement tout au long de la période de prévision, compte tenu des vastes besoins de financement de l'État à moyen terme et des initiatives prises par les autorités pour développer le marché financier intérieur, et plus particulièrement le marché régional de la dette. En 2018, la dette intérieure devrait se situer autour de 18,6 % du PIB, atteignant 22 % en 2028. À moyen terme, il est supposé que la dette sera composée à 25 % de bons à 1 an et à 75 % de bons à 1-3 an(s). Il est supposé que le taux d'intérêt moyen est de 6,5 %. Il est supposé que le reste du déficit (environ un tiers) sera financé par des emprunts extérieurs, mais à des conditions moins généreuses au fil du temps en raison d'un surcroît de financements non concessionnels et d'hypothèses prudentes concernant l'accès à des financements concessionnels au cours des années futures.

Selon des estimations, le déficit des transactions courantes culminera à 8,1 % du PIB en 2018 mais il devrait ensuite se stabiliser aux alentours de 7 % du PIB en 2020, une fois que les nouvelles mines d'or commenceront à exporter et que les investissements publics seront ramenés à un niveau viable. Les aléas qui influent sur le solde des transactions courantes sont les suivants : la volatilité des principales exportations (or et coton) et importations (pétrole, carburants et machines), des révisions statistiques à la hausse des chiffres de la balance des paiements pour tenir compte de la production artisanale d'or (et de son exportation) et une dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Sahel.

Tableau 4 du texte. Burkina Faso : emprunts concessionnels et non concessionnels prévus en 2018

N°	Nom du projet	Domaine	PTF	Financement Sollicité (Milliards FCFA)			Etat des conventions
				Concessionnel	Non concessionnel	Total	
Situation de 2018							
1	Projet de renforcement de la route communautaire Cu2a section Gounghin-Fada N Gourma	Infrastructure routière	Japon	28.63		28.63	Signé le 02 mars 2018
2	Projet d'interconnexion (Dorsale Nord)	Electricité	BAD	27.74		27.74	Signé le 14 mars 2018
3	Projet agriculture contractuelle et transition écologique (PATCE)	Agriculture	AFD	6.5		6.5	Signé le 29 mars 2018
4	Projet de construction et d'équipement de cité universitaire (Université Norbert Zongo de Koudougou)	Enseignement supérieur	OFID BADEA	6.25	8.4	14.65	Signé en avril 2018 Signé le 20/01/2018
5	Financement additionnel de Bagrépôle	Agricole	IDA	25		25	Signé le 11 mai 2018
6	Projet d'appui régional de l'initiative pour l'irrigation au Sahel (PARIIS)	Agricole	IDA	12.5		12.5	Signé le 11 mai 2018
7	Financement Additionnel du projet régional des infrastructures de communication de l'Afrique de l'ouest (PRICAO-BF)	Télécommunication	IDA	10		10	Signé le 11 mai 2018
8	PADEL	Développement local	BOAD	PM		PM	Signé le 31 mai 2018 (30)
9	Bangr Wéogo	Assainissement	BOAD	PM		PM	signé le 31 mai 2018 (10)
10	CHU Bassinko	Santé	Commerz Bank/Belgique	46.05		46.05	signé le 04 juin 2018
11	Programme d'eau et Assainissement	Eau et assainissement	IDA	150		150	Signé le 21 aout 2018
12	Santé de la reproduction	Santé	IDA	55		55	Signé le 21 aout 2018
13	Projet d'appui à l'enseignement supérieur	Enseignement supérieur	IDA	38.8		38.8	Signé le 21 aout 2018
14	Programme d'appui aux reformes dans le secteur de l'Energie	Energie	BAD	7.67		7.67	Signé le 28 aout 2018
15	Projet BackBone	NTIC	Bank Of China		43.32	43.32	Signé le 2 septembre 2018
16	STFL	Commerce			4.7		Signé le 19 octobre 2018
17	Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes et Développement des Compétences en Milieu Rural (PADEJ-MR)	Emplois des jeunes	BAD	PM		PM	Signé le 26 octobre 2018 (8,7)
18	Hydromet-Burkina	Changement climatique	IDA	4.25		4.25	Signé le 26 octobre 2018
19	Route communautaire cu2a,	Infrastructure routière	BAD			PM	Signé le 26 octobre 2018 (18,37)
17	Projet de construction et de bitumage de la route nationale n° 10 entre Tougan et Ouahigouya (96 km)	Infrastructures routières	FKDEA, OFID, BADEA,	10	17.75	27.75	Signature à programmer
18	Ligne de crédit	microfinances	BADEA		10	10	Signature à programmer
19	Projet d'électrification rurale décentralisée de 42 localités	Energie	FADD	5		5	Signature à programmer
20	Projet d'interconnexion (Dorsale Nord)	Electricité	IDA	90		90	Signature à programmer
21	Projet de création de la Banque agricole	Finance	BAD	8.5		8.5	Négocié le 10 /11/2018
22	Projet d'intensification durable de l'agriculture pour une sécurité alimentaire et nutritionnel +WATP	Sécurité alimentaire	IDA	40		40	En instance de négociation
23	Projet de réalisation de 27 AEP dans le Centre Est	Eau et assainissement	Belgique	9.8		9.8	Discussion en cours
24	Contribution au Programme d'investissement de l'ONEA 2018-2019	Eau et assainissement	AFD	21		21	Discussion en cours
25	Projet d'aménagement hydro-agricole de Dangoumana	Agricole	BID		16.5	16.5	Evaluation finale annoncée pour octobre 2018
Sous total 2018				602.69	100.67	698.66	

Tableau 5 du texte. Burkina Faso : financements concessionnels et non concessionnels prévus en 2019

N°	Nom du projet	Domaine	PTF	Financement Sollicité (Milliards FCFA)			Etat des conventions
				Concessionnel	Non concessionnel	Total	
Situation de 2019							
1	Construction et équipement d'UFR et de cités universitaires au profit des centres universitaires de Dori et de Tenkodogo	Enseignement supérieur	BADEA		26.749	26.749	
2	Programme de développement intégré de la vallée de Samendéni phase II (PDIS II) : composantes aménagements de périmètres irrigués et recalibrage du Mouhoun	Agricole	BID	12	28	40	
3	Programme de développement et de compétitivité agricole	Sécurité alimentaire	IDA	100		100	
4	Projet d'appui à la promotion des pôles de croissance	Economie	BAD		50	50	Requête pour les études
5	Projet solaire « YELEN »	Energie	AFD	23		23	Evaluation menée en septembre
			BAD	48.85		48.85	
6	Projet d'extension de la centrale solaire de Zagtoui	Electricité	BEI	15.09		15.09	
7	Projet de construction de l'abattoir de Bobo	Ressources animales	Banque publique italienne		10	10	
8	Projet de construction de la route Orodara-Banfara –Frontière de Cote d'Ivoire	Infrastructure routière	Japon	71.13		71.13	
9	Barrage hydro électrique et hydro agricole de OUESSA	Hydro électrique et hydro agricole	Inde	110		110	
10	Amélioration de la mobilité urbaine à Ouagadougou, lutte contre la pollution atmosphérique et la pauvreté	Transport	Suède/France		134	134	
11	Projet SMART City	Sécurité	Chine	166		166	
12	Mise en place d'une unité de transformation du coton par ASTAR	Agroindustrie	BAD		30	30	
13	Projet Riz Pluvial Phase V (Projet de Développement de la Riziculture)	Agriculture et aménagements agricoles	Chine	40		40	
14	Construction de 1000 complexes scolaires à 3 salles de classe pour la résorption des paillotes	Education	Chine	42.13		42.13	
15	Projet de renforcement des systèmes d'approvisionnement en eau potable des villes de Pouytenga, Koupéla, Bogandé, Boulsa et Zorgho à partir du barrage de Bilanga, et des villes de Tenkodogo, Garango, Bittou et Bagré à partir du barrage de Bagré	Eau potable	Chine	90		90	
16	Appui Budgétaire Général de la Banque mondiale	Fiancée publique	IDA	27.5		27.5	En instance de décision
Sous total 2019				745.70	278.75	1024.45	

CLASSEMENT DU PAYS ET ELABORATION DES TESTS DE RESISTANCE

A. Classement du pays

7. La capacité d'endettement actuelle du Burkina Faso est jugée « forte » (tableau 6 du texte)⁴. Le score du pays à l'indicateur composite (IC), calculé sur la base des PEM d'octobre 2018 et du score CPIA 2017, est de 3,052, soit légèrement au-dessus du seuil de 3,05 correspondant à une capacité forte. Les seuils indicatifs correspondant à cette catégorie sont les suivants : 55 % pour le

⁴ Sur la base de la nouvelle « Note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu » (<http://www.imf.org/en/Publications/Policy-Papers/Issues/2018/02/14/pp122617guidance-note-on-lic-dsf>). Selon le précédent cadre de viabilité de la dette, le Burkina Faso était classé parmi les pays ayant une capacité d'endettement « modérée »

ratio VA de la dette/PIB, 240 % pour le ratio VA de la dette/exportations, 21 % pour le ratio service de la dette/exportations et 23 % pour le ratio service de la dette/recettes. Ces seuils sont applicables à la dette contractée ou garantie par l'État. Le repère de la VA de la dette publique totale pour une capacité d'endettement forte est de 70 % du PIB. Le tableau 7 du texte illustre les modifications de seuils dans le nouveau cadre de viabilité de la dette.

Tableau 6 du texte. Burkina Faso : capacité d'endettement et seuils indicatifs correspondants				
Capacité d'endettement	Forte			
Finale	Classement d'après AVD actuelle	Classement d'après les PEM d'avril	Classement d'après les deux dernières AVD	
Forte	Forte 3.05	Forte 3.06	Moyenne 3.63	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible	Moyenne	Forte	
VA de la dette en %				
Des exportations	140	180	240	
Du PIB	30	40	55	
Service de la dette en %				
Des exportations	10	15	21	
Des recettes	14	18	23	
Repère pour la dette publique TOTALE		Faible	Moyenne	Forte
VA de la dette publique totale en % du PIB		35	55	70

Tableau 7 du texte. Burkina Faso : seuils d'endettement pour les pays avec une forte capacité d'endettement		
	CVD précédent	Nouveau CVD
Seuils d'endettement extérieur		
VA de la dette, en pourcentage ...		
des exportations	200	240
du PIB	50	55
Service de la dette, en pourcentage ...		
des exportations	25	21
des recettes	22	23
Repère de la dette publique totale		
VA de la dette publique totale, en % du PIB	74	70

B. Élaboration des tests de résistance des scénarios

8. Compte tenu de la couverture limitée de la dette publique du pays, un test de résistance a été réalisé pour un choc combiné sur les passifs conditionnels de 9,7 % du PIB (tableau 8 du texte). La dette des entreprises publiques de 4,7 % du PIB est incluse en tant que surcroît de dette publique pour tenir compte des éventuels passifs intérieurs, pour la plupart attribuables aux deux principales entreprises publiques (la SONABHY et la SONABEL). Aucun choc n'est utilisé pour les PPP puisque l'encours reste inférieur à 1 % du PIB. La valeur par défaut de 5 % du PIB est conservée, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour les pouvoirs publics. Les autorités ont créé une base de données de toutes les garanties de l'État officielles

existantes et de tous les projets signés ou prévus sous la forme de PPP. Elles travaillent actuellement à la vérification des comptes de la SONABHY. Ce travail permettra un élargissement de la couverture de la dette du pays dans le scénario de référence pour les futures AVD.

Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale		
	Par défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons des écarts des paramètres applicables par défaut	
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0 % du PIB	0.0	
3	Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 % du PIB	4.7	SONABHY, SONABEL et autres entreprises publiques
4	PPP	35 % du stock de PPP	0.0	
5	Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5.0	
	Total (2+3+4+5) (in percent of GDP)		9.7	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1.). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1.) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

9. Un test de résistance adapté pour les chocs sur les cours des produits de base a aussi été effectué, sachant que les produits de base représentent environ 70 % du total des exportations au Burkina Faso. Ce choc est appliqué à tous les pays où les produits de base représentent plus de 50 % du total des exportations de biens et de services au cours des trois dernières années. Le scénario prend en compte l'impact d'une baisse subite d'un écart-type des prix à l'exportation de l'or et des céréales en 2019 correspondant à une baisse des prix de 13 et 6 % respectivement.

VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de la viabilité de la dette extérieure

10. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État restent nettement en-deçà des seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics pour les dix prochaines années (graphique 1). Le ratio VA de la dette/PIB, dont le seuil s'établit à 55 %, devrait rester inférieur à 18 % durant la période de prévision, passant de 16 % en 2018 à 13 % en 2028. Le ratio VA de la dette/exportations devrait augmenter progressivement, de 58 % en 2018 à 71 % en 2028, mais rester bien au-dessous du seuil de 240 %. Aucun des indicateurs du service de la dette ne dépasse son seuil. Le ratio service de la dette/exportations reste à environ 5 % pendant l'essentiel de la période de prévision, atteignant 7 % en 2028, alors que le ratio service de la dette/recettes baisse de 6 % en 2018 à 5 % en 2028.

11. Les tests de résistance normalisés montrent qu'un choc sur les exportations exerce l'impact le plus négatif sur la trajectoire d'endettement, même si aucun seuil n'est dépassé. (graphique 1).⁵ Un choc sur les exportations provoque une augmentation sensible du ratio VA de la

⁵ Dans le nouveau cadre de viabilité de la dette, on construit le choc sur les exportations en établissant la croissance nominale des exportations (en dollar) à sa moyenne historique moins un écart-type ou à la projection de référence moins un écart-type, le chiffre à retenir étant le plus faible des deux au cours des deuxième et troisième années de la période de prévision. Le précédent cadre fixait toujours la croissance des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type. Ce changement de méthodologie s'est traduit par un choc sur les exportations plus prononcé par comparaison avec la précédente AVD.

dette/exportations et du ratio service de la dette/exportations. Le premier atteint 182 % en 2024 et continue d'augmenter pendant le reste de la période de prévision. Le second atteint 17 % en 2027 et 2028. Le test met en évidence la nécessité d'agir durablement pour améliorer le potentiel d'exportation de l'économie. D'autres chocs, par exemple sur la croissance du PIB réel, sur le solde primaire et une dépréciation ponctuelle de 30 %, n'entraînent aucun dépassement des seuils d'endettement (tableau 3).

12. Les tests adaptés pour les passifs conditionnels et les cours des produits de base occasionnent une hausse de toutes les trajectoires d'endettement au lendemain du choc, mais sans dépassement d'aucun seuil.

13. La concrétisation de l'éventuel prêt privé provoquerait également une hausse de toutes les trajectoires d'endettement extérieur. En cas de choc sur les exportations, les ratios VA de la dette/exportations et service de la dette/exportations dépasseront leurs seuils respectifs plus tôt et dans de plus grandes proportions. Toutefois, la notation du risque reste « modérée ».

B. Analyse de viabilité de la dette du secteur public

14. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB ne dépasse pas le repère de 70 % (graphique 2). Le ratio se maintient à environ 35 % pendant la période de prévision. Le ratio VA de la dette/recettes devrait rester aux alentours de 145 % jusqu'en 2018. Le ratio service de la dette/recettes atteint presque 50 % en 2028, compte tenu des échéances courtes des financements intérieurs.

15. L'analyse de sensibilité standard montre que le choc le plus extrême donnant lieu aux chiffres d'endettement les plus élevés en 2028 est un choc sur les cours des produits de base, même si le repère de la dette publique n'est pas dépassé (graphique 2, tableau 4). Le ratio VA de la dette/PIB atteindrait 49 % en 2028 dans ce scénario. Ce test met en évidence la sensibilité du Burkina Faso aux chocs sur les termes de l'échange en raison de la volatilité des cours des principaux produits de base qu'il exporte. Une baisse des cours de l'or influe aussi sur la situation des finances publiques car une diminution des recettes aurifères pèserait sur le déficit. Le choc sur les cours des produits de base est suivi de près par le choc sur les exportations, qui provoque un ratio de 46 % en 2020. Les chocs les plus extrêmes pour les ratios VA de la dette/recettes et service de la dette/recettes affectent également les cours des produits de base.

16. Le test adapté pour le choc combiné sur les passifs conditionnels provoque aussi une dégradation de la viabilité de la dette sans dépassement du repère. La trajectoire du ratio VA de la dette publique/PIB s'inscrit en hausse de 1-10 points de pourcentage par rapport à la référence.

RISQUES ET VULNERABILITES

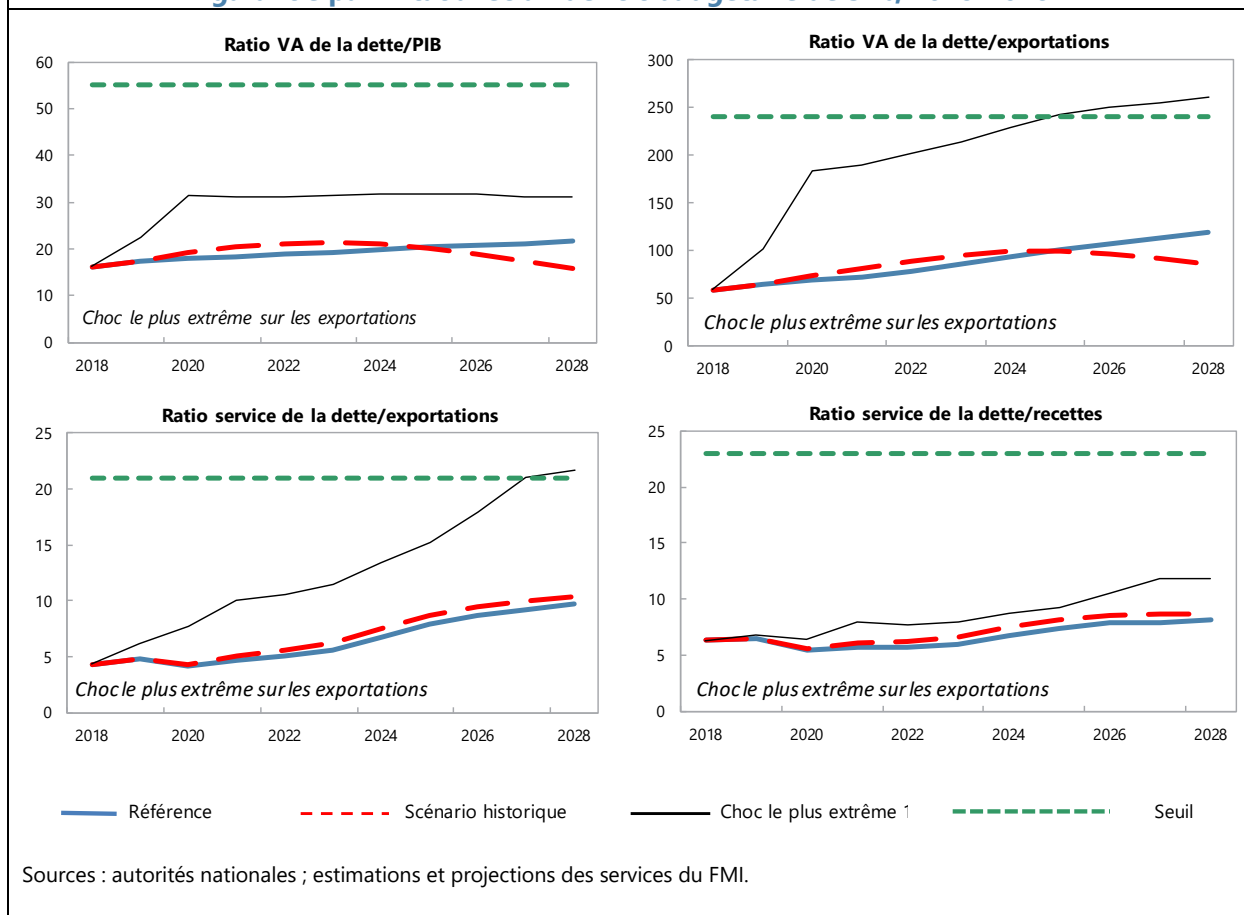
17. Les risques budgétaires sont considérables. Le scénario de référence part de l'hypothèse que le Burkina Faso accomplit le rééquilibrage budgétaire prévu pour se conformer au critère de

convergence de l'UEMOA relatif au déficit budgétaire de 5 % du PIB en 2019, avant de maintenir le déficit à ce niveau sur le moyen terme (voir le rapport des services du FMI). Pour atteindre cet objectif ambitieux, les autorités devront prendre des mesures de grande ampleur. Par comparaison avec le passé, l'ajustement budgétaire prévu est de grande ampleur, bien qu'il prévoit un retour du déficit budgétaire aux niveaux observés dans un passé plus lointain, comme le souligne l'outil de réalisme correspondant. Par ailleurs, l'évolution des exportations et du PIB global pourrait être moins favorable que dans les prévisions du scénario de référence compte tenu de la vulnérabilité d'une base d'exportations restreinte (coton et or) aux chocs sur les produits de base, et de la possible détérioration du contexte sécuritaire, qui pourrait plomber la croissance (voir encadré 1). Dans un scénario adapté, dans lequel les déficits budgétaires restent similaires aux années précédentes (environ 5 % par an) et sont financés par une augmentation de la dette extérieure, les indicateurs de l'endettement extérieur dépasseraient leurs seuils respectifs dans le choc normalisé sur les exportations (graphique 1 du texte).

18. Le Burkina Faso bénéficierait d'une diversification de sa base d'exportations. Pour tous les indicateurs d'endettement extérieur, le choc le plus extrême est celui touchant les exportations. Il est donc important de diversifier ces dernières, qui sont aujourd'hui principalement composées d'or et de produits agricoles.

19. Le Burkina Faso encourt un risque accru de choc sur la dette imputable aux passifs conditionnels (actuels et futurs) liés à différentes activités hors budget, notamment la dette des entreprises publiques, les subventions aux combustibles et les possibilités de PPP. S'ils venaient à se concrétiser, ces coûts budgétaires pourraient entraîner un écart par rapport à la trajectoire de référence. Les repères proposés par le programme appuyé par la FEC, à savoir un audit sur la SONABHY, l'adoption d'un mécanisme d'ajustement des prix des combustibles, l'inclusion de toutes les subventions aux combustibles restantes dans le budget et la création d'une base de données des garanties de l'État et des PPP constituent des étapes importantes pour renforcer les capacités d'analyse et atténuer ces risques.

Graphique 1 du texte. Burkina Faso : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État avec un déficit budgétaire de 5 %, 2018-2028



20. Il n'est pas certain que le marché régional soit disposé à absorber un volume de dette plus important émis par le Burkina Faso, ce qui crée un risque. En effet, les décisions de politique monétaire de la BCEAO et les projets d'emprunt des autres membres de l'UEMOA, en particulier des grands pays, influent directement sur la liquidité du marché. En outre, un relèvement des taux d'intérêt sur le marché régional et d'éventuels emprunts directs des autorités auprès d'établissements financiers nationaux pourraient se faire au détriment de la croissance du crédit au secteur privé, qui est déjà relativement atone. Ces conditions pourraient se traduire par une hausse des risques de refinancement. Toutefois, si le prêt privé concessionnel se concrétise pour venir remplacer les emprunts intérieurs passés et prévus, ces risques seraient atténués en raison de l'échéance plus lointaine de ce prêt.

21. D'autres risques découlant de facteurs extérieurs doivent être pris en compte car ils pourraient peser sur les perspectives. Le Burkina Faso est exposé aux chocs sur les termes de l'échange en raison de la volatilité des cours des principaux produits de base qu'il exporte et du volume important de ses importations de carburants. Un repli des cours de l'or se répercute aussi sur la position budgétaire, du fait de la baisse des recettes aurifères. Si le Burkina Faso a accès au marché régional de la dette, une érosion de la confiance des investisseurs ou une évolution marquée de la

liquidité et des taux d'intérêt sur le marché régional pourrait remettre en cause sa capacité à émettre de la dette dans des volumes ou à des coûts identiques à ceux d'aujourd'hui. Une dégradation de la situation sécuritaire dans la région du Sahel pourrait aussi peser sur les positions extérieure et budgétaire du Burkina Faso et sur la croissance de son économie. L'insécurité pourrait dissuader les investissements intérieurs et étrangers, freiner le tourisme, le commerce et les recettes publiques et accroître les dépenses publiques liées à la sécurité.

CONCLUSION

22. D'après l'évaluation des services du FMI, le risque de surendettement extérieur du Burkina Faso reste modéré. Dans le scénario de référence, aucun des indicateurs de la dette et du service de la dette ne dépasse les seuils de surendettement, ce qui se traduirait normalement par un risque faible. Toutefois, dans un scénario adapté destiné à illustrer l'impact potentiel des risques budgétaires et extérieurs, le choc sur les exportations entraîne le dépassement de deux seuils. L'analyse détaillée du risque de surendettement (graphique 5) laisse apparaître qu'il existe une grande marge de manœuvre pour absorber les chocs sans risque de basculer vers un risque élevé de surendettement.

23. Selon l'AVD, le risque global de surendettement public reste modéré. Aucun dépassement de seuil n'est à signaler pour la dette publique totale, mais le risque global de surendettement reste modéré car le risque de surendettement extérieur est modéré. Pour éviter une dégradation de la note de risque de surendettement, les autorités vont devoir remédier à plusieurs risques et vulnérabilités, en particulier : (i) des pressions qui pourraient conduire les autorités à déroger au rééquilibrage budgétaire convenu, (ii) le manque de diversification de la base d'exportations, (iii), les coûts budgétaires des passifs conditionnels liés à différentes activités hors budget, notamment d'éventuels accords futurs de PPP, (iv) le risque de refinancement associé au financement intérieur, (iv) les risques liés à un éventuel prêt extérieur privé au sujet duquel les informations sont rares, et (v) les prêts non concessionnels qui doivent être évités de manière à limiter la vulnérabilité liée à la dette.

POINT DE VUE DES AUTORITÉS

24. Les autorités souscrivent aux résultats de la mise à jour de l'AVD. Compte tenu des attentes élevées de la population s'agissant de réformes rapides, les autorités jugent nécessaire d'utiliser une partie de leur espace budgétaire pour financer des investissements publics et promouvoir une croissance économique viable. Dans le même temps, elles ont réitéré leur engagement à maintenir des niveaux d'endettement prudents et à privilégier les prêts concessionnels, afin de maintenir le classement « modéré » de leur risque de surendettement.

Tableau 1. Burkina Faso cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015-2038
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Projections					Moyenne 8/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	Historique	Projections
De la dette extérieure (nominale) 1/	26.3	27.8	24.1	24.2	23.4	22.5	21.3	20.6	20.1	18.5	20.2	20.7
dont : contractée ou garantie par l'Etat (CGE)	26.3	27.8	24.1	24.2	23.4	22.5	21.3	20.6	20.1	18.5	24.2	20.7
VA de la dette extérieure	3.3	1.5	-3.7	0.1	-0.9	-0.9	-1.1	-0.7	-0.5	-0.1	4.1	5.4
Flux générateurs d'endettement net identifiés	10.9	3.3	3.4	3.8	4.0	3.0	3.7	4.6	5.0	8.0	7.2	8.3
Deficit extérieur courant hors intérêts	8.4	7.3	9.5	7.7	8.1	6.8	7.0	7.3	7.4	10.3	10.3	9.0
Exportations	26.5	30.0	28.6	27.5	27.1	26.1	25.3	23.8	22.5	18.2	12.9	12.9
Importations	36.3	37.3	38.3	36.7	35.6	33.5	32.7	31.5	30.5	29.2	26.9	26.9
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4.4	-3.3	-3.2	-3.9	-2.8	-2.8	-2.5	-2.4	-2.3	-2.0	-1.5	-1.5
dont : officiels	-2.3	-1.5	-1.2	-2.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	3.0	3.4	3.0	2.5	2.4	2.2	2.0	1.9	1.7	1.2	1.2	1.2
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-2.1	-3.1	-3.1	-3.0	-2.9	-2.8	-2.4	-1.7	-1.6	-1.6	-2.0	-2.0
Dynamique endogène de la dette 2/	4.6	-0.9	-3.1	-0.8	-1.1	-1.0	-1.0	-0.9	-0.9	-0.7
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.2	0.2	0.4	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.1	-1.5	-1.6	-1.3	-1.4	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1	-1.0	-1.1	-1.1
Contribution des variations de prix et de taux de change	5.4	0.4	-1.7	-3.7	-4.9	-3.9	-4.8	-5.3	-5.5	-8.1	-3.8	-6.0
Residual 3/	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : financement exceptionnel
Indicateurs de viabilité												
VA de la dette extérieure CGE/PIB	...	17.2	6.3	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
VA de la dette extérieure CGE/exportations	...	60.3	58.2	58.8	58.2	58.2	58.2	60.1	62.3	71.0	113.6	113.6
Ratio service de la dette CGE/exportations	3.9	3.6	3.9	4.3	4.0	4.2	4.2	4.4	4.4	6.5	11.5	11.5
Ratio service de la dette CGE/rentes	6.1	5.6	5.7	6.3	6.5	6.2	5.1	4.8	4.7	5.4	6.9	6.9
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.8	0.6	0.9	0.8	1.0	0.8	1.0	1.3	1.5	3.1	7.8	7.8
Principales hypothèses macroéconomiques												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.9	5.9	6.3	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-1.9	-1.4	6.6	8.7	0.6	3.4	2.6	2.9	2.4	2.0	2.0	2.8
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.2	1.2	1.3	1.4	1.7	2.4	2.4
Croissance des exportations de biens & services (S, en %)	-13.9	18.3	7.9	11.0	4.9	5.7	5.3	2.6	2.6	4.8	-1.0	1.5
Croissance des importations de biens & services (S, en %)	-12.7	7.5	16.2	10.4	3.4	3.2	6.4	5.1	4.9	7.2	7.1	6.3
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	17.0	19.1	19.4	18.7	19.9	20.4	20.8	21.1	21.1	21.8	21.4	21.4
Reettes publiques hors dons en pourcentage du PIB	122.5	145.1	124.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	1.0	1.7	1.7
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	5.1	3.7	3.3	3.1	3.1	2.9	2.4	...	3.3
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	76.9	72.3	74.7	76.9	73.9	72.8	66.9	54.1	72.2
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	14	15	17	18	20	21	32	69	69
PIB nominal (milliards de dollars EU)	-15.9	4.5	13.4	15.3	6.7	9.6	8.8	9.1	8.6	8.1	6.7	9.0
Croissance du PIB nominal en dollars
Pour mémoire :												
VA de la dette extérieure 7/	17.2	16.0	15.9	15.4	14.7	14.3	14.0	12.9	14.7
En pourcentage des exportations	60.3	58.2	58.8	58.2	60.1	62.3	71.0	113.6	113.6
Ratio service de la dette/exportations	3.9	3.6	3.9	4.3	4.0	4.2	4.2	4.4	4.4	6.5	11.5	11.5
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	2.1	2.3	2.4	2.6	2.7	2.8	3.0	4.1	10.1
(VA - VA-7)/PIB-1 (en pourcentage)	1.3	1.0	0.9	0.6	0.9	0.9	1.0	1.4	1.4
Deficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	5.1	5.8	13.2	7.6	8.9	7.7	8.2	8.0	8.0	10.4	11.1	11.1

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services du FMI.

1/ Compris dans le total de la dette extérieure des secteurs public et privé.
 2/ Dérivé de $(1 - g - pt + g) + E \times (1 - r) / (1 + g - pt + g)$ multiplié par les ratios de dette antérieurs, où r = taux d'intérêt nominal, g = taux de croissance du PIB réel, p = taux de croissance du déflateur du PIB (exprimé en dollars EU), E = appréciation nominale de la monnaie locale, et e = part de la dette extérieure libérale en monnaie locale dans la dette extérieure totale.
 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des années et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.
 4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours déduites par le stock de la dette de la période précédente.
 5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels, et de l'allègement de la dette.
 6/ Le financement équivalent don inclut des dons accordés à l'Etat directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur fiscale et la VA de la nouvelle dette).
 7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur fiscale.
 8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, sous réserve de disponibilité des données, alors que les moyennes des projections couvrent la première année de projection et les 10 prochaines années.

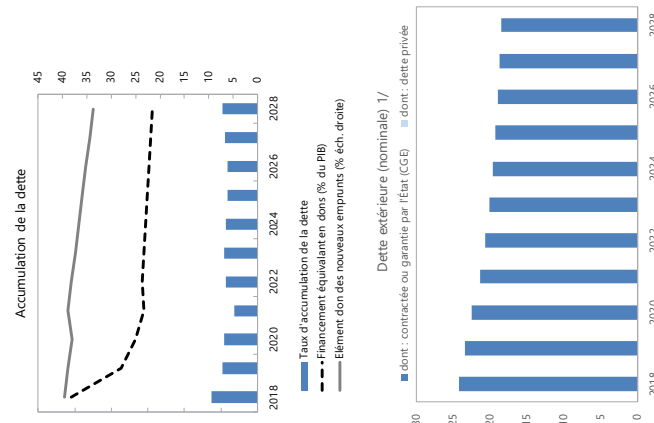


Tableau 2. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2015-2038
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif				Projections							Moyenne 6/	
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038	Historique	Projections
Devises	35,6	39,2	38,4	42,5	42,0	41,7	41,4	41,2	41,1	40,9	40,6	31,5	41,3
Monnaie locale	26,3	27,8	24,1	24,2	23,4	22,5	21,3	20,6	20,1	18,5	20,2	24,2	20,7
Devises	5,7	3,5	-0,7	4,0	-0,5	-0,3	-0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,0	1,8	0,1
Monnaie locale	4,9	2,3	0,9	1,7	-0,5	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	3,1	1,7
Autres	1,5	2,5	6,9	3,4	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,4	1,4	21,0	23,5
Recettes et dons	20,7	21,8	22,1	22,8	23,0	23,3	23,5	23,6	23,6	24,0	23,1	24,1	25,2
Recettes	3,7	2,8	2,7	4,1	2,8	2,6	2,5	2,5	2,4	2,2	1,7	24,1	25,2
Dons	22,2	24,3	29,0	26,2	24,5	24,7	24,9	25,1	25,1	25,4	24,4	0,0	0,0
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	3,4	-0,2	-6,0	-1,7	-2,2	-1,9	-1,8	-1,8	-1,6	-1,4	-1,3	-0,1	0,0
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-0,6	-1,5	-2,6	-1,9	-2,0	-1,7	-1,7	-1,6	-1,5	-1,1	-1,0	0,0	0,0
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	0,5	0,5	-0,3	0,3	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	1,3	1,3	0,0	0,0
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-1,1	-2,0	-2,3	-2,2	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,3	-2,3	-2,3	0,0	0,0
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	4,0	1,4	-3,4	-0,4	-0,1
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres (à préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résiduel	0,8	1,3	-1,6	2,5	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	-0,4	-0,1
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	30,7	34,6	34,4	34,6	34,8	34,9	34,9	34,9	35,1	31,5	41,3
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	139,1	151,8	151,3	150,3	148,3	148,3	148,4	148,4	147,1	31,5	41,3
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	25,2	28,7	28,7	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1	28,1	24,2	20,7
Besoin de financement brut 4/	4,2	8,0	11,9	10,0	10,6	9,7	10,1	11,6	11,6	13,2	12,8	24,2	20,7
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3,9	5,9	6,3	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	5,7	6,0
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,8	1,0	0,9	2,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,7	2,4	1,0	1,4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	8,9	5,5	-0,4	2,9	4,2	4,3	4,4	4,4	4,4	4,4	4,4	2,6	4,2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	18,2	5,5	-13,1	0,2	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	-3,1	-1,1	4,5	3,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,5	2,1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	1,5	16,1	26,5	-3,9	-1,0	6,9	7,0	6,9	5,9	5,8	5,6	7,9	4,8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	-4,3	-1,1	7,6	-0,6	2,2	2,0	1,9	1,8	1,7	1,4	1,4	0,8	1,5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Couverture de la dette : l'administration centrale. La définition de la dette extérieure est basée sur la devise.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure/PIB sous-jacent dans l'AVD publique diffère de celui de l'AVD extérieure, l'ampleur de la différence dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est défini comme le déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la dernière période et les autres flux créateurs/réducteurs de dette.

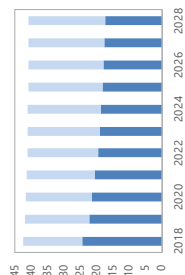
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, sous réserve de disponibilité des données, alors que les moyennes des projections couvrent la première année de projection et les 10 prochaines années.

Sur la base de la monnaie	Oui
Existence-t-il une différence de taille entre les deux critères ?	Oui

Devises du secteur public 1/

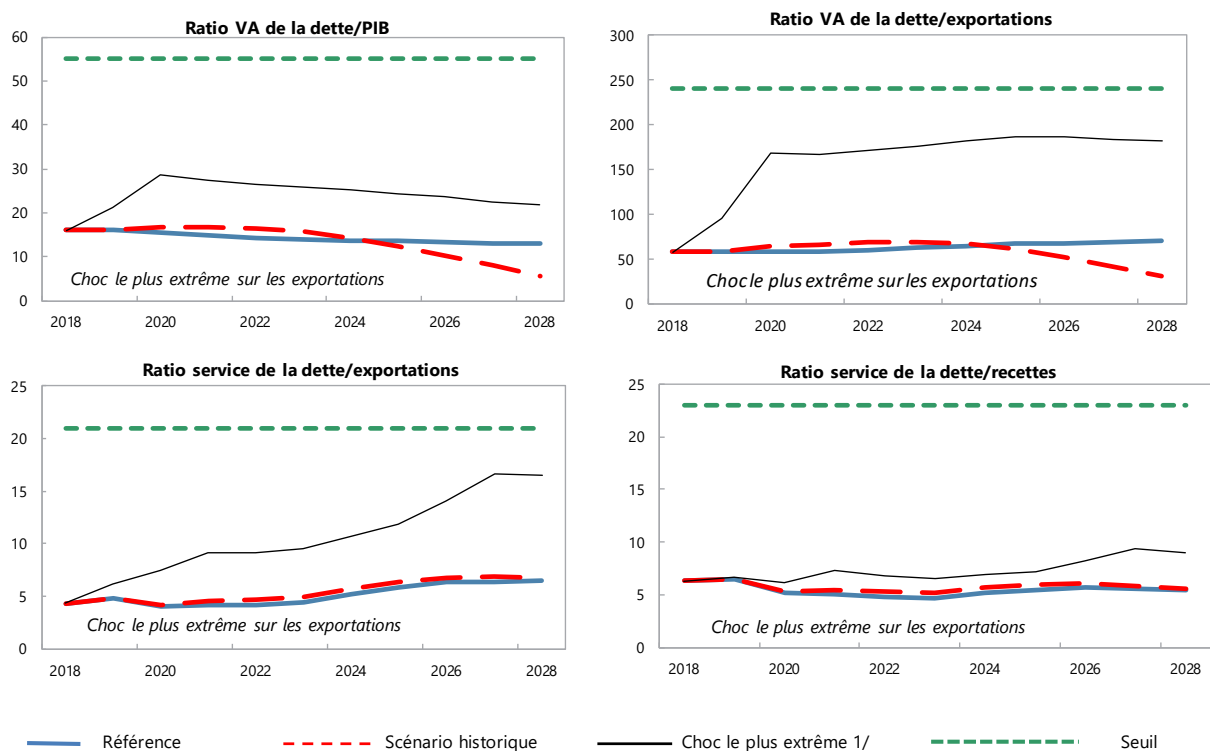
Dont libellée en monnaie locale
Dont libellée en monnaie étrangère



Dont détenue par des résidents
Dont détenue par des non-résidents



Graphique 1. Burkina Faso : indicateurs de la dette contractée ou garantie par l'État dans d'autres scénarios, 2018-2028



Adaptation des paramètres par défaut			Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Taille	Interactions		Défaut	Défini par l'utilisateur
Tests adaptés					
PC combinés	Oui		Parts de la dette marginale		
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	Dettes extérieures CGE MLT		
Prix des produits de base 2/	Non	Non	100%		
Financement sur le marché	n.a.	n.a.	Conditions de la dette marginale		
			Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars E	2.4%	2.4%
			Taux d'actualisation dollar EU	5.0%	5.0%
			Échéance moyenne (dont délai de grâce)	26	26
			Délai de grâce moyen	6	6

Note : la mention "oui" signale un changement au niveau de la taille ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

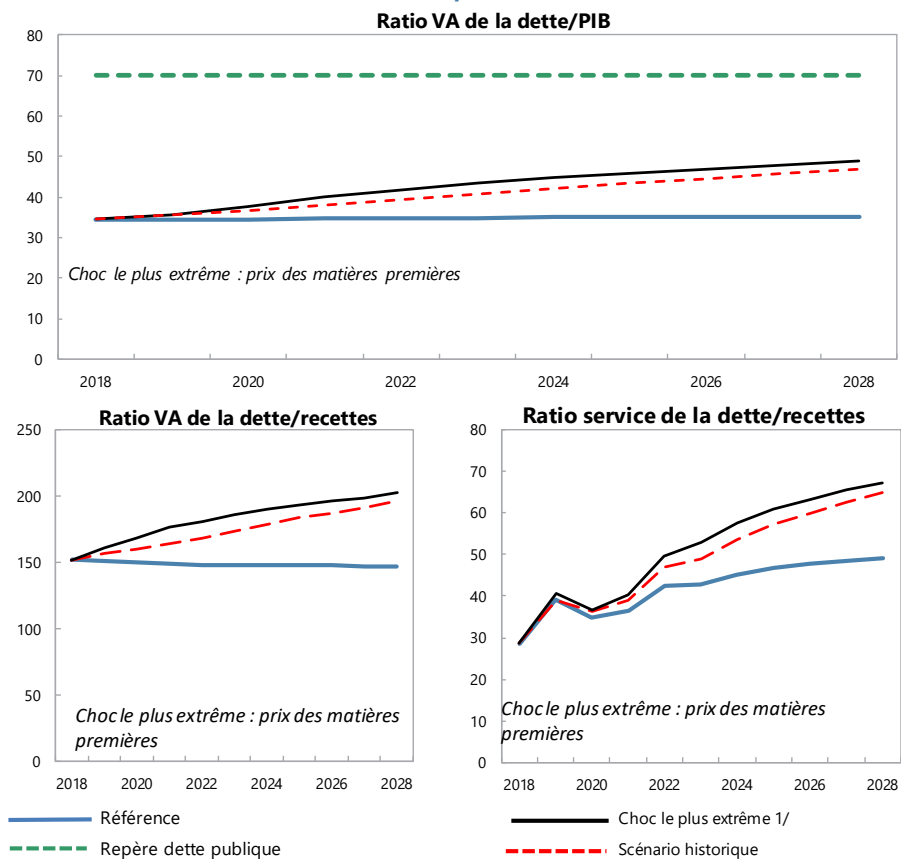
*Note : on estime que tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs des tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE MLT dans l'analyse de la dette extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui génère le ratio le plus élevé en/avant 2028. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés (le cas échéant), ces dépassements ponctuels étant mis de côté pour la détermination des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel génère le choc le plus extrême, même une fois le dépassement ponctuel mis de côté, ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) sera le seul présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés par le test de résistance sur les prix des produits de base est basée sur les perspectives des prix des produits de base du département des études du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso : indicateurs de la dette publique extérieure dans d'autres scénarios, 2018-2028



Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Défini par l'utilisateur
Parts de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long termes	17%	17%
Dette intérieure à moyen et long terme	58%	58%
Dette intérieure à court terme	24%	24%
Conditions de la dette marginale		
Dette extérieure MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen sur les nouveaux emprunts en dollars EU	2.4%	2.4%
Échéance moyenne (délai de grâce inclus)	26	26
Différé d'amortissement moyen	6	6
Dette intérieure MLT		
Taux d'intérêt réel moyen sur les nouveaux emprunts	4.4%	4.4%
Échéance moyenne (délai de grâce inclus)	3	3
Délai de grâce moyen	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	4%	4.0%

Note : dans l'analyse de viabilité de la dette publique, le financement intérieur peut couvrir les besoins de financement complémentaires générés par les chocs des tests de résistance. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui génère le ratio le plus élevé en/avant 2028. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés (le cas échéant), ces dépassements ponctuels étant mis de côté pour la détermination des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement ponctuel génère le choc le plus extrême, même une fois le dépassement ponctuel mis de côté, ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) sera le seul présenté.

Tableau 3. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2018-2028
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	16	16	15	15	14	14	14	13	13	13	13
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 1/ 2/	16	16	17	17	16	16	14	12	10	8	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	16	16	16	16	15	15	15	14	14	14	14
B2. Solde primaire	16	16	16	16	16	16	15	15	15	15	15
B3. Exportations	16	21	29	28	27	26	25	24	24	23	22
B4. Autres flux 3/	16	18	20	19	18	18	17	17	16	16	16
B5. Dépréciation	16	20	16	15	15	15	14	14	14	14	14
B6. Combinaison de B1-B5	16	21	20	20	19	19	18	18	17	17	16
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	16	17	17	17	17	16	16	16	16	16	16
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	16	17	17	16	16	15	15	15	14	14	13
C4. Financement sur le marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	58	59	59	58	60	62	65	67	68	69	71
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	58	59	64	66	68	70	68	62	53	42	30
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	58	59	59	58	60	62	65	67	68	69	71
B2. Solde primaire	58	60	62	62	66	69	73	76	78	80	82
B3. Exportations	58	96	169	167	171	176	182	187	187	184	183
B4. Autres flux 3/	58	67	75	74	76	78	81	84	84	85	85
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	58	59	48	48	49	51	54	56	57	59	61
B6. Combinaison de B1-B5	58	82	73	91	93	96	100	103	103	104	105
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	58	63	64	65	69	73	77	81	83	86	88
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	58	65	68	66	68	70	71	73	73	73	74
C4. Financement sur le marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240	240
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	4	5	4	4	4	4	5	6	6	6	7
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	4	5	4	5	5	5	6	6	7	7	7
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	4	5	4	4	4	4	5	6	6	6	7
B2. Solde primaire	4	5	4	4	4	5	5	6	7	7	7
B3. Exportations	4	6	7	9	9	9	11	12	14	17	17
B4. Autres flux 3/	4	5	4	5	5	5	6	6	7	8	8
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	4	5	4	4	4	4	5	5	6	6	6
B6. Combinaison de B1-B5	4	5	6	6	6	6	7	8	9	10	10
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	4	5	4	4	4	5	6	6	7	7	7
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	4	5	4	5	5	5	5	6	7	7	7
C4. Financement sur le marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	6	6	5	5	5	5	5	5	6	6	5
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	6	6	5	5	5	5	6	6	6	6	6
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	6	7	5	5	5	5	6	6	6	6	6
B2. Solde primaire	6	6	5	5	5	5	6	6	6	6	6
B3. Exportations	6	7	6	7	7	7	7	7	8	9	9
B4. Autres flux 3/	6	6	5	6	5	5	6	6	6	7	7
B5. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	6	8	7	6	6	5	6	7	7	6	6
B6. Combinaison de B1-B5	6	7	6	6	6	6	6	6	7	7	7
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	6	6	5	5	5	5	6	6	6	6	6
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	6	7	6	6	5	5	5	6	6	6	6
C4. Financement sur le marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras correspondent à des dépassements de seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Comprend les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2018-2028
(en pourcentage)

	Projections 1/										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	35	34	35	35	35	35	35	35	35	35	35
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 2/	35	36	37	38	39	41	42	43	45	46	47
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	35	36	38	40	41	42	43	44	45	46	47
B2. Solde primaire	35	37	40	40	40	40	40	40	40	39	39
B3. Exportations	35	39	46	46	45	45	45	44	44	43	43
B4. Autres flux 3/	35	37	39	39	39	39	39	39	38	38	38
B5. Dépréciation	35	37	35	34	32	31	30	28	27	26	25
B6. Combinaison de B1-B5	35	36	36	35	35	34	34	34	34	34	34
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	35	44	43	43	43	43	42	42	42	42	41
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	35	36	38	40	42	43	45	46	47	48	49
C4. Financement sur le marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Public debt benchmark	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70	70
Ratio VA de la dette/recettes											
Scénario de référence	152	151	150	149	148	148	149	149	148	147	147
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 1/ 2/	152	157	160	164	168	173	179	184	188	191	196
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	152	158	165	169	172	177	181	185	188	191	195
B2. Solde primaire	152	164	176	173	171	170	169	168	166	164	164
B3. Exportations	152	170	200	196	193	191	189	188	185	180	178
B4. Autres flux 3/	152	161	168	166	164	164	163	163	161	159	158
B5. Dépréciation	152	163	153	145	138	133	127	121	115	109	104
B6. Combinaison de B1-B5	152	157	157	152	148	146	144	143	142	142	141
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	152	192	189	185	182	181	180	178	176	174	173
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	152	162	169	176	181	187	191	193	196	199	203
C4. Financement sur le marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	29	39	35	36	43	43	45	47	48	49	49
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018-2028 1/ 2/	29	39	36	39	47	49	54	57	60	63	65
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	29	40	37	41	49	51	55	59	61	63	65
B2. Solde primaire	29	39	39	45	53	52	53	55	55	55	55
B3. Exportations	29	39	35	38	44	44	46	48	49	51	52
B4. Autres flux 3/	29	39	35	37	43	43	46	47	48	50	50
B5. Dépréciation	29	37	34	34	39	39	43	44	45	46	46
B6. Combinaison de B1-B5	29	38	34	38	45	45	45	46	48	49	49
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	29	39	46	51	60	55	57	58	57	58	57
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	29	40	37	40	49	53	58	61	63	65	67
C4. Financement sur le marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

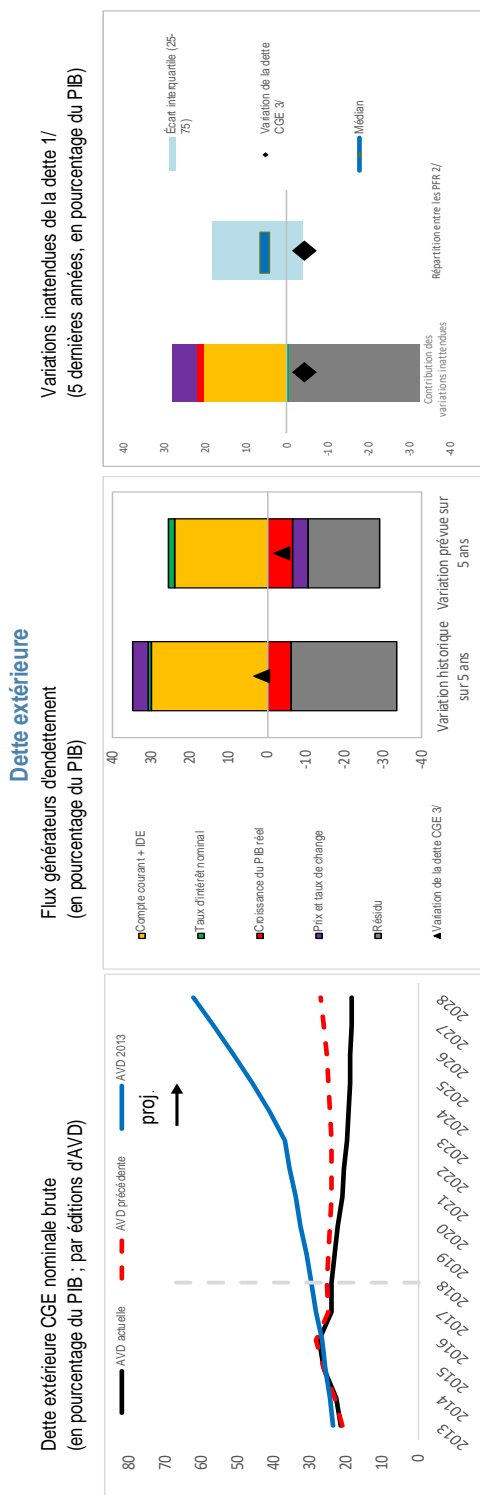
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en gras correspondent à des dépassements de seuil.

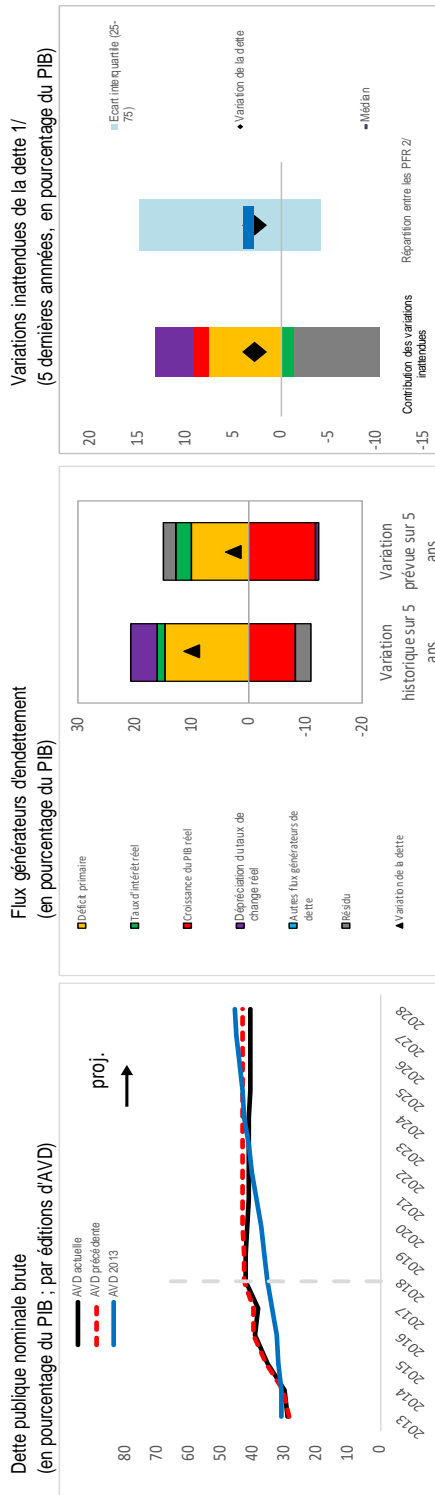
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

3/ Comprend les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 3. Burkina Faso : moteurs de la dette – scénario de référence



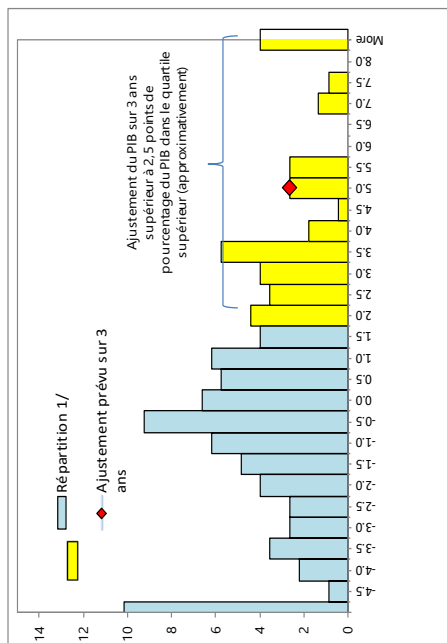
Dettes publiques



1/ Différence entre les contributions anticipées et effectives sur les ratios d'endettement.
 2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD PFR ont été produites.
 3/ Compte tenu du niveau relativement bas de la dette extérieure privée pour les pays à faible revenu moyens, un changement en ppt de la dette extérieure CSE peut principalement s'expliquer par les facteurs de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

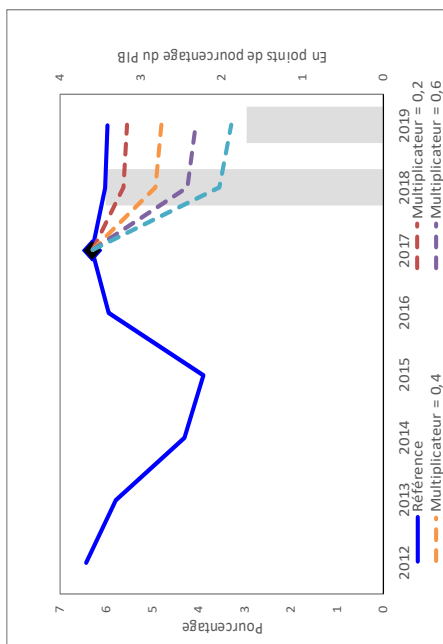
Graphique 4. Burkina Faso : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



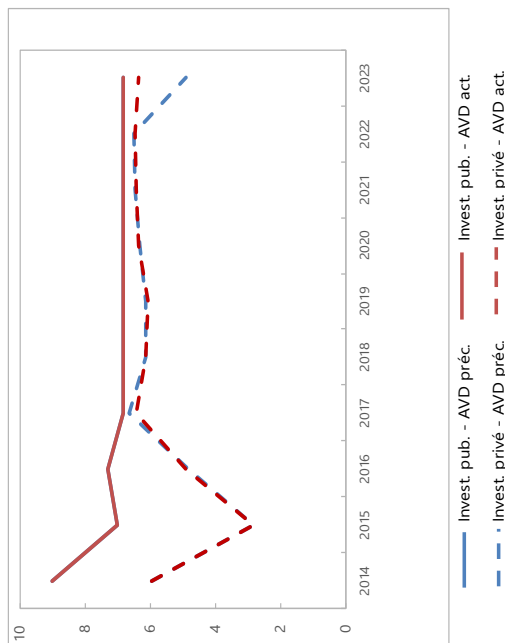
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (hors financements d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans depuis le lancement du programme correspond à l'axe horizontal ; le pourcentage de l'échantillon correspond à l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/

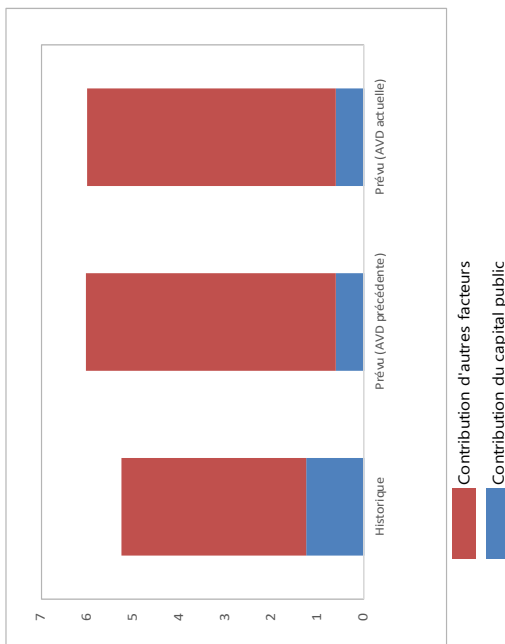


1/ Les barres correspondent à l'ajustement budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes représentent les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

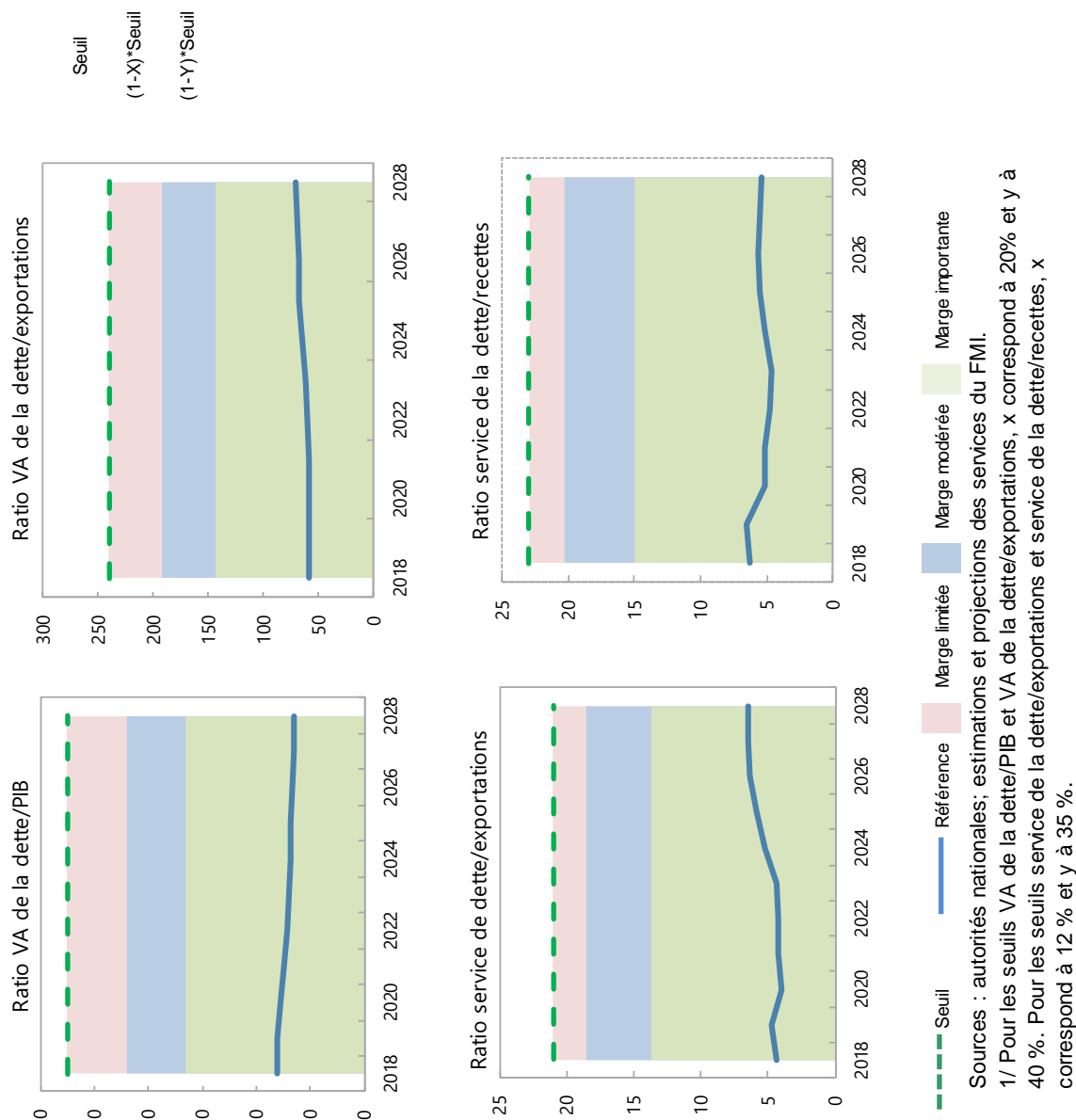
Taux d'investissement public et privé
(% du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Graphique 5. Burkina Faso : critères de la catégorie de risque modérée, 2018-2028 1/



**Déclaration de M. Raghani, Administrateur pour le Burkina Faso,
et M. Nguema Affane, Conseiller principal de l'administrateur
21 décembre 2018**

1. Au nom des autorités burkinabé, nous remercions le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI pour leur soutien sans faille au Plan national de développement économique et social (PNDES) dans le contexte de la Facilité élargie de crédit. Les autorités se félicitent de leurs échanges tenus à Ouagadougou avec les services du FMI et des rapports reçus, en particulier du document *Questions générales*, qui rendent bien compte de ces discussions.

2. Une série d'attentats meurtriers - dont le dernier a frappé l'est du pays début décembre 2018 - des grèves dans la fonction publique et une crise provoquée par l'insécurité alimentaire ont compliqué l'exécution du PNDES et du programme FEC. Toutefois, dans les trois grands domaines de la stratégie du gouvernement - réforme des institutions et modernisation de l'administration, développement du capital humain et transformation de l'économie - les progrès sont indéniables et l'exécution du programme FEC est globalement satisfaisante. Les autorités burkinabé demeurent engagées dans la poursuite des objectifs du programme, comme en témoignent de récentes mesures fortes, comme l'adoption d'un nouveau mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers et la soumission d'un projet de loi budgétaire pour 2019 compatible avec les objectifs du plan. Au vu de ces succès, les autorités demandent la clôture de la première revue de l'accord FEC.

I. Évolution récente de l'économie

3. Malgré le contexte difficile, la croissance du PIB réel devrait rester forte en 2018 (6,0 % contre 6,3 % en 2017) avec des contributions équilibrées entre tous les secteurs. L'inflation à fin juin 2018 s'est renforcée pour atteindre 2,5 % et on s'attend à ce que, d'ici à la fin 2018, elle reste en-deçà du critère de convergence de 3 % fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Après une détérioration en 2017, le déficit des transactions courantes devrait s'atténuer en 2018 grâce à une augmentation des exportations, notamment d'or et de coton et à une croissance maîtrisée des importations liée à l'effort en cours d'assainissement des finances publiques. Avec une dette publique d'environ 40 % du PIB, le Burkina Faso conserve un risque modéré de surendettement d'après les conclusions de la dernière AVD.

4. Le rééquilibrage des finances publiques s'est poursuivi, le déficit budgétaire à fin juin 2018 ayant été plus faible que projeté. Toutefois, les problèmes de sécurité et les grèves dans l'administration, particulièrement au sein du Ministère des finances, ont pénalisé l'exécution du budget. Ces facteurs ont limité l'effort de mobilisation des recettes, ce qui a pénalisé les rentrées fiscales. Dans le même temps, les charges ont augmenté, principalement en raison des dépenses de sécurité et de l'augmentation de la masse salariale de la fonction publique. Cette augmentation de la facture sécuritaire et salariale a été compensée principalement par des coupes dans les investissements. Devant l'orientation peu favorable du budget au premier semestre 2018, les autorités ont adopté une révision de la loi budgétaire 2018 avec de nouvelles mesures visant à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de 5 % du PIB.

5. Les autorités ont agi avec détermination pour améliorer la mobilisation des ressources intérieures et renforcer la gestion des finances publiques. Elles ont commencé à rationaliser les exonérations fiscales, renforcé l'effort de collecte des arriérés fiscaux et accéléré la modernisation des administrations fiscale et douanière. Plus récemment, en novembre 2018, pour alléger la charge représentée par subventions énergétiques, les autorités ont procédé à un ajustement de 13 % des prix des produits pétroliers et établi un mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers. Des lignes directrices pour la sélection et l'évaluation des projets ont été élaborées afin d'améliorer l'efficacité de l'investissement public. En outre, un guide de réalisation des analyses coûts-avantages est en cours de développement, avec l'assistance technique du Centre AFRITAC Ouest. Une analyse coûts-avantages des principaux projets d'investissement prévus au budget 2019 a été jointe en annexe au projet de loi budgétaire 2019 soumis à l'Assemblée nationale.

6. De plus, les autorités ont pris des mesures pour assurer la viabilité à long terme de la masse salariale de la fonction publique. Ainsi, pour maîtriser la croissance des dépenses de personnel, le rythme des recrutements a été ralenti, les nouvelles embauches étant limitées aux secteurs prioritaires. Cette stratégie devrait se traduire par une baisse d'environ 40 % des recrutements en 2018. Les autorités sont toutefois conscientes qu'il faut faire davantage pour atteindre un niveau viable à long terme et que la coopération de toutes les parties prenantes sera pour cela essentielle. À cette fin, elles ont engagé une remise à plat de l'ensemble du système de rémunération de la fonction publique, avec l'organisation en juin 2018 d'une conférence nationale sur les options de réforme. Suite aux recommandations de cette conférence, les autorités travaillent à la préparation d'une loi organique qui va notamment définir les principes fondamentaux régissant le fonctionnement du service public, et réviser la grille des salaires et indemnités afin d'assurer le respect du critère de convergence de la région sur la masse salariale de la fonction publique dès 2021.

7. Le système bancaire reste correctement supervisé et rentable, et a vu la création de deux nouveaux établissements bancaires, dont une banque agricole. Comme indiqué dans le rapport des services du FMI, les risques systémiques sont maîtrisés mais les menaces sur la sécurité se sont accrues et la détérioration de la situation sécuritaire dans certaines zones frontalières a contraint quelques banques à y réduire leurs activités.

8. Des progrès ont été accomplis dans l'exécution de politiques de lutte contre la pauvreté et la menace terroriste, notamment dans le contexte du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) et du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF). L'accès de la population à l'énergie et aux services de santé s'améliore grâce un effort d'investissement toujours accru en infrastructures nécessaires. D'autres avancées sont à noter, grâce à différents programmes de promotion de l'employabilité des jeunes diplômés et de l'autonomie sociale et économique des femmes.

9. Dans le cadre du PNDES, les autorités ont pris un certain nombre de mesures en faveur du développement du secteur agricole et pour le rendre plus attractif, afin de diversifier l'économie. En mai 2018, elles ont adopté un code de l'investissement visant à améliorer l'environnement économique dans ce secteur, qui emploie une part importante de la

population. Elles ont également renforcé leur soutien aux agriculteurs au moyen de services de conseil en agronomie, en fournissant des équipements de mécanisation et en construisant des infrastructures.

II. Mise en œuvre du programme

10. L'exécution du programme pendant la période examinée est généralement satisfaisante. Tous les critères quantitatifs de réalisation (CQR) à fin juin 2018 - hormis le critère permanent du préfinancement et les cibles quantitatives indicatives à fin septembre 2018 - ont été respectés. L'exécution des mesures structurelles suivies dans le cadre du programme avance également bien. Quatre des six repères structurels sont respectées, les deux autres sont en bonne voie et devraient être atteints avant la fin 2018.

11. Les autorités prennent acte de la constatation par les services du FMI que le critère de l'absence de nouveaux préfinancements des investissements publics n'est pas rempli puisqu'en septembre 2018 un accord de préfinancement a été signé pour un projet routier prioritaire visant à améliorer le réseau de transport autour de Ouagadougou. Cette situation, expliquent-elles, est le fruit d'un malentendu quant au périmètre de leur engagement sous ce critère de réalisation au moment des négociations sur le programme. Elles pensaient que le CQR ne devait s'appliquer qu'aux nouveaux projets et non à ce projet routier, qui était déjà bien avancé au moment de l'approbation de l'accord FEC en mars 2018 : l'ensemble des phases - évaluations des offres, choix des partenaires et négociation – étaient terminées dès novembre 2017 et les services du FMI en étaient informés. Pour démontrer leur détermination à adhérer aux engagements pris dans le cadre de ce CQR, en novembre 2018, les autorités ont adopté et promulgué un décret ministériel interdisant expressément la négociation et la signature de contrats comprenant des clauses de préfinancement. En conséquence de quoi, les autorités sollicitent une dérogation pour la non-réalisation du critère de réalisation.

III. Politiques pour 2019

12. Les perspectives économiques à moyen terme du Burkina Faso sont positives, sous réserve de la poursuite de la mise en œuvre d'investissements critiques du PNDES, d'une désescalade des conflits sociaux et de l'amélioration de la situation sécuritaire. À court terme, la croissance devrait rester soutenue et atteindre 6,0 % en 2019, essentiellement grâce au secteur minier, aux services et à l'agriculture. En 2019, l'inflation devrait rester en deçà du niveau plafond de 3 % de l'UEMOA grâce à une récolte qui s'annonce bien pour la campagne 2018/19. Le déficit des transactions courantes devrait légèrement se creuser et atteindre 8,0 % du PIB.

13. Les autorités demeurent déterminées à continuer la mise en œuvre de bonnes politiques économiques et financières et des mesures structurelles d'accompagnement nécessaires, afin d'atteindre leurs objectifs de développement, tout en remplissant les engagements pris au niveau régional. Elles reconnaissent que le risque d'une intensification des attentats pèse fortement sur l'exécution de leur programme et consacreront donc toutes les ressources nécessaires pour limiter ce risque. En particulier, elles poursuivront la mise en œuvre des

programmes PADEL et PUS-BF et accentueront leur effort de sécurité s'il le faut afin d'aider les régions touchées par le terrorisme à améliorer les conditions sociales et le climat des affaires. Elles remercient leurs partenaires du développement pour leur assistance financière et matérielle au maintien de la sécurité, et se réjouissent de recevoir une aide supplémentaire dans ce domaine.

14. L'assainissement des finances publiques restera la pierre angulaire du programme, avec un effort particulier sur la mobilisation des recettes intérieures et la viabilité de la masse salariale de la fonction publique. Les autorités ont conscience de l'importance de la poursuite du redressement des finances publiques afin de renforcer la viabilité budgétaire tout en leur procurant les marges de manœuvre nécessaires pour les dépenses prioritaires en matière sociale, d'infrastructures et de sécurité. Elles ont soumis un projet de loi de finances pour 2019 ciblant un déficit budgétaire global de 3 % du PIB, conformément aux objectifs du programme appuyé par le FMI. Il prévoit pour cela un élargissement de l'assiette de l'impôt, l'introduction de nouveaux impôts et le relèvement du taux de certains impôts existants. La législation fiscale sera également alignée sur les directives régionales en matière de fiscalité. Les autorités soulignent l'importance d'un séquençage des réformes fiscales permettant d'atténuer leur impact sur l'activité. Côté dépenses, les autorités restent déterminées à continuer de rationaliser les dépenses non essentielles et à réduire la masse salariale pour la ramener d'ici à 2021 en-deçà du plafond de 35 % des recettes fiscales fixé par l'UEMOA. À cette fin, elles vont notamment s'employer à mettre en œuvre les conclusions de la conférence nationale sur le système de rémunération des fonctionnaires et poursuivre leurs efforts de réduction des recrutements dans la fonction publique. La masse salariale devrait atteindre un point haut en 2019 avant d'amorcer une décrue en 2020 grâce à toutes ces mesures.

15. Les mesures d'amélioration de la gestion des finances publiques, de la transparence budgétaire et de la gouvernance seront poursuivies. La modernisation engagée en 2017 des procédures et outils de gestion sera achevée en 2019. Les procédures d'approbation, d'exécution et de suivi des partenariats public-privé (PPP) seront renforcées, en application des recommandations de différentes missions d'assistance technique, afin de limiter les risques liés aux engagements conditionnels. La publication de documents budgétaires en cours d'année continuera d'améliorer la transparence de l'exécution budgétaire. De même, les procédures de passation des marchés publics seront encore simplifiées et rendues plus transparentes. Les autorités poursuivent les efforts engagés en 2015 d'amélioration de la gouvernance et de lutte anticorruption, avec la publication de rapports sur la gestion de l'État et le chantier en cours d'automatisation de la déclaration de patrimoine par l'autorité de lutte anti-corruption.

16. Les autorités entendent rester prudentes en matière de dette afin que le risque de surendettement extérieur du pays reste modéré. Leur stratégie de gestion de la dette à moyen terme consiste à réduire la dépendance à l'emprunt national et régional en faveur de sources extérieures assorties de conditions plus favorables. En ces temps de raréfaction des ressources concessionnelles, le recours aux financements non-concessionnels sera réservé aux projets critiques garantissant un fort rendement économique. Les autorités continueront

de renforcer les capacités de gestion de la dette en s'appuyant sur les recommandations des missions d'assistance technique d'institutions spécialisées.

17. Les autorités poursuivront l'exécution des réformes structurelles visant à favoriser la diversification de l'économie et l'inclusion financière, grandes priorités du PNDES. Elles conviennent avec les services du FMI que les modèles économiques actuels du système bancaire ne sont pas favorables à la diversification économique et qu'il est indispensable d'améliorer l'accès aux services financiers pour accompagner le développement du secteur privé et la transformation structurelle. La banque agricole qui vient d'être créée devrait être utile en ce sens, en offrant un accès au crédit, conformément aux bonnes pratiques, à un secteur agricole encore insuffisamment servi par le secteur bancaire. La création de cette banque s'inscrit dans les efforts en cours d'inclusion financière qui seront poursuivis à moyen terme afin de porter le taux de bancarisation à 35 % d'ici à 2020, en application du PNDES. À cet égard, un projet de plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI) adoptée en 2017 est en préparation et devrait être finalisé en fin 2018. La stratégie va promouvoir la microfinance et capitaliser sur l'expansion de la technologie mobile pour progresser encore dans ce domaine. Les autorités poursuivront leur effort d'amélioration de l'environnement économique en réduisant drastiquement les formalités administratives excessives et créant de nouveaux des centres judiciaires spécialisés dans les délits économiques et financiers et le terrorisme.

IV. Conclusion

Malgré un environnement difficile à l'intérieur des frontières marqué par des attentats terroristes et des conditions météorologiques défavorables, l'exécution du programme FEC par le Burkina Faso est globalement satisfaisante. Les autorités restent fortement déterminées à poursuivre leurs politiques et leurs réformes structurelles de stabilité macroéconomique, conformément à leurs engagements régionaux, tout en créant les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour satisfaire les besoins de développement du pays, et ont récemment pris des mesures fortes à cet égard. En conséquence de quoi nous serions heureux que les Administrateurs donnent une issue favorable à la demande des Autorités de clôturer la première revue de l'accord FEC.